

MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA  
PROTECTION CIVILE

REPUBLIQUE DU MALI

-----  
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

DIRECTION GENERALE DE LA  
PROTECTION CIVILE



## PLAN D'ACTION VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) DU PROJET HYDROMET- MALI

### **Composante 3**

Sous composante 3.3 : Gouvernance – contribuer à l'intégration du genre dans les politiques socio-économiques et environnementales

**Sous composante 3.2 :** Renforcer l'accès des utilisateurs et des communautés aux services d'alerte précoce et aux interventions en cas d'inondation

### **Activité 3.2.A.8**

**Activité 3.3.A.3 :** Mise en place des Comités de veille de Violence Basée sur le Genre

# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| SIGLES ET ABREVIATIONS.....  | 2  |
| RESUME ANALYTIQUE.....   | 3  |
| INTRODUCTION .....   | 5  |
| I. RAPPEL DU CONTEXTE, DES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE.....   | 7  |
| I.1. Contexte.....   | 7  |
| I.2. Objectifs de l'étude.....   | 7  |
| I.3. Résultats attendus .....  | 8  |
| II. DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE D'APPROCHE .....   | 8  |
| 2.1 APPROCHE METHODOLOGIQUE GENERALE.....  | 8  |
| 2.2 APPROCHE METHODOLOGIQUE DETAILLEE.....   | 9  |
| III. CADRE CONCEPTUEL D'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS VBG DU PROJET .....   | 12 |
| 3.1. Consistance du Plan d'action Violences Basées sur le Genre .....  | 12 |
| 3.2. Limites du plan d'action Violences Basées sur le Genre (VBG) .....  | 13 |
| IV. CADRE INSTITUTIONNEL JURIDIQUE ET POLITIQUE VBG .....  | 14 |
| V. SITUATION GENERALE DES VBG AU MALI .....  | 16 |
| 5.1. Situation des Violences Basées sur le Genre au Mali .....   | 16 |
| 5.2. Gestion des Violences Basées sur le Genre au Mali .....   | 17 |
| 5.3. Progrès enregistrés dans la lutte contre les Violences Basées sur le Genre au Mali.....                                   | 18 |
| 5.4. Obstacles dans la lutte contre les Violences Basées sur le Genre.....   | 19 |
| VI. DESCRIPTION DU PROJET ET JUSTIFICATION DU PLAN D' ACTION VBG .....   | 20 |
| 6.1. Description du projet HYDROMET-Mali.....  | 20 |
| 6.2. Plan d'Action Genre du Projet HYDROMET-Mali .....   | 22 |
| 6.3. Risques liés à la mise en œuvre du Projet HYDROMET- Mali .....  | 23 |
| 6.4. Typologie de Violences Basées sur le Genre et bonnes pratiques dans les zones d'intervention du projet HYDROMET-Mali..... | 26 |
| 6.5. Justification du plan d'action VBG.....   | 30 |
| VII. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTION VBG DU PROJET HYDROMET-MALI .....   | 31 |
| VIII. RECOMMANDATIONS .....  | 37 |
| IX. Plan d'action pour la mise en place du mécanisme de prévention et de prise en charge des VBG du Projet HYDROMET-MALI.....  | 39 |
| Risques et mesures d'atténuation par composantes et sous-composantes.....  | 41 |
| ANNEXE 1 : Clarification de concepts .....   | 56 |
| ANNEXE 2 : References bibliographiques .....   | 62 |
| ANNEXE 3 : Liste des personnes rencontrées .....   | 63 |
| ANNEXE 4 : Guide d'entretien des informateurs clés .....   | 67 |
| ANNEXE 5 : Guide d'Interview des Leaders Communautaires .....  | 69 |
| ANNEXE 6 : Questionnaire pour les Services Techniques .....  | 70 |
| ANNEXE 7 : Guide d'entretien des focus groupE .....  | 72 |
| ANNEXE 8 : Guide d'entretien pour le personnel du projet et les partenaires clés de mise en oeuvre.....                        | 75 |
| ANNEXE 9 : Termes de référence .....   | 78 |
| ANNEXE 10 : Rapport de l'atelier de validation du Plan d'Action VBG du Projet HYDROMET- Mali.....                              | 83 |

## SIGLES ET ABREVIATIONS

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>BM</b>         | Banque Mondiale  |
| <b>ASEAN</b>      | Association des nations de l'Asie du Sud-Est   |
| <b>CAD-Mali</b>   | Coalition des Alternatives Africaines Dette et Développement au Mali                     |
| <b>CEDEF</b>      | Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes |
| <b>CES</b>        | Cadre Environnemental et Social  |
| <b>CNDIFE</b>     | Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant               |
| <b>DGPC</b>       | Direction Générale de la Protection Civile   |
| <b>DNH</b>        | Direction Nationale de l'Hydraulique   |
| <b>DUDH</b>       | Déclaration Universelle des Droits de l'Homme  |
| <b>EAS</b>        | Exploitations et Abus Sexuels  |
| <b>EC</b>         | Equipe de conformité   |
| <b>EDSM</b>       | l'Enquête Démographique et de Santé au Mali  |
| <b>GBVIMS</b>     | Système de Gestion des Informations sur les VBG  |
| <b>HS</b>         | Harcèlement Sexuel   |
| <b>INSTAT</b>     | Institut National de Statistique   |
| <b>IST</b>        | Infections Sexuellement Transmises   |
| <b>LGBTIQA+</b>   | Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Intersexués, Queers, Asexuels et autres        |
| <b>MGF</b>        | Mutilation Génitale Féminine   |
| <b>MGP</b>        | Mécanisme de Gestion des Plainte   |
| <b>MGPG</b>       | Mécanisme de Gestion des Plaintes sensibles au genre                                     |
| <b>NES</b>        | Normes Environnementales et Sociales   |
| <b>ODP</b>        | Objectif de Développement du Projet  |
| <b>ONG</b>        | Organisation Non Gouvernementale   |
| <b>ONU</b>        | Organisation des Nations unies   |
| <b>ONU Femmes</b> | Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes         |
| <b>PAG</b>        | Plan d'Action Genre  |
| <b>PDH</b>        | Promotion des Droits de l'Homme au Mali  |
| <b>PEAS</b>       | Plainte d'Exploitation/Abus Sexuel   |
| <b>PGES</b>       | Plan de Gestion Environnementale et Sociale  |
| <b>PNLE</b>       | Programme National de Lutte contre la pratique de l'Excision                             |
| <b>PNUD</b>       | Programme des Nations Unies pour le développement  |
| <b>PNVBG</b>      | Programme National pour l'Abandon des Violences Basées sur le Genre                      |
| <b>PTBA</b>       | Plan de Travail et Budget Annuel   |
| <b>RRC</b>        | Réduction des Risques de Catastrophes  |
| <b>SAP</b>        | Système d'Alerte Précoce   |
| <b>SIDA</b>       | Syndrome Immunitaire Déficience Acquise  |
| <b>SLPFEF</b>     | Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille                  |
| <b>TDR</b>        | Termes de Reference  |
| <b>UA</b>         | l'Union africaine  |
| <b>UCP</b>        | Unité de Coordination du Projet  |
| <b>UNFPA</b>      | Fonds des Nations Unies pour la Population   |
| <b>UNICEF</b>     | United Nations International Children's Emergency Fund                                   |
| <b>VBG</b>        | Violences basées sur le Genre  |
| <b>VCE</b>        | Violence Contre les Enfants  |
| <b>VIH</b>        | Virus de l'Immunodéficience Humaine  |
| <b>VSBG</b>       | Violence sexuelle et basée sur le genre  |
| <b>WILDAF</b>     | Women in Law and Development in Africa   |

## RESUME ANALYTIQUE

Depuis 1945 suite à l'adoption de la Charte des Nations unies (ONU) sur le respect des droits humains et des libertés fondamentales, la question des Violences basées sur le Genre (VBG) constitue toujours une préoccupation majeure pour les Etats du Monde entier. L'importance accordée à cette question a amené l'Assemblée générale des Nations unies à l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), suivie en 1966 par les Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et aux droits civils et politiques et de la Convention (1979). Adoptée dans la lignée de l'Année internationale de la femme de 1975, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été adoptée à l'ONU le 18 décembre 1979 par l'assemblée générale de l'organisation.. Ladite convention a pour objet d'éliminer toute forme de discriminations envers les femmes et favoriser leur plein développement dans l'ensemble des domaines politiques, économiques, sociaux, culturels et civils. Cette initiative a abouti à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, un outil qui permet aux femmes du monde entier d'apporter des changements dans leur vie quotidienne.

La déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes s'est révélée indispensable pour contrer les effets de la discrimination, dont la violence, la pauvreté et le manque de protection juridique, ainsi que le refus de reconnaître les droits en matière de succession, les droits de propriété et d'accès au crédit des femmes et des filles. A l'instar des pays de la communauté internationale, le Mali s'est engagé dans la résolution de cette problématique en procédant à la ratification de la convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes par l'Ordonnance n° 85/13 P-RM du 10 septembre 1985. Cependant, en dépit de cet engagement volontariste, les Violences Basées sur le Genre (VBG) continuent de représenter au Mali un important enjeu de santé publique et de respect des droits humains fondamentaux qui s'inscrivent dans un contexte de rapport de domination systémique des hommes sur des femmes.

Cette situation est aggravée lors des risques de catastrophes qui impactent les femmes, les filles, les garçons et les hommes différemment. En effet, les catastrophes renforcent, perpétuent et augmentent les inégalités entre les genres, rendant ainsi les situations de crise encore plus difficiles à vivre pour les femmes. De plus, les inégalités entre les hommes et les femmes accentuent la vulnérabilité des femmes qui restent assujetties aux Violences Basées sur le Genre. Si, les questions liées au genre sont relativement bien établies dans le domaine du développement et ont été reconnues sur le plan mondial comme étant fondamentales en matière de réduction des risques de catastrophes (RRC). Toutefois, les progrès en matière d'élimination des Violences Basées sur le Genre restent timides, lentes et incohérentes dans le domaine de la Réduction des risques de catastrophes.

La Réduction des risques de catastrophe est un cadre conceptuel englobant les éléments à prendre en considération pour réduire les facteurs de vulnérabilité et prévenir les risques de catastrophe dans l'ensemble d'une société donnée, en vue d'éviter (prévention) ou de limiter (atténuation des effets négatifs et préparation à la réponse aux catastrophes) les conséquences néfastes des aléas, dans le contexte plus large du développement durable (SIPC, 2007). Cependant, il existe encore de nos jours, un cruel manque de compréhension de la lutte contre les Violences basées sur le genre dans la Réduction des Risques de catastrophes. Ce manque de compréhension est dû en partie à une marginalisation des femmes à travers des considérations sexistes y afférentes tant au niveau des institutions que des individus ainsi qu'un manque de responsabilité politique et des capacités de réponse requises des VBG dans les approches de réduction des risques de catastrophes au Mali.

Selon la Note de Bonnes Pratiques, les VBG désignent tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes (genre). Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles, ou psychologiques ou la menace de tels actes, la contrainte et d'autres formes de privation de liberté.

Pour y pallier, la prévention et la réponse à la VBG nécessitent un engagement collectif de toutes les parties prenantes à tous les niveaux (international, national et local). C'est dans cette perspective que la Banque mondiale s'est dotée d'un instrument applicable à tous ses projets d'investissement, à travers le nouveau cadre environnemental et social, pour intégrer la prévention, l'atténuation et la gestion des risques de VBG qui peuvent survenir dans leur exécution.

Ainsi, dans le cadre du Projet de Renforcement de la Résilience Climatique au Mali « HYDROMET-Mali » dont la mise en œuvre est confiée à la Direction Générale de la Protection Civile, un Plan d'Action Genre a été élaboré avec une approche concertée, interinstitutionnelle et fondée sur la communauté. Ce Plan d'Action Genre se fonde sur un ensemble de principes et de compétences pour l'intégration systématique du genre dans les activités du projet HYDROMET mais il n'inclut pas la prévention et la lutte contre l'Exploitation et Abus Sexuel/Harcèlement Sexuel, la Violence contre les enfants ainsi que l'approche centrée sur les survivants.

Le présent Plan d'Action triennal stratégique (2024-2026) pour l'élimination des VBG dans la RRC vise à renforcer le Plan d'Action Genre à travers une approche intersectorielle fondée sur les communautés qui cherche à identifier et gérer les risques de violences liés au sexe, d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS) pouvant apparaître dans le cadre de la mise en œuvre du Projet HYDROMET- Mali.

En termes de méthodologie, il s'est agi de (i) effectuer un état des lieux à travers un diagnostic précis des forces et faiblesses dans le domaine de la prise en charge des VBG dans la RRC , (ii) de déterminer les risques potentiels VBG à travers l'élaboration d'une matrice d'action avec des activités concrètes d'atténuation et de prévention des risques,(iii) de proposer des indicateurs mesurables et déterminer les responsables de mise en œuvre, (iv) d'appuyer l'organisation d'une série d'ateliers au niveau régional et national pour accompagner le processus, (v) de proposer des recommandations pour une meilleure prise en charge des cas de VBG dans le cadre du projet HYDROMET- Mali.

Dans cette veine, notre approche vise à identifier et gérer les mesures d'atténuation des risques de violences liés au Genre (violence sexiste, violence domestique, mariage d'enfants, exploitation et abus sexuels (EAS), harcèlement sexuel (HS), raps ou enlèvement de femmes, etc.) qui peuvent apparaître dans les zones d'intervention du Projet HYDROMET- Mali, qui d'ailleurs s'étend sur toute l'étendue du territoire du Mali. En somme, il s'agit d'élaborer un Plan d'Action VBG prenant en compte les mécanismes de protection efficaces et inclusifs qui favorisent une approche cohérente, globale et coordonnée de lutte contre les VBG dans la mise en œuvre du Projet HYDROMET- Mali. Cela se justifie du fait que le Plan d'Action Genre du Projet HYDROMET a prévu de mettre en place des comités de veille des Violences Basées sur le Genre.

Le Plan d'Action VBG est un plan stratégique triennal (2023-2025) qui est bâti de façon consensuelle sur les priorités opérationnelles en matière d'élimination des VBG du Projet HYDROMET-Mali. Il situe le cadre réglementaire et institutionnel de gestion des VBG et fait le point sur l'état des risques potentiels de VBG/HS/EAS et VCE au niveau de chaque composante du Projet HYDROMET. Enfin, il propose des recommandations d'actions dans une dynamique de synergie avec les autres parties prenantes y compris la société civile, les services partenaires pour pallier le manque de coordination en matière de lutte contre les VBG dans la RRC.

## INTRODUCTION

Dans la société traditionnelle, la violence basée sur le genre est un phénomène ancré dans les cultures ancestrales dus aux inégalités structurelles entre les sexes, le patriarcat et les déséquilibres de pouvoir entre les genres (INSTAT 2021). Ainsi, au Mali, les violences basées sur le genre sont utilisées dans les environnements fragiles pour maintenir et exercer un pouvoir sur l'accès et la gestion des ressources naturelles.

Dans les zones d'intervention du Projet HYDROMET- Mali, les catastrophes constituent un risque important aussi bien pour les écosystèmes que pour les populations vulnérables. Les femmes ne sont pas épargnées par leurs conséquences qui renforcent, perpétuent et augmentent les inégalités de genre, rendant ainsi les situations de crise encore plus difficiles à vivre pour elles. En conséquence, les relations inégales de pouvoir qui placent les femmes dans une position défavorisée à cause de leur statut social, des stéréotypes et préjugés genre a dès lors un impact sur la capacité des femmes à s'adapter aux effets et impacts des catastrophes et risques climatiques associés et à participer pleinement et en toute sécurité à l'action environnementale et climatique. C'est dans ce contexte que la VBG est exacerbée dans plusieurs contextes notamment économique, social et environnemental. En raison des besoins et des intérêts des bénéficiaires, la mise en œuvre du projet HYDROMET- Mali à l'instar des autres projets de développement conduit souvent dans bien des cas à la compétition dans l'accès, le contrôle et l'utilisation concurrentielle des ressources naturelles partagés à accès libre. A cet effet, les risques de catastrophes et les Violences Basées sur le Genre (VBG) sont des enjeux étroitement liés car il est évident que si les impacts des catastrophes frappent indifféremment les hommes et les femmes, ses effets sont plus dévastateurs sur les femmes du fait de leur statut inférieur sur le plan politique, économique et social en les exposant davantage aux violences basées sur le genre.

D'un point de vue culturel, la femme malienne reste à l'ombre de son mari et dépendante en grande partie des décisions qu'il prend sur le plan social et économique. En tant qu'épouses et femmes soumises au foyer, la femme ne peut contester l'ordre sociétal préétabli et peut par conséquence subir en silence et dans la frustration des violences physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, etc. Toutefois, qu'elle soit économique, sociale ou géographique, la Violence Basée sur le Genre a parfois des conséquences graves sur la santé physique, émotionnelle, sexuelle et reproductive des femmes. Elle empêche l'autonomisation des femmes et demeure un écueil pour les femmes et les filles de contribuer au développement durable, à la paix et au progrès. Cependant, ce constat ne doit pas cacher que les VBG peuvent aussi affecter les garçons et les hommes car le phénomène reste intimement lié à l'âge, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à une situation de handicap, à la migration, etc. qui sont des facteurs de vulnérabilité augmentant le risque de VBG.

Pendant longtemps, la Violence Basée sur le Genre (VBG) est restée méconnue et était considérée comme un problème marginal. Toujours insuffisamment documentés elle a fait rarement l'objet d'enquêtes et de poursuites au pays car la grande majorité des auteurs restent impunis et les victimes n'obtiennent pas réparation.

La violence à l'égard des femmes et des filles se définit comme tout acte de violence basée sur le genre entraînant, ou pouvant entraîner, des souffrances ou des troubles physiques, sexuels ou mentaux. Cette définition inclut la menace de tels actes, la coercition ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée. De même, la violence à l'égard des femmes et des filles englobe, sans s'y limiter, la violence physique, sexuelle et psychologique intrafamiliale ou au

sein de la communauté en général, et qui est perpétrée ou tolérée par l'État.<sup>1</sup> C'est donc l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues dans le monde qui ne connaît pas de frontières et met en péril la santé, la dignité, la sécurité et l'autonomie de ses victimes, tout en restant entourée d'une culture du silence.

Pour y pallier, il est impératif d'entreprendre des actions de prévention et de réponse à la VBG à tous les niveaux (international, national et local) soutenue par une volonté politique, exigeant un engagement collectif de toutes les parties prenantes. En vue de contribuer à la résolution de la problématique, la Banque mondiale s'est dotée d'un instrument applicable à tous ses projets d'investissement pour intégrer la prévention, l'atténuation et la gestion des risques de VBG qui peuvent survenir dans leur exécution. En effet, le nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale (2018) se référant explicitement aux droits de l'homme dans son préambule, vise à renforcer l'inclusion sociale, la transparence, la non-discrimination, la participation du public et la responsabilisation, en renforçant notamment les mécanismes de règlement des plaintes. C'est dans cette perspective que le Projet de Renforcement de la Résilience Climatique au Mali « HYDROMET-Mali », dont la mise en œuvre est confiée à la Direction Générale de la Protection Civile, a élaboré un Plan d'Action Genre basée sur une approche concertée avec les femmes leaders des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou Koutiala, Mopti, Kita et le District de Bamako. Après une série de formations sur la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC), la Gestion des Conflits et les Violences Basées sur le Genre (VBG), il est apparu nécessaire d'élaborer un Plan d'Action VBG pour renforcer et compléter le Plan d'Action Genre du Projet.

Le Plan d'Action VBG, élaboré dans le cadre du projet HYDROMET - Mali fait partie des documents requis par le Cadre Environnemental et Social (CES). C'est un document qui décrit comment le projet mettra en place les moyens et mécanismes nécessaires pour faire face aux risques de Violences Basées sur le Genre en y intégrant les mécanismes de gestion des plaintes VBG. Il identifie les principales composantes affectées par le risque VBG, directement ou indirectement et propose des mesures de prévention ou d'atténuation.

Le présent rapport situe (i) le cadre réglementaire et institutionnel de gestion des VBG, (ii) fait le point sur l'état des lieux et des risques potentiels de VBG à travers l'identification et l'évaluation des actions VBG en lien avec le projet, (iii) présente les activités à mettre en œuvre pour réduire, voire éliminer ces risques dans une dynamique de synergie avec les autres parties prenantes, (iv) propose des recommandations en termes de mécanismes de gestion des plaintes VBG.

---

<sup>1</sup> Nations Unies : <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence>

## **I. RAPPEL DU CONTEXTE, DES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE**

### **I.1. Contexte**

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) exige aux pays signataires de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éradiquer la violence contre les femmes et les filles à la maison, dans les rues, dans les écoles, au travail et dans les camps de réfugiés lors des conflits et des crises. Adoptée en 1979 la convention protège les droits des femmes dans la vie politique et publique, dans la vie économique, sociale et culturelle et dans le domaine du droit civil y compris le droit matrimonial et le droit de la famille. La Résolution 48/104 du Système des Nations Unies portant Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 20 décembre 1993 vient renforcer les dispositifs de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

A l'instar des pays de la communauté internationale, le Mali a signé et ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ainsi, pour honorer ses engagements internationaux, le Gouvernement du Mali et la Banque mondiale à travers les projets CREWS et HYDROMET /Mali, depuis lors, conjuguent leurs efforts à ceux de la société civile pour préparer la population à faire face aux violences basées sur le Genre. C'est dans cette dynamique que le projet HYDROMET- Mali, après l'élaboration du Plan d'Action Genre, s'attelle à élaborer un plan d'action cohérent en matière de Violences Basées sur le Genre.

Il s'agira au cours de la prestation de développer des mécanismes de protection efficaces et inclusifs qui favorisent une approche cohérente, globale et coordonnée de lutte contre les VBG et d'appuyer l'organisation d'une série d'ateliers au niveau régional et national pour accompagner le processus.

### **I.2. Objectifs de l'étude**

L'objectif global de l'étude est d'élaborer un plan d'action prenant en compte les mécanismes de protection efficaces et inclusifs qui favorisent une approche cohérente, globale et coordonnée de lutte contre les VBG

Les principaux objectifs spécifiques attendus de l'étude sont :

- Effectuer un état des lieux de l'existant et un diagnostic précis des forces et faiblesses dans le domaine de la prise en charge des VBG dans la RRC au Mali en lien avec le Genre ;
- Déterminer les domaines prioritaires du plan d'action triennal stratégique (2023-2025) pour l'élimination des VBG dans la RRC en lien avec le Genre ;
- Elaborer une matrice d'action avec des activités concrètes et des résultats à atteindre concourant tous à l'objectif général recherché ;
- Proposer des indicateurs mesurables avec le timing associé à chaque type d'activité et déterminer les responsables de mise en œuvre ;
- Bâtir de façon consensuelle un plan d'action dynamique budgétisé, qui détaille les activités à mettre en œuvre afin de rendre opérationnelles les priorités stratégiques en matière d'élimination des VBG au Mali ;
- Fournir de nouvelles pistes d'actions pour pallier les manques de coordination en matière de lutte contre les VBG dans la RRC ;
- Proposer des recommandations pour une meilleure prise en charge des cas de VBG ;

- Appuyer l'organisation d'une série d'ateliers au niveau régional et national pour accompagner le processus.

### I.3. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de l'étude sont les suivants :

- Le bilan analytique des forces et faiblesses dans le domaine de la prise en charge du Genre et des VBG dans la RRC au Mali est établi ;
- Les domaines prioritaires du plan d'action triennal stratégique (2023-2025) pour l'élimination des VBG dans la RRC sont déterminés ;
- Une matrice d'action avec des activités concrètes et des résultats à atteindre concourant tous à l'objectif général recherché est élaboré ;
- Des indicateurs mesurables avec le timing associé à chaque type d'activités sont proposés et les responsables de mise en œuvre sont déterminés ;
- Les objectifs, les activités et les stratégies de mise en œuvre du plan opérationnel sont identifiés ;
- Le budget du plan d'action est élaboré ;
- Un système de suivi et d'évaluation est élaboré.

## II. DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE D'APPROCHE

### 2.1 APPROCHE METHODOLOGIQUE GENERALE

L'approche méthodologique d'élaboration du Plan d'Action VBG, inclusive et participative, a été organisée autour de quatre (04) étapes principales :

#### 1. L'élaboration d'un draft de Plan d'action VBG articulée autour des éléments suivants :

- La production d'une note de compréhension des TDR et sa validation ;
- La revue secondaire basée sur l'exploitation et l'analyse des documents internationaux et nationaux en référence aux VBG ;
- La collecte des données primaires à travers l'élaboration de guide d'entretien et de guide d'interview semi-structuré;
- Le traitement, l'analyse, l'interprétation des données secondaires et primaires à travers la triangulation de biais;
- La rédaction du rapport provisoire.

#### 2. L'organisation des ateliers régionaux de partage et d'appropriation du Plan d'Action VBG avec les femmes leaders, structurés autour des activités ci-après :

- Présentation en plénière de la matrice du plan d'action dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou Koutiala, Mopti, Kita et le District de Bamako pour permettre aux participant(e)s de développer et partager une vision commune;
- Travaux de groupe pour la mise en adéquation des risques potentiels et résiduels des VBG au niveau des composantes du projet avec les mesures d'atténuation ;
- Mise en commun des résultats des travaux de groupe pour dégager les pistes d'action et des recommandations.

#### 3. La finalisation du Plan d'Action VBG incluant les recommandations des ateliers régionaux articulée autour des éléments suivants :

- Partage d'expériences des bénéficiaires ;
- Témoignages vivants des survivantes ;
- Enrichissement et finalisation du rapport et du contenu de la matrice du Plan d'Action VBG.

#### **4. La production du rapport et de la matrice finale du Plan VBG ;**

L'analyse informationnelle des résultats de l'atelier de renforcement des capacités des femmes leaders( régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou Koutiala, Mopti, Kita, District de Bamako) et des agents des services bénéficiaires du projet HYDROMET /MALI du 16 novembre 2022 au 17 novembre 2022 sur le thème : Gestion des conflits, la réduction des risques de catastrophes et les violences basées sur le genre (VBG) ; de la population tout venant de la Commune de Dio –Gare à l'atelier de renforcement des capacités sur les changements climatiques et le Genre les 22, 23, 24 novembre 2023, couplée aux résultats du diagnostic sur les inégalités genre et VBG dans un contexte de changements climatiques avec les organisations faitières féminines et des OP de femmes/filles rurales, membres de CAD-Mali du 30 au 31 octobre 2023 à Nossombougou ont permis de bâtir le Plan d'action VBG en adéquation avec le plan d'action Genre du Projet HYDROMET- Mali.

Ainsi la production du rapport a été articulée autour de l'intégration des résultats des données secondaires et primaires, des travaux de groupe et des résultats des diagnostics participatifs.

## **2.2 APPROCHE METHODOLOGIQUE DETAILLEE**

La démarche méthodologique détaillée de l'étude a été organisée autour des étapes suivantes :

- 1) Elaboration d'une note de compréhension des TdR de l'étude et sa validation
- 2) Revue documentaire :
- 3) Elaboration des outils de collecte des données primaires
- 4) Organisation de la collecte de données
- 5) Traitement, analyse, interprétation des données
- 6) Rédaction du rapport

### **Etape 1 : Elaboration d'une note de compréhension des TdR de l'étude et sa validation**

Cette étape de l'étude relative à la compréhension des Termes de référence a porté sur une séance de travail avec l'Equipe de sauvegarde environnementales et sociales du projet pour mieux affiner les besoins d'information et de recherche ainsi que pour recueillir et établir la liste des structures et personnes devant être impliquées.

### **Etape 2 : Revue documentaire :**

L'étape de la revue des données secondaires a permis d'exploiter et d'analyser les documents du projet HYDROMET- Mali (PTBA, PAG, rapport d'évaluation des risques du projet rapports d'activités, etc.) et les textes nationaux et internationaux sur la VBG y compris le cadre législatif et réglementaire et des études sur le sujet.

### **Etape 3 : Elaboration des outils de collecte**

Cette étape a porté sur la conception des outils de collecte notamment le guide d'entretien et le guide d'interview semi- structuré.

Le guide d'entretien, structuré autour de quelques thèmes préalablement identifiés, visait à recueillir des témoignages par le biais d'entretiens et des réunions discussions auprès des informateurs clés en l'occurrence les femmes leaders défenseurs des droits des femmes et des filles partageant des expériences VGB, les survivantes et d'autres intervenants (population a tout venant) à Bamako, Dio-gare et Nonsombougou.

Le guide d'interview semi structuré, axé sur des questions ouvertes et orientées VBG, visait à recueillir des témoignages d'experts pour l'identification des groupes vulnérables susceptibles d'être touchés par les risques potentiels de VBG et de définir des mesures d'atténuation des risques. Il a été administré aux agents des services partenaires clés du Projet HYDROMET – Mali, Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), Système d'Alerte Précoce (SAP), Agence MALI-METEO, Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH), des prestataires de services et contractants du projet. Il visait à porter un regard le plus objectif possible sur la réalité complexe et multiforme des VBG dans la mise en œuvre du projet HYDROMET-Mali.

#### **Etape 4 : Organisation de la collecte de données**

L'organisation de la collecte des données, essentiellement de type qualitatif, a été bâtie sur un échantillon représentatif. Mais compte tenu de la situation d'insécurité qui sévit dans le pays, de la durée et la limite du budget de l'étude, les premiers retours du terrain ont amené à modifier les cibles d'enquête préalablement définis. Ceci en vue d'affiner la problématique sur les groupes clés prioritaires. A cet effet, le guide d'interview par le biais de l'organisation des réunions discussions a été administré aux agents des services partenaires clés du Projet HYDROMET – Mali et à un échantillon de population a tout venant pour porter un regard le plus objectif possible sur la réalité complexe et multiforme des VBG dans la mise en œuvre du projet HYDROMET-Mali.

La collecte de données a été bâtie autour des groupes de discussions (focus groupe) pour recueillir et analyser les connaissances et perceptions des différents acteurs sur les VBG et mieux, de porter une analyse sur les bonnes pratiques VBG du Projet HYDROMET- Mali.

Pour le recueil des informations détaillées sur les situations à risque VBG et l'identification des pistes d'actions, il a été utile de recourir à des outils de diagnostic participatif rapide notamment **la carte sociale**<sup>2</sup>, **l'arbre a problèmes**<sup>3</sup>, **l'analyse SWOT**<sup>4</sup>, **le cadre d'analyse des 4 R**, **la cartographie (mapping) des intervenants**, en tant qu'outil exploratoire et de planification

**La carte sociale**, utilisée en entretien semi structurée à Dio-Gare et Nonsombougou a permis d'aider à identifier les personnes susceptibles de subir des Violences Basées sur le Genre (VBG), et ce en fonction du genre, de la classe, et du groupe ethnique. Grâce à cet outil, les contributions des membres de la communauté ont été déterminantes dans la mesure où ils sont également experts à l'échelle locale pour l'identification des pistes d'actions pour l'élimination des VBG.

**L'arbre a problèmes**, utilisé en focus groupe au niveau des organisations faitières féminines, des collectivités locales et des OP de femmes/filles rurales, membres de CAD-Mali a permis d'analyser les problèmes particuliers liés à la VBG et identifier les causes principales, les facteurs contributifs,

---

<sup>2</sup> **La carte sociale** a été utilisée pour mettre en lumière les effets induits des interventions du projet HYDROMET-Mali. L'exercice de simulation ramené à l'échelle d'une communauté (Assemblée Villageoise) a tenu compte de la composition, des ressources disponibles, des activités, de l'accès et l'utilisation des ressources, des inégalités et les fossés existants entre hommes et femmes.

<sup>3</sup> **L'arbre à problèmes** a exigé de consulter séparément les filles, les garçons, les femmes et les hommes, y compris les personnes âgées et les personnes handicapées, afin que le Plan d'Action VBG soit conçu de manière à assurer un accès équitable et à réduire les risques de violences liées au genre. La consultation des femmes et les filles a été primordiale pour comprendre les problèmes auxquels elles font face et explorer les solutions potentielles. Des groupes de discussions séparés ont été organisés pour les femmes et les filles lors de l'évaluation des besoins et aux différentes étapes de la réponse

<sup>4</sup> **L'outil d'analyse SWOT** a été utilisé en entretien semi structuré pour mesurer les forces, faiblesses, opportunités et menaces relative à la Violence Basée sur le Genre dans l'environnement du Projet HYDROMET-Mali. L'outil a permis de suivre et évaluer l'accès et l'utilisation sûrs et équitables des services fournis par le projet et les partenaires clés.

les conséquences des VBG sur les victimes et de proposer des pistes d'actions pour la prévention et à la réponse à la VBG.

**L'outil d'analyse SWOT** utilisé en entretien semi structuré au niveau de tous les groupes cibles a permis d'effectuer un contrôle interne de l'environnement du projet HYDROMET-Mali afin d'évaluer les forces (quels sont les points forts en gestion des risques VBG?), les faiblesses (sur quels points améliorer les performances en gestion des risques VBG ?), les opportunités du projet (quels sont les atouts et les retombées en matière de gestion des risques VBG ?), les menaces (les obstacles épistémologiques, la résistance à la question du genre ?).

**Le cadre d'analyse 4 R**, en tant qu'outil de planification et de suivi-évaluation a été utilisé pour arriver à une planification réaliste des actions VBG. L'outil 4R pour la définition des rôles et responsabilités (**R**esponsabilités) des différents acteurs concernés par une action en fonction des droits (**R**ights), retombées positives (**R**eturns) et des types de relations (**R**elationship) qui existent entre eux a permis d'avoir un aperçu des conditions préalables d'atténuation de la violence basée sur le genre. La construction de l'outil a été établie dans des groupes de discussions séparés organisés pour les femmes et les filles, les hommes et les garçons. L'objectif visé était de veiller à ce que les filles, les garçons, les femmes et les hommes, y compris les personnes âgées et les personnes handicapées aient accès à des services et infrastructures appropriés et sûrs dans le cadre du Projet HYROMET-Mali

**La cartographie des intervenants** a été utilisé pour le renforcement des synergies et des complémentarités des interventions en matière de VBG. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet HYDROMET- Mali, il a permis de veiller à ce que les filles, les garçons, les femmes et les hommes, y compris les personnes âgées et les personnes handicapées aient accès à des mécanismes de retours d'information et de plaintes afin que des mesures correctives puissent être prises pour répondre à leurs besoins spécifiques d'assistance et de protection

L'application des outils ont été soutenus par des **questions orientées** et le **brainstorming** pour stimuler la créativité des personnes interrogées et d'évaluer les mesures d'atténuation des risques VBG.

L'entretien et l'interview semi structuré avec les groupes vulnérables notamment les filles, les femmes sur les risques potentiels de VBG a permis d'organiser une masse critique d'informations et de les intégrer dans le plan d'actions VBG.

#### **Etape 5 : Traitement, analyse, interprétation des données**

Suivant la démarche qualitative, le traitement des données a porté sur l'extraction des retranscriptions d'entretiens pour dégager un sens. Il a été structuré sur la construction analytique de manière à aborder l'ensemble des données systématiques et (i) de définir les principaux acteurs impliqués dans le processus d'atténuation de la VBG, (ii) d'inventorier les types de motivation des différents acteurs, L'analyse des données a porté sur les étapes suivies présentées comme une réponse aux interrogations soulevées, les résistances, les résultats à obtenir, etc.). L'interprétation des données a reposé sur le jugement d'experts et de dégager des orientations et des propositions sur les mesures d'atténuation des risques VBG.

#### **Etape 6 : Conception/élaboration du rapport et proposition de Plan d'Action VBG**

Cette étape a permis de structurer les informations et de proposer le format et le contenu rédactionnel du rapport d'étude, assortie d'une matrice du Plan d'action VBG du Projet HYDROMET- Mali. Le plan d'action proprement dit repose sur la définition des actions à mener, des rôles et responsabilités les intervenants qui se chargeront de son exécution, l'identification des ressources nécessaires à

l'exécution de chaque action, l'établissement d'une temporalité pour chacune des actions sur le modèle du planning Gantt.

### **Etape 6 : Ateliers régionaux de partage et d'appropriation du Plan d'Action VBG**

Cette étape visait à appuyer l'organisation d'une série d'ateliers au niveau régional et national pour accompagner le processus d'appropriation et de partage de connaissances du Plan d'Action VBG, de fournir des pistes d'actions novatrices et de proposer des recommandations pour une meilleure prise en charge des cas de VBG dans la mise en œuvre du Projet « HYDROMET- Mali ».

L'organisation des ateliers régionaux a porté sur le partage et appropriation du Plan d'Action VBG, le recueil des expériences et témoignages vivants des survivantes, les travaux de groupe pour affiner les données

### **Etape : Finalisation du Plan d'action VBG**

La finalisation du Plan d'Action VBG a porté sur l'intégration des observations pertinentes, incluant les recommandations des ateliers régionaux des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou Koutiala, Mopti, Kita, District de Bamako dans le Plan VBG. Il faut noter que la conduite de ces ateliers a été effectué par l'UCP du Projet.

L'enrichissement du contenu de la matrice du Plan d'Action VBG par le consultant sur la base de la synthèse des informations collectées a permis de (i) définir des mécanismes de lutte contre les violences basées sur le Genre, de façon concrète afin d'améliorer la protection et la santé des femmes et des filles dans les zones d'intervention du projet; (ii) conforter le dispositif du mécanisme de gestion des plaintes des personnes susceptibles de subir les violences basées sur le genre (VBG), l'exploitation et abus sexuel (EAS) et le harcèlement sexuel (HS), (iii) développer des mesures spécifiques d'assurer le traitement rapide, éthique et centré sur la survivante pour les personnes affectées avec les procédures adéquates, en termes de recommandations.

## **III. CADRE CONCEPTUEL D'ELABORATION DU PLAN D'ACTIONS VBG DU PROJET**

### **3.1. Consistance du Plan d'action Violences Basées sur le Genre**

L'élaboration du présent plan d'action de violence basée sur le genre (VBG) repose sur des concepts et des approches de base, des théories, des principes et des pratiques fondés sur des données probantes en matière d'élimination des VBG qui sont essentiels pour une prévention et une réponse efficace à la VBG de façon globale. Il est complété par un glossaire car il demeure encore parmi les praticiens un manque de connaissance, de compréhension et d'utilisation de définitions juridiques clés ou des normes et pratiques pourtant essentielles pour la mise en œuvre des plans d'actions VBG. Ce qui contribue de nos jours à augmenter considérablement les obstacles à la responsabilisation, à la justice et à l'utilisation de pratiques préjudiciables et contraires à l'éthique envers les victimes et les témoins.

Du fait que malgré l'existence de cadres juridiques internationaux et régionaux, la plupart des plan d'action VBG ne sont pas mis en œuvre au niveau national ou le sont de manière insuffisante, notre démarche consiste à identifier les mesures d'atténuation des risques de violence liés au Genre (violence sexiste, violence domestique, mariage d'enfants, exploitation et abus sexuels (EAS), harcèlement sexuel (HS), raps ou enlèvement de femmes, etc.) qui peuvent apparaître dans les zones d'intervention du Projet HYDROMET- Mali.

L'objectif est de formaliser les actions à mener dans un futur plus ou moins proche sur la survenance probable d'une VBG dans le cadre de la mise en œuvre des activités. Autrement dit, le Plan d'actions VBG vise à lister et planifier des actions à prévoir sur la base du Plan d'Action Genre du Projet

HYDROMET- Mali, en transposant les risques potentiels, les risques inhérents et les risques résiduels de VBG dans une matrice opérationnelle en termes de procédures opérationnelles ou modes opératoires ou consignes.

En effet, la violence sexuelle et basée sur le genre est complexe en ce qu'elle est directement liée aux dynamiques de pouvoir social et politique, à l'inégalité des sexes, au patriarcat et aux préjugés enracinés, idées fausses, mythes et stéréotypes qui continuent d'exister et de proliférer du Nord au Sud.

Dans cette logique, la violence sexuelle et basée sur le genre est souvent considérée « simplement comme un problème de femmes » et comme un crime « de moindre gravité » ou un crime difficile « à identifier et à poursuivre ». C'est pourquoi, les crimes et les violations à caractère sexuel et basés sur le genre restent largement impunis.

Pour y palier le plan d'action VBG du Projet HYDROMET-Mali vise tout simplement à aider à la gestion des cas individuels VBG liés aux prestations de services y compris des partenaires stratégiques pour l'atténuation des risques VBG par rapport à la mise en œuvre des activités au niveau des différentes composantes du Projet. Il se base sur l'identification préalable des tendances de risques de VBG susceptibles de se produire au niveau de la mise en œuvre du projet. Sa finalité est de décrire à partir du « qui fait quoi » dans le système pour atténuer les risques VBG, comment l'opération doit être effectuée au niveau du poste de travail pour gérer les cas de VBG?

Le Plan d'actions VBG du Projet HYDROMET- Mali comporte une matrice qui présente les principales actions à mener pour atteindre un objectif de réduction des risques VBG dans les zones d'intervention du projet. La matrice se compose essentiellement d'une description des étapes à réaliser, d'un échéancier à tenir, des responsabilités et des ressources allouées. Il a pour fonction de planifier les actions et de suivre leur avancement.

### 3.2. Limites du plan d'action Violences Basées sur le Genre (VBG)

Le présent plan d'action Violences sur le Genre (VBG) ne prétend pas faire une évaluation des risques de VBG, ni une cartographie des risques VBG du projet HYDROMET- Mali. Un travail préalable a été effectué sur l'identification des risques lors de la conception du projet HYDROMET- Mali. De plus, un plan d'action Genre complémentaire de l'évaluation des risques sociaux du projet a été élaboré et mis en œuvre au sein du projet. Le plan d'action Genre du Projet présente le cadre de résultats avec des indicateurs, Baseline, unité de mesure, référence, valeurs cibles, etc. pour un suivi des VBG dans les zones d'interventions du Projet HYDROMET-Mali.

Il faut noter que la présente étude ne s'inscrit pas dans une logique d'identification de la typologie des VBG, de leurs auteurs et des victimes dans les zones d'intervention du projet. Elle ne vise pas non plus à rapporter le nombre d'incidents de VBG ni les variations des VBG en fonction de l'âge et du sexe. Car, les Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence étant suffisamment documentées, les données de qualité ventilées selon le genre et portant sur la nature et la portée de la VBG ainsi que sur la disponibilité et l'accessibilité des services sont des repères tangibles pour éclairer le présent Plan d'Action VBG.

#### **IV. CADRE INSTITUTIONNEL JURIDIQUE ET POLITIQUE AFFÉRENT AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) AU NIVEAU INTERNATIONAL, SOUS REGIONAL ET NATIONAL**

Le Cadre institutionnel juridique et politique afférent au genre et aux violences basées sur le genre (VBG) est assez étoffée au niveau international et national.

**Sur le plan international, l'instrument de base et de référence en matière de droits humains est :**

- (i) La Charte des droits de l'Homme qui repose fondamentalement sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) adoptée en 1948 par l'Assemblée des Nations Unies à Paris, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels
- (ii) La Déclaration sur l'Élimination de la violence à l'égard des Femmes (Résolution de l'Assemblée Générale 48/104 du 19 décembre 1993). Premier instrument international définissant la violence à l'égard des femmes comme : « tous actes de violences dirigés contre le sexe féminin causant ou pouvant causer aux femmes, un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».
- (iii) La Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF/CEDAW) 1979) dont le but est de lutter contre toute « discrimination à l'égard des femmes ».
- (iv) La Convention Relative aux Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989 (ratifiée le 31 Juillet 1990). ;
- (v) La Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

**Au niveau régional, on distingue les instruments suivants :**

- (i) La Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (connue sous le nom de la Convention de Belém do Pará) ;
- (ii) La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ;
- (iii) Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique ou la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans la région de l'ASEAN.
- (iv) La Charte Africaine des Droits de L'homme et des Peuples signée à Nairobi au Kenya le 21 Juin 1981 qui dispose, en son article 5, que « Tout individu a droit au respect de la dignité inhérente à la personne humaine et à la reconnaissance de sa personnalité juridique. Toutes formes d'exploitation et d'avilissement de l'homme notamment l'esclavage, la traite des personnes, la torture physique ou morale, et les peines ou les traitements cruels inhumains ou dégradants sont interdites ».
- (v) Le Protocole à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux droits de la femme en Afrique dit « Protocole de Maputo » qui engage les États - parties à prendre toutes les mesures appropriées pour protéger " les droits reproductifs des femmes,

- particulièrement en autorisant l'avortement médicalisé, en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la grossesse met en danger la sante' mentale et physique de la mère ;
- (vi) La Déclaration Solennelle sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique, de l'Union Africaine du 08 Juillet 2004 qui réitère l'engagement au principe de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
  - (vii) La politique genre de l'Union africaine (UA) qui traduit les décisions et les Déclarations de l'Assemblée et d'autres engagements internationaux sur le genre et l'autonomisation des femmes...

**Au plan National, l'on distingue :**

- (i) La constitution du Mali du 27 février 2023 qui dans son préambule souscrit à la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples du 27 juin 1981, s'engage à garantir le respect des droits humains, en particulier ceux de la femme, de l'enfant et de la personne vivant avec un handicap, consacrés par les traités et accords sous-régionaux, régionaux et internationaux signés et ratifiés par le Mali et s'engage à lutter contre toutes les formes de violences ;
- (ii) La Politique nationale-genre au Mali qui est un instrument de lutte contre les violences faites aux femmes (2011) vise à prendre en compte l'égalité Homme-Femme dans tous les secteurs de l'économie nationale. ;
- (iii) La stratégie nationale de communication holistique sur les violences basées sur le genre (2018) assortie de son plan d'actions 2019-2030 qui vise à mettre fin aux VBG. Le document fait référence à six types de violences basées sur le genre (Viols, agressions sexuelles y compris les MGF/Excision), violences physiques, mariage forcé (y compris mariage d'enfant), le déni de l'accès légitime à des ressources, d'opportunités ou de services et les violences psychologiques /émotionnelles
- (iv) La Stratégie de prise en charge juridique et judiciaire des violences basées sur le Genre qui est un document destiné aux acteurs judiciaires grâce l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à travers le programme Promotion des Droits de l'Homme au Mali (PDH), la coopération Espagnole à travers l'ONU Femmes ;
- (v) Le système de gestion des informations sur les VBG (GBVIMS)
- (vi) Le Code Pénal qui prévoit des sanctions variables contre les coups et blessures volontaires (articles 207 et 226), la répudiation, la pédophilie, l'abandon de foyer et d'enfant, l'enlèvement de personnes (par fraude, violence ou menaces), la traite, le gage et la servitude des personnes, le trafic d'enfants, le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée et la grossesse forcée ;
- (vii) Le Code du mariage et de la tutelle qui punit le mariage forcé.

## V. SITUATION GENERALE DES VBG AU MALI ET TYPOLOGIE DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

### 5.1. Situation des Violences Basées sur le Genre au Mali

Au Mali, depuis plus d'une vingtaine d'années, les VBG sont documentées de façon progressive selon leur évolution. Aussi, l'identification et la caractérisation des types de violences basées sur le Genre ainsi que leurs auteurs et victimes dans le pays sont assez connus.

Il apparaît dans les diverses études que les pratiques de VBG sont beaucoup plus subies par les femmes que les hommes comme l'attestent plusieurs documents récents qui présentent les typologies et les variations des VBG en fonction de l'âge et du sexe dans les zones à risques ainsi que les bonnes pratiques existantes de prise en compte des VBG dans le pays.

Ainsi, de l'analyse des différents rapports des spécialistes VBG, il ressort que depuis 2019, la situation des droits des femmes et des filles au Mali a connu une détérioration flagrante due essentiellement à la dégradation du contexte sécuritaire et aux défis liés au genre, aggravant par surcroît les VBG.

En effet, au Mali, près de la moitié des femmes mariées n'ont pas de pouvoir de décision sur leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs. Les études révèlent qu'une frange importante des femmes âgées de 15 à 49 ans, au cours de leur vie, ont subi des violences physiques et sexuelles de la part de leur partenaire intime ou des violences sexuelles non liées au partenaire. Plusieurs cas de tortures, coups et blessures, assassinats, viols collectifs, etc. ont été rapportés par plusieurs sources. Les auteurs de VBG sont aussi identifiés ; ils sont de tous les corps de métiers (enseignants, artistes chanteurs, fonctionnaires, chauffeurs, ouvriers, gardiens, etc.). Souvent ce sont des inconnus, des petits amis précédents, des employés ou des collègues de travail et des forces de défense et de sécurité<sup>5</sup>. Et parmi leur nombre sans cesse croissant figure des personnalités, des artistes de renommée nationale et internationale, des citoyens lambda.

En outre, la quasi majorité des filles du sud et du centre ont subi une forme de violence basée sur le genre (mutilation génitale féminine, excision, mariages précoces, violence à l'école, etc.).

Ainsi, la situation des VBG présente un tableau peu reluisant car selon les statistiques, plus de 45% des femmes maliennes sont victimes de violences sexuelles au moins une fois dans leur vie. Et l'accès à une prise en charge holistique (services juridiques, psychosociaux, sanitaires, de protection, etc.) demeure problématique pour un grand nombre de personnes survivantes de VBG.

D'après le Système de Gestion des Informations sur les Violences Basées sur le Genre (GBVIMS), l'augmentation des violences basées sur le genre devient de plus en plus angoissante; 36% de ces cas au Mali sont des cas de violences sexuelles, 19% d'agression physique, 16% de déni de ressources, 21% de violences psychologiques et 8% de mariages précoces. Il soutient que 97% de ces cas ont été signalés par des femmes, desquelles 48% sont des filles de moins de 18 ans.

Ainsi, le nombre de cas de violences basées sur le genre (VBG) rapportés est passé de 2021 contre 2981 en 2020, soit une augmentation de 47 pour cent. En outre, il a été enregistré en 2022, 11 534 cas de VBG, dont 98 pour cent des survivant(e)s étaient des femmes et 45 pour cent des filles de moins de 18 ans. Ces données révèlent que 99 pour cent des personnes touchées sont des femmes et 36 pour cent des VBG sont des violences sexuelles. Ces données ne représentent que la face cachée de l'iceberg, sachant que près de 70% des femmes ayant subi ces violences n'en n'ont guère parlé à personne par crainte de représailles ou de stigmatisation, ou par manque d'accès et de disponibilité de services, incluant les coûts des procédures judiciaires.

Selon UNICEF, au Mali, près de huit millions de filles et de femmes ont subi des Mutilations génitales féminines qui constituent une violation des droits de la personne. Or, chaque fille et chaque femme a le droit d'être protégée contre cette pratique néfaste aux conséquences dévastatrices, symptôme d'inégalités de genre persistantes.

<sup>5</sup> Etude nationale qualitative et quantitative des connaissances, attitudes et pratiques des femmes et des hommes en matière de violences basées sur le genre au Mali (ECAP-VBG I)

Il faut souligner que l'absence d'une loi spécifique pour répondre aux VBG et la faible application des textes juridiques protégeant les femmes et les filles demeurent les facteurs contribuant à l'augmentation des cas.

## 5.2. Gestion des Violences Basées sur le Genre au Mali

La gestion des VBG n'est pas aisée car le phénomène car l'impunité des auteurs en matière de violence sexuelle contre les filles dans la communauté est établie. La violence sexuelle à l'égard des filles est cachée et considérée comme honteuse et les populations ne veulent pas en parler. Les filles survivantes sont blâmées par leur famille et la communauté au sens large. Les filles survivantes sont tenues pour responsables et considérées comme un déshonneur pour leurs familles. Les filles sont obligées d'épouser l'auteur pour restaurer leur « honneur ».

Pour lutter contre le phénomène, le Gouvernement, à travers le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers, a entrepris des actions importantes notamment :

- la création du Programme national pour l'Abandon des Violences Basées sur le Genre (PNVBG) en 2019 ;
- la mise en place des ONE STOP CENTER pour la prise en charge holistique des survivantes de VBG;
- la mise en place des comités d'éveil et d'alerte dans les communes et les villages ;
- des activités de communication sur le terrain ;
- la mise en place d'un numéro vert (le 80333).

Malgré ces efforts, les cas de Violences Basées sur le Genre continuent à être enregistrés. Il convient d'intensifier les actions d'information et de sensibilisation sur la question afin de diminuer sensiblement la survenance des cas de VBG.

Dans la prévention des VBG au Mali, la plupart des structures publiques et privées de prévention des VBG disposent d'un dispositif de collecte de données qui sont fournies par le biais de formulaires d'évaluation. Ainsi, le dispositif de collecte de données des structures publiques de l'Etat s'appuie sur un formulaire d'enregistrement avec l'utilisation de logiciels de saisie de données différents. Malheureusement, la difficulté majeure est l'inexistence d'un système de centralisation des données au niveau national. En outre, les données relevant de la police, sont souvent difficiles d'accès car les informations sur les VBG enregistrées sont envoyées à un service appelé « One Stop Center ». Le dispositif des ONGs, membres du sous cluster VBG coordonné par l'UNFPA, s'appuie sur le Système de Gestion des Informations sur la Violence Basée sur le Genre (GBVIMS). Le GBVIMS traite les informations VBG à partir d'un serveur central installé à l'UNFPA qui est alimenté par les informations des structures non étatiques à travers un formulaire d'admission et d'évaluation finale.

A cette fin, l'évaluation des variations des VBG en fonction de l'âge, du sexe et des auteurs sont suffisamment documentés. En effet, le Système de Gestion des Informations sur la Violence Basée sur le Genre (GBVIMS) a été créé pour :

- harmoniser la collecte de données par les prestataires de services de prise en charge de la VBG dans les situations de crise humanitaire;
- fournir un système simple permettant aux acteurs de la réponse à la VBG de collecter, de stocker et d'analyser leurs données ;
- faciliter le partage sécurisé et éthique des données sur les cas signalés de VBG ;
- aider les prestataires de services à mieux comprendre les cas signalés de VBG et aux acteurs de partager des données en interne entre les sites d'intervention et en externe avec différentes entités ;
- pour faciliter l'analyse plus large des tendances et une meilleure coordination pour la lutte contre les VBG.

Malheureusement, dans cette architecture de collecte des données, seules les structures centrales se trouvant à Bamako et qui disposent de logiciels de saisie y peuvent contribuer de façon régulière et permanente. Une autre insuffisance est que le niveau de désagrégation des informations enregistrées reste limité au niveau du cercle. De plus, l'utilisation du GBVIMS est conditionnée à l'offre de service

s'appuyant sur des structures offrant au moins l'un des quatre services de prise en charge à savoir : le service médical, psychosocial, sécuritaire, ou judiciaire.

En définitive, il faut noter, de façon globale, que les principales difficultés dans la collecte des données sur les VBG au Mali sont relatives (i) au manque de coordination entre les structures travaillant dans le domaine des VBG, (ii) à l'insuffisance de personnel qualifié, de matériels (ordinateurs, data disk, clés de connexion et armoires sécurisées pour la gestion d'information), de locaux adéquats et de la non-maîtrise de l'application de saisie par certaines structures.

Dans cette logique, le Mali s'est farouchement engagé dans la lutte contre les VBG et avec l'appui de ses partenaires, la mise en place des guichets uniques de prise en charge holistiques des survivantes des VBG dans plusieurs capitales régionales du pays a été effective. Ainsi, le rapport du Système de Gestion des Informations sur les Violences basées sur le Genre (GBVIMS) permet de disposer des informations actualisées apportées par les organismes intervenant sur ces questions et de mesurer l'ampleur des VBG au Mali.

Pour faciliter et mieux coordonner les activités de VBG/EAS/HS, il est mis en place des centres spécifiques au niveau national pour une prise en charge holistique des VBG (médicale, juridique et psychosociale) des survivant(e)s.

Le tableau ci-dessous récapitule les centres d'écoute installés sur l'ensemble du territoire national dont le maillage se présente comme suit :

| N° | Centres  | Localisation                      |
|----|--|-----------------------------------|
| 1  | Le centre d'écoute et d'orientation pour les femmes victimes de violences                  | Bamako                            |
| 2  | Association pour le développement et la promotion de la femme (APDF)                       | Bamako et capitales régionales    |
| 3  | Centre d'information et de documentation sur les droits des femmes et des enfants (CNDIFE) | Bamako                            |
| 4  | Les Maisons de la FEMME  | Bamako                            |
| 5  | Le service d'écoute, de conseil et d'orientation juridique (SECOJ)                         | Bamako                            |
| 6  | La Coordination des Associations et organisations Féminines                                | Bamako, régions, cercles communes |
| 7  | Clinique DEMESO  | Bamako ,                          |
| 8  | WILDAF   | Bamako                            |
| 9  | Groupe PIVOT Droit et Citoyenneté des Femmes   | Bamako                            |

### 5.3. Progrès enregistrés dans la lutte contre les Violences Basées sur le Genre au Mali

L'engagement du Mali dans la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) s'est traduit dans les faits par la ratification de la plupart des engagements internationaux en faveur de la promotion de l'égalité de genre comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Ces engagements internationaux ont fait progresser l'égalité entre les sexes et ont apporté des améliorations dans plusieurs domaines. En effet, le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines ont reculé ces dernières années, et la représentation des femmes dans l'arène politique est plus ou moins élevée. D'une manière générale, les actions pour l'abandon des VBG ont évolué de la lutte contre les violences faites aux femmes, y compris les mutilations génitales féminines et des pratiques nuisibles vers la lutte pour l'abandon des violences basées sur le genre (VBG). C'est ainsi que le Programme National de Lutte contre la pratique de l'Excision (PNLE) a évolué vers le Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre (PNVBG).

Le Mali à l'instar de la CEDEF préconise une synergie entre la culture et les droits et reconnaît leurs poids respectifs tout en soulignant que celui du droit est prépondérant. Ainsi, bien que la culture recèle des aspects positifs et fondamentaux pour une société, elle ne peut servir de justification aux violences faites aux femmes et aux discriminations à leur égard. Ces influences se manifestant sous forme de stéréotypes, d'habitudes et de normes qui donnent naissance à la multitude des contraintes juridiques, politiques et économiques qui freinent le progrès des femmes.

La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a reconnu officiellement que la culture et la tradition peuvent contribuer à restreindre l'exercice par les femmes de leurs droits fondamentaux.

Le pays étant majoritairement composé de musulmans, des campagnes d'information et de sensibilisation ont été menées pour concilier l'islam et droits des femmes car selon cette religion la femme musulmane a le droit de participer à toutes les activités de la société malienne au même titre que les hommes. En islam, la femme a le plein droit de disposer de ses biens ; elle a le droit d'en jouir sans intermédiaire et le droit d'ester en justice son époux ou une tierce personne. L'islam exige, par ailleurs, de réserver le même traitement à l'homme et à la femme sans discrimination aucune, car l'homme n'est pas supérieur à la femme et la continuité de la vie humaine serait impossible n'eût été la femme. A ce titre, les femmes ont le droit d'exercer toutes les professions dont elles sont capables sans distinction entre elles et les hommes. L'islam ne conditionne cet exercice que par la préservation de l'honneur et de la dignité de la femme en la maintenant éloignée de la dépravation et du relâchement de mœurs.

Le problème de culture ayant été aplani, sur le plan institutionnel, on note au Mali la création du Programme National de Lutte contre la pratique de l'Excision (PNLE) en 2002 et sa transformation en Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre (PNVBG) en 2019. En outre, des études ont été réalisées dans le cadre de l'Enquête Démographique et de Santé au Mali (EDSM) jusqu'en 2018, pour la 6<sup>ème</sup> fois pour mieux documenter les VBG et une Stratégie nationale de communication holistique sur les violences basées sur le genre a été élaborée en 2018.

#### 5.4. Obstacles dans la lutte contre les Violences Basées sur le Genre

Malgré les avancées constatées depuis quelques années, des efforts restent toujours à faire par rapport à la mise en œuvre des instruments juridiques nationaux applicables.

Il est indéniable que le Mali dispose d'un arsenal juridique et institutionnel pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Cependant, l'application des textes et lois demeure insuffisante pour une véritable lutte contre les Violences Basées sur le Genre.

Par ailleurs, il faut noter que tous les types de VBG et les textes y afférents ne sont pas souvent connus des populations et de certains intervenants en termes de clarification de concepts VBG qui devraient pouvoir s'en prévaloir en cas de besoin. En plus, il n'existe pas encore de loi spécifique au Mali sur les VBG.

Si les questions de VBG sont abordées dans les différentes Enquêtes Démographique et de Santé du Mali (EDSM) et dans les rapports des clusters de protection, il n'en demeure pas moins que des difficultés de mise en œuvre de la lutte contre les VBG sont perceptibles à plusieurs niveaux :

- Sur le plan national, il existe très peu de données de couverture nationale, désagrégées complètes, disponibles et exploitables sur les connaissances, attitudes et pratiques des hommes, des femmes, des filles et des garçons en matière de violences basées sur le genre.
- Au plan politique, bien que le Mali soit une République laïque, son paysage socio culturel est dominé par l'Islam dont la méconnaissance des principes fondamentaux par la quasi- totalité des pratiquants participe à l'émergence des VBG. La cause principale la VBG est l'inégalité de genre qui renvoie à l'inégalité de traitement ou de perception des personnes en fonction de la religion (polygamie, droits à l'héritage, etc.). Ce qui se traduit par des rapports de pouvoir inégaux qui confèrent aux hommes un pouvoir et des privilèges systémiques sur les femmes. Par exemple, la

dépendance économique des femmes à l'égard des hommes, combinée aux lois discriminatoires sur le mariage, le divorce et la garde des enfants, signifie que les femmes sont souvent incapables d'échapper aux relations violentes.

- Sur le plan normatif, l'application des instruments nationaux et internationaux comme la CEDEF reste un défi majeur »<sup>6</sup> notamment face aux pouvoirs des autorités religieuses et coutumières. L'inégalité de genre touche toutes les sphères publiques et privées et a des répercussions sur les droits sociaux, économiques, culturelles et politiques des femmes restreignant et limitant les libertés, les choix et les possibilités des femmes et des filles.
- Au plan social, depuis 2012, le pays fait face à une montée des mouvements fondamentalistes islamistes dont l'agenda est souvent de mener une lutte implacable contre l'avancée des droits des femmes. L'inégalité des genres peut accroître le risque de violence, de relations violentes et d'exploitation pour les femmes et les filles.
- Au plan sécuritaire, le contrôle des régions du nord et du centre par des groupes armés favorise l'asservissement des femmes et les filles qui continuent de subir de graves violations de leurs droits. La VBG n'est pas seulement une conséquence de l'inégalité de genre, elle la renforce également. Car la violence maintient les filles et les femmes à un statut inférieur et renforce les disparités de pouvoir entre les hommes et les femmes.

## VI. DESCRIPTION DU PROJET ET JUSTIFICATION DU PLAN D'ACTION VBG

### 6.1. Description du projet HYDROMET-Mali

Le projet de Renforcement de la Résilience Climatique au Mali « HYDROMET-Mali » est une initiative du gouvernement du Mali financée par la Banque mondiale et le fonds vert pour le climat en réponse aux effets néfastes du changement climatique au Mali.

L'Objectif de Développement du projet (ODP) est « d'améliorer la prestation des services hydrométéorologiques, d'alerte précoce et de réponses aux urgences ». Ainsi, le Projet repose sur (5) cinq composantes interdépendantes :

- **Composante 1 : Renforcement institutionnel, renforcement des capacités ;**
- **Composante 2 : Modernisation des infrastructures d'observation, de prévision, d'alerte précoce et de réponse aux urgences ;**
- **Composante 3 : Amélioration de la fourniture de services aux utilisateurs finaux;**
- **Composante 4 : Gestion du projet ;**
- **Composante 5 : Réponse aux situations d'urgence.**

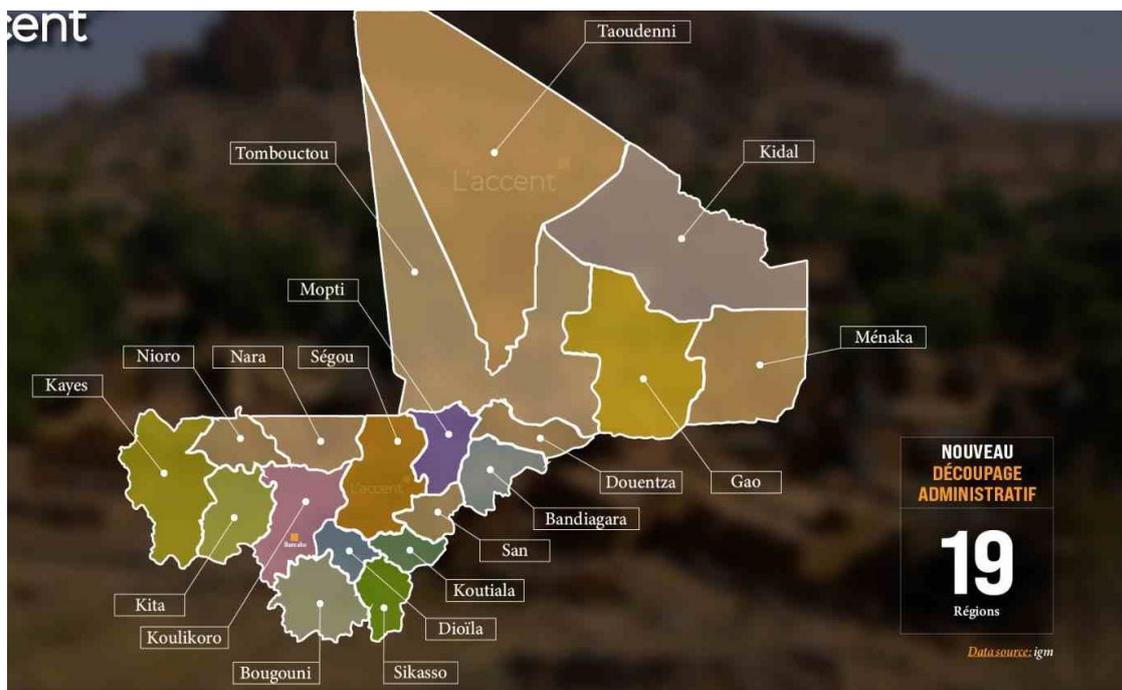
La mise en œuvre des différentes composantes vise à aboutir aux résultats suivants :

- (i) Renforcer de la Résilience des communautés et de l'économie face aux Catastrophes et au Climat ;
- (ii) Sauver des vies, des moyens d'existence et des biens ;
- (iii) Renforcer les bases scientifiques pour une planification efficace de l'adaptation.

Le Projet HYDROMET- Mali intervient sur l'ensemble des dix-neuf (19) régions du Territoire du Mali.

---

<sup>6</sup> Association des Juristes Maliennes (AJM), Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH) & al, 2016.



**Carte1 : Zones d'intervention du projet**

Le projet de Renforcement de la Résilience Climatique au Mali est mis en œuvre par quatre (4) structures techniques qui interviennent partout au Mali notamment (i) la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), (ii) le Système d'Alerte Précoce (SAP), (iii) l'Agence MALI- Météo, (iv) la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH).

- *L'Agence Nationale de la Météorologie (Mali –météo)*

Au Mali, Mali Météo a pour mission l'observation et l'étude du temps, du climat et des constituants atmosphériques de l'environnement en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens et de contribuer au développement économique et social du Mali par la fourniture d'informations et de services appropriés à tous les usagers. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet HYDROMET-Mali, l'Agence MALI-METEO qui fournit des informations agro météorologiques sur la pluie et aux caractéristiques des systèmes pluviaux-orageux susceptibles de causer des inondations dans des zones entretient une collaboration étroite avec les autres structures d'appui pour juguler les risques hydrométriques au Mali à travers la diffusion de bulletin quotidien, hebdomadaire, décadaire et saisonnier qu'elle partage avec des structures techniques concernées comme la DNH, la DGPC et le SAP.

- *La Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH)*

Au Mali, la Direction Nationale de l'Hydraulique est le service central chargé de l'exécution des missions assignées au Ministère en charge de l'Eau. A ce titre, elle est chargée, entre autres, d'élaborer les normes régissant le secteur de l'eau et veiller à leur application à travers l'inventaire, évaluation et le suivi des ressources en eau et les ouvrages hydrauliques.

L'intérêt de la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) pour le Projet HYDROMET- Mali réside dans le fait qu'elle travaille essentiellement sur les bassins des fleuves Sénégal, Niger et Volta en procédant à des mesures de débit et de hauteur d'eau tous les jours sur les stations de référence étalonnées et opérationnelles. En outre, elle préside la Commission « Gestion des Eaux » de la retenue de Sélingué et du barrage de Markala (CGESM) chargée de la prédiction des inondations.

- *Le Système d'Alerte Précoce (SAP)*

Le Système d'Alerte Précoce a pour missions de déterminer suffisamment à l'avance: « Quelles sont les zones et/ou les populations ainsi que les ménages les plus vulnérables risquant de connaître des problèmes alimentaires ou nutritionnels? Combien de personnes sont concernées? Pour quelle raison? A partir de quand? Pendant combien de temps? Quelles sont les aides ou actions d'atténuation (ou de résilience) nécessaires pour réduire les souffrances des populations?

A cet effet, le SAP doit donc fournir les informations utiles et nécessaires à une affectation optimale du stock national de sécurité (SNS) ou du fonds de sécurité alimentaire (FSA).

Il faut souligner que les quatre structures (DNH, SAP, DGCP, MALI météo) travaillent de concert et de façon séquentielle au sein du Groupe Technique Pluridisciplinaire d'Appui agro-météorologique (GTPA) et surtout dans la Plateforme Nationale de Gestion des Risques de Catastrophe au Mali.

- *La Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)*

La Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière de protection civile et de veiller à la mise en œuvre de cette politique. A cet effet, elle est chargée d'étudier, élaborer et contrôler les mesures de sécurités civiles à l'échelle des zones d'intervention, d'évaluer les conséquences humanitaires et les besoins en assistance des victimes et coordonner la gestion opérationnelle des inondations et les actions de prévention des risques et de secours en cas de catastrophes. Dans la mise en œuvre du Projet HYDROMET- Mali, la DGPC assure la tutelle du projet et intervient avant, pendant et après les catastrophes avec système de riposte pour renforcer la résilience des populations. Elle travaille de façon très étroite avec la DNH, le SAP et MALI-METEO et reste le principal utilisateur des informations qu'ils génèrent...La DGPC travaille également en étroite collaboration avec la Croix Rouge du Mali sur le pré-positionnement des kits, la formation et la gestion pour minimiser leurs effets sur les vies et les biens.

Les informations fournies en temps réel étant très utiles pour apporter une réponse rapide aux effets des risques hydrométriques au Mali et renforcer la résilience climatique, les composantes clés du projet HYDROMET- Mali sont dédiées à Mali- Météo, la DNH, le SAP et la DGPC

Le projet bénéficiera directement ou indirectement à environ 5,3 millions de personnes vulnérables aux risques hydrométriques au Mali. La moitié de ces personnes, soit 2,7 millions de personnes, bénéficieront directement de services d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire (nouveau ou amélioré), de services agro météorologiques et des services d'alerte précoce d'inondation, prévus par le projet.

L'amélioration des services d'hydro-météo et d'alerte précoce profitera potentiellement à toute la population.

## 6.2. Plan d'Action Genre du Projet HYDROMET-Mali

Le Cadre d'Action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris dont l'objectif commun est d'atteindre l'égalité et la parité des sexes d'ici à 2030 visent à élaborer des approches cohérentes entre le développement durable, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes. Dans cette logique, ils s'inscrivent en droite ligne du Plan d'Action de Hyōgo qui souligne combien « il est crucial que les femmes participent à la gestion efficace des risques de catastrophes et prennent part à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, des plans et des programmes de réduction des risques de catastrophes, soucieux de la problématique hommes-femmes ainsi qu'à l'allocation de ressources nécessaires.

En effet, les catastrophes impactent les femmes, les filles, les garçons et les hommes différemment car elles renforcent, perpétuent et augmentent les inégalités entre les genres, rendant ainsi les

situations de crise encore plus difficiles à vivre pour les femmes. De plus, les inégalités entre les hommes et les femmes accentuent la vulnérabilité des femmes et limitent leur accès aux informations et aux ressources dont elles ont besoin pour réduire les risques liés aux catastrophes. Or, les contributions potentielles des femmes à l'effort de réduction des risques de catastrophes dans les territoires d'adaptation sont souvent omises et leur rôle de leadership dans le renforcement de la résilience de la communauté face aux catastrophes fréquemment négligé.

Pour surmonter ces écueils, il a été nécessaire de développer une meilleure compréhension, une responsabilité politique accrue et des capacités institutionnelles renforcées pour l'intégration systématique du genre dans la réduction des risques de catastrophes. C'est dans ce cadre que le projet HYDROMET- Mali, au cours de sa conception, a procédé à une évaluation de la dimension du Genre dans la Réduction des Risques de Catastrophes. Cette évaluation a permis d'identifier les obstacles qui empêchent les femmes de s'impliquer dans la prise de décisions, la gouvernance, la prévention des risques de catastrophes ainsi que dans l'accès à l'information aux systèmes d'alerte précoce. À cet effet, un Plan d'Action Genre a été élaboré visant à promouvoir le développement et l'inclusion sociale du genre.

Le Plan d'Action Genre, fondé sur le principe de la non- discrimination a permis notamment aux femmes, aux enfants, aux personnes handicapées, aux jeunes et aux minorités de participer au processus de mise en œuvre du Projet HYDROMET- Mali et de bénéficier des avantages comparatifs des actions. Articulée autour de l'information, la sensibilisation et la communication pour un véritable changement de comportement, ledit plan d'action a mis l'accent sur l'égalité des sexes dans la réduction des risques de catastrophes pour promouvoir le rôle des femmes leaders des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou Koutiala, Mopti, Kita et le District de Bamako dans le renforcement de la résilience des communautés aux catastrophes en tant qu'agent du changement.

Le Plan d'Action Genre a été bâti sur les directives de la Stratégie de la Banque Mondiale sur le Genre (2016-2023) et articulé fondamentalement sur le pilier 2 (Élimination des Contraintes pour des emplois plus nombreux et décents) et le pilier 4 (Renforcer la Voix et les Agences des Femmes à s'adresser aux Hommes et aux Garçons). Ces piliers seront utilisés à aider l'équipe de projet HYDROMET- Mali à atteindre l'ensemble de ses objectifs.

L'objectif du Plan d'Action Genre visait à intégrer l'aspect genre à tous les niveaux du cycle de projet de Modernisation des Services Hydrologiques et Météorologiques du Mali et de promouvoir l'intégration du genre dans les activités du projet. La mise en œuvre du Plan d'Action Genre a permis d'améliorer la compréhension de la dimension du genre en ce qui concerne les alertes précoces et le renforcement de la résilience sensible au genre à travers des activités spécifiques adaptées pour le projet, selon les composantes, 1, 2, et 3. Le processus d'identification des disparités entre les sexes dans le contexte de ce projet visait à inclure les expériences des femmes, des hommes, et améliorer la sensibilisation à cet égard.

En outre, dans le Plan d'Action Genre, l'Objectif 3 : Gouvernance : « Contribuer à l'intégration du genre dans les politiques socio-économiques et environnementales », l'activité de mise en place des comités de veille de Violence Basée sur le Genre entend être opérationnels à travers la création de comités de gestion des plaintes. Cependant, l'absence de stratégies explicites d'atténuation de VBG du projet militant en faveur de l'aggravation de la VBG dans les zones d'intervention, il a été de surcroit nécessaire voire indispensable d'élaborer d'un Plan d'Action VBG dans l'optique de prévenir, d'atténuer et/ou de maîtriser les impacts négatifs du Projet HYDROMET-Mali sur l'environnement et sur le milieu socio-économique des zones d'intervention.

### 6.3. Risques liés à la mise en œuvre du Projet HYDROMET- Mali

A l'instar des autres projets de développement, le Projet HYDROMET-Mali reste tributaire au Mali de plusieurs types de risques internes et externes :

- risques liés aux mauvais choix stratégiques ;
- risques liés à la mauvaise exécution des plans et marchés ;

- risques liés aux ressources humaines ;
- risques liés à l'accès et partage de connaissances et qualité des informations de gestion ;
- risques de pertes causées par litige ;
- risques de perte et de vols d'actifs ;
- risques liés aux 'approvisionnements ;
- risques de mauvaise qualité de services rendus ;
- risques liés à la santé et à la sécurité ;
- risques liés à la non préparation ;
- risques liés aux exigences de conformité ;
- risques liés aux actes illégaux ou irréguliers ;
- risques économiques et environnementaux ;
- risques liés à l'insécurité dans les zones d'intervention du projet,
- etc

Ainsi, conformément aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale, le Projet HYDROMET-Mali, classé en catégorie B, a été soumis aux exigences des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque. A cet effet, le screening tool du projet HYDROMET- Mali a relevé que pour l'exécution globale du projet, le niveau de risque est modéré avec une cote d'évaluation du risque total de 13, 75. Sur les 25 risques potentiels, 7 risques ont été classés nuls, 1 risque a été classé medium et 14 risques ont été classés comme élevés. Néanmoins, la cote d'évaluation du niveau de risques élevés pour les Violences basées sur le Genre a été classé entre la fourchette de 18 à 25 %, en raison de :

- (i) la prévalence de mariages d'enfants définis comme mariages avant l'âge exact de 18 ans déclarés par les femmes ;
- (ii) les violences entre partenaires intimes ;
- (iii) l'insuffisance de données dans le rapport du Département d'Etat sur le trafic de personnes ;
- (iv) l'implantation du projet dans un pays fragile, en conflits ou affecté par la violence ;
- (v) la faiblesse des lois sur le harcèlement sexuel et le viol conjugal ;
- (vi) le cas des femmes battues pour au moins une raison spécifique ;
- (vii) l'insuffisance des lois sur la violence domestique ;
- (viii) la prévalence de l'aide visant à mettre fin à la violence ;
- (ix) la faiblesse du projet en action humanitaire ou participation aux discussions sur l'engagement des communautés ;
- (x) la supervision difficile du projet dont les zones d'intervention sont aussi bien dans les zone rurales, péri-urbaines qu'urbaines ;
- (xi) la faiblesse de suivi de la mise en œuvre des travaux sur l'ensemble de la période ;
- (xii) la présence du personnel de soutien et des prestataires à proximité immédiate des travailleurs de sexe sous supervision limité.

Le tableau ci-dessous récapitule les risques globaux du projet.

= High Risk, 
  = Moderate Risk, 
  = Low Risk

Screening Tool : Major Civil Works

Screening Country : Mali

|   | Risk Level | Rating | Notes  |
|---|------------|--------|--|
| 1. Prevalence intimate partner violence (IPV)   | High       | 0.5    | 2018 DHS   |
| 2. Prevalence any form of sexual violence (SV)  | Low        | 0      | 2018 DHS   |
| 3. Prevalence of child marriage (defined as marriage before exact age 18 reported by women) | High       | 1      | 2018 DHS   |
| 4. State Department Trafficking in Persons report   | High       | 0.5    | 2020   |
| 5. Is the project in an fragile, conflict or violence-affected (FCV) country?               | High       | 0.5    | FY22 List of Fragile and Conflict-affected Situations  |
| 6. Laws on sexual harassment  | High       | 0.5    | WBL 2022   |
| 7. Laws on marital rape   | High       | 0.5    | WBL 2018   |
| 8. Laws on domestic violence  | High       | 0.5    | WBL 2022   |
| 9. Wife beating justified for at least one specific reason                                  | High       | 0.5    | 2018 DHS   |
| 10. Prevalence of help seeking to stop violence   | High       | 0.5    | 2018 DHS   |
| 11. National action plan on addressing violence against women and girls/GBV                 | Low        | 0      |  |
| 12. GBV Working Group   | Medium     | 0.25   | Protection cluster and sub-cluster working groups, <a href="https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/mali/document/eunion-sc-vbg-bamako-2%C3%A8me-trimestre-19">https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/mali/document/eunion-sc-vbg-bamako-2%C3%A8me-trimestre-19</a> |
| 13. Does the country have a National referral pathway protocol for GBV service provision?   | Low        | 0      | Procédures Opérationnelles Standard (POS) sur la prise en charge des survivants(es) de violences basées sur le genre en République du Mali   |
| 14. Is the project in an area of the country with an active humanitarian or                 |            |        | The project is implemented in Segou, Mopti, Koutiala,  |

|  |                 |              |   |
|--|-----------------|--------------|---|
| arisen in the community engagement discussions?  | Low             | 0            |   |
| 19. Are military or paid security forces being contracted as part of the project?  | Low             | 0            |   |
| 20. Is the project region or province in the lowest poverty quartile of the country?   | Low             | 0            |   |
| 21. Is the project located in hard-to-supervise areas?   | High            | 2            | Due to insecurity situation, the team is having difficulties to supervise project implementation on the ground. |
| 22. Is the project being implemented in rural, peri-urban, or urban areas?   | High            | 1            |   |
| 23. Is the project construction near school route or other pedestrian access that women and girls use for their daily activities?          | Low             | 0            |   |
| 24. Will the project be able to monitor implementation across the full span (both in terms of geographic spread and duration) of the work? | High            | 2            |   |
| 25. Are female workers in close proximity to male workers with limited supervision?  | High            | 1            |   |
| <b>Total Risk Assessment Rating:</b>   | <b>Moderate</b> | <b>13.75</b> |   |

| Numeric Rating: 13.75 |                 |
|-----------------------|-----------------|
| Risk Level: Moderate  |                 |
| Risk Tier             | Score out of 25 |
| Low                   | 0 - 12.5        |
| Moderate              | 12.5 - 16       |
| Substantial           | 16 - 18         |
| High                  | 18 - 25         |

|   |     |          |             |      |
|---|-----|----------|-------------|------|
| Begin SEA/SH Action Plan with Mitigation Measures   |     |          |             |      |
| Please click the link that matches the rating you received. This will take you to a word document with the mitigation measures found in the GPN for your level of risk. |     |          |             |      |
| ENGLISH   | LOW | MODERATE | SUBSTANTIAL | HIGH |
| FRENCH  | LOW | MODERATE | SUBSTANTIAL | HIGH |
| SPANISH   | LOW | MODERATE | SUBSTANTIAL | HIGH |

**Tableau d'évaluation des risques VBG du Projet HYDROMET**

#### 6.4. Typologie de Violences Basées sur le Genre et bonnes pratiques dans les zones d'intervention du projet HYDROMET-Mali

Comme souligné plus haut, le niveau de risques élevés pour les Violences basées sur le Genre, dans les zones d'intervention du projet HYDROMET- Mali est attribuable à la situation contextuelle du pays (normes sociales et culturelles néfastes, arsenal juridique faible, l'acceptabilité sociale de la violence conjugale et la précarité économique des communautés) qui exposent les femmes à une violence physique ou sexuelle dans leur vie ainsi qu'à des préjugés et stéréotypes. À ces facteurs se greffent d'autres enjeux qui sont spécifiquement liés à l'éloignement de certaines zones d'intervention, la situation d'insécurité et de conflit du pays, la faible présence des services de prise en charge, l'afflux de personnel et travailleurs étrangers dans les zones d'intervention du projet et l'absence de stratégies explicites prenant en compte la prévention d'EAS/HS parmi le personnel sanitaire.

Dans le centre et le nord du pays qui connaissent une insécurité résiduelle, les risques d'attaques terroristes, d'enlèvements de personnes, de destruction du matériel de chantier et des biens sont

couramment enregistrés. Ils exacerbent la recrudescence des conflits inter communautaires et intracommunautaires qui à leur tour aggravent les risques de traite des femmes et d'enfants. En effet, dans ces zones, la présence quasi- permanente des groupes armées terroristes et groupes d'autodéfenses exposent les communautés à des risques potentiels d'EAS très élevés (viols correctifs, viols collectifs, mariages forcés, etc.), avec comme conséquences la propagation des Infections Sexuellement Transmises (IST), du Virus de l'Immunodéficience Humaine /Syndrome Immunitaire Déficience Acquise (VIH/ SIDA), des grossesses non désirées, des avortements clandestins et même des décès notamment pour les femmes et les jeunes filles vulnérables. Ces risques de VBG sont dramatiques sur les survivantes car les services militaires et de soutien étatique ne sont pas encore entièrement toujours présents dans ces milieux. Et, l'absence des services publics d'assistance défavorise les communautés exposées à l'accès aux services de prévention et de réponse aux VBG et à la prise en charge holistique des survivantes.

Par ailleurs, au sud du pays, la prévalence des types de VBG envers les femmes et les filles sont assez fréquentes aussi bien en milieu urbain que rurale. Ils se traduisent par des violences physiques, violences sexuelles, d'exploitation et d'abus sexuels, de harcèlement sexuel, etc. Les risques associés VBG / EAS sont liés à l'apport de main-d'œuvre sur les chantiers de construction des infrastructures. En conséquence, l'affluence temporaire des travailleurs saisonniers extérieurs sur les chantiers du projet en construction pourrait entraîner des dérives (viols, agressions sexuelles par des inconnus sur les vendeuses ambulantes pour leurs activités quotidiennes.

Enfin, le facteur de risques élevés d'Exploitation et d'Abus Sexuel contre les femmes et des filles dans les centres régionaux est en partie liée aux déséquilibres de pouvoir inhérents aux interactions avec des hommes travailleurs non supervisés et mobiles qui sont déconnectés de leurs réseaux sociaux et qui peuvent avoir plus d'argent que la population locale.

Dans le cadre de cette étude, il nous a été impossible d'inventorier le nombre d'incidents de VBG dans les zones d'intervention du projet qui, rappelons-le, s'étend sur toute l'étendue du territoire. Cependant, en termes de classification, l'identification des types de violences basées sur le Genre, s'est appuyé en théorie sur les six types de violences établies par le document de Stratégie nationale de communication holistique sur les violences basées sur le genre.

Le tableau ci-dessous récapitule les six types principaux de VBG au Mali

### **Principaux types de VBG Description**

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>Viol</b>               | Pénétration non consentie (aussi légère soit-elle) du vagin, de l'anus ou de la bouche avec un pénis ou une autre partie du corps. Comprend également la pénétration du vagin ou de l'anus avec un objet.  |
| <b>Agression sexuelle</b> | Toute forme de contact sexuel non consenti qui n'entraîne pas ou n'inclut pas la pénétration. Les exemples comprennent la tentative de viol, ainsi que les baisers non désirés, les caresses, ou le toucher des organes génitaux et des fesses. Ce type d'incident n'inclut pas le viol, c'est-à-dire les cas où il y a pénétration. |
| <b>Agression physique</b> | Acte de violence physique qui n'est pas de nature sexuelle. Par exemple : frapper, gifler, étrangler, taillader, bousculer, brûler, tirer ou utiliser une arme, une attaque à l'acide ou tout autre acte qui entraîne de la douleur, de l'inconfort ou des blessures.  |
| <b>Mariage forcé</b>      | Le mariage d'une personne contre son gré.  |

|   |  |
|---|--|
| <b>Déni de ressources, de possibilités ou de services</b> | Déni de l'accès légitime aux ressources/actifs économiques ou aux moyens de subsistance, à l'éducation, à la santé ou à d'autres services sociaux. Par exemple, une veuve empêchée de recevoir un héritage, un revenu prélevé de force par un partenaire intime ou un membre de la famille, une femme empêchée d'utiliser des contraceptifs, une fille empêchée de fréquenter l'école, etc. Les signalements sur la pauvreté générale ne doivent pas être consignés. |
| <b>Violence psychologique ou émotionnelle</b>             | Infliction de douleur ou de blessure mentale ou émotionnelle. Les exemples comprennent les menaces de violence physique ou sexuelle, l'intimidation, l'humiliation, l'isolement forcé, le harcèlement, l'attention non désirée, les remarques, les gestes ou les mots écrits de nature sexuelle et/ou menaçante, la destruction de choses chéries, etc.  |

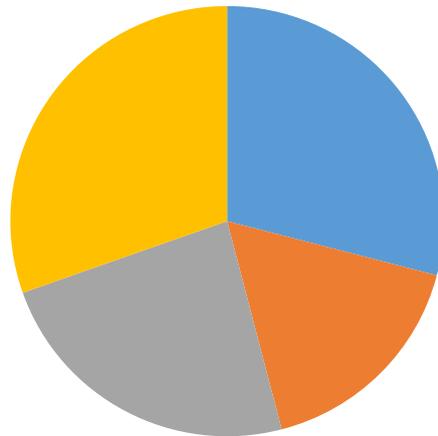
Source ; Système de gestion de l'information sur les violences basées sur le genre (GBVIMS)

Cette typologie officielle a été confirmée par les femmes leaders des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou Koutiala, Mopti, Kita et le District de Bamako qui ont lors des ateliers régionaux sur les VBG constitué essentiellement les informatrices clés de cette étude. Les femmes leaders ont évoqué en détail la typologie de VBG en milieu rural et en milieu urbain, en fonction de leurs expériences personnelles vécues et des cas d'études rapportés qui méritent l'attention.

Selon les personnes interrogées, de façon générale, dans le contexte particulier de la mise en œuvre du projet HYDROMET- Mali, le type de violence basée sur le genre peut être économique, physique, car la violence consiste à rendre les femmes financièrement dépendantes des hommes en maintenant un contrôle total sur les intrants, l'accès à la terre et aux équipements et/ou tout simplement en leur interdisant de travailler et de s'installer à leur propre compte. D'après 70% des personnes interviewés, les femmes et les filles des villages sont couramment victimes de violence psychologique par leurs employeuses des villes ou leurs tuteurs. C'est le cas des aides ménagères, des orphelins, des descendants d'esclaves, etc. Cette violence renvoie aux propos ou attitudes qui rabaisent ou qui humilient. Aussi, la violence psychologique s'accompagne aussi de violences physiques. Les auteurs présumés de cette forme de violence sont les hommes, souvent un mari, un tuteur ou une autorité; certaines femmes sont soit battues par leur mari soit séquestrées pour au moins une raison spécifique. Dans certains cas, il y a des homicides volontaires ; Les filles subissent la coercition ou la privation arbitraire de liberté par des oncles ou frères. Et certaines parmi elles font l'objet de harcèlement sexuel ou de viol par des parents proches ou des groupes de jeunes. Plusieurs cas de viol collectif par les jeunes nous ont été rapporté. D'autres filles sont placées dans des mariages forcés par des parents ou tuteurs en difficultés économiques ou financières. Et les filles en situation de grossesse ont été souvent bannies de leur famille en subissant des dénis de ressources. Elles sont considérées comme un déshonneur familial. Pour sauver l'honneur familial, certaines filles mères abandonnent leur progéniture ou commettent des délits d'infanticides.

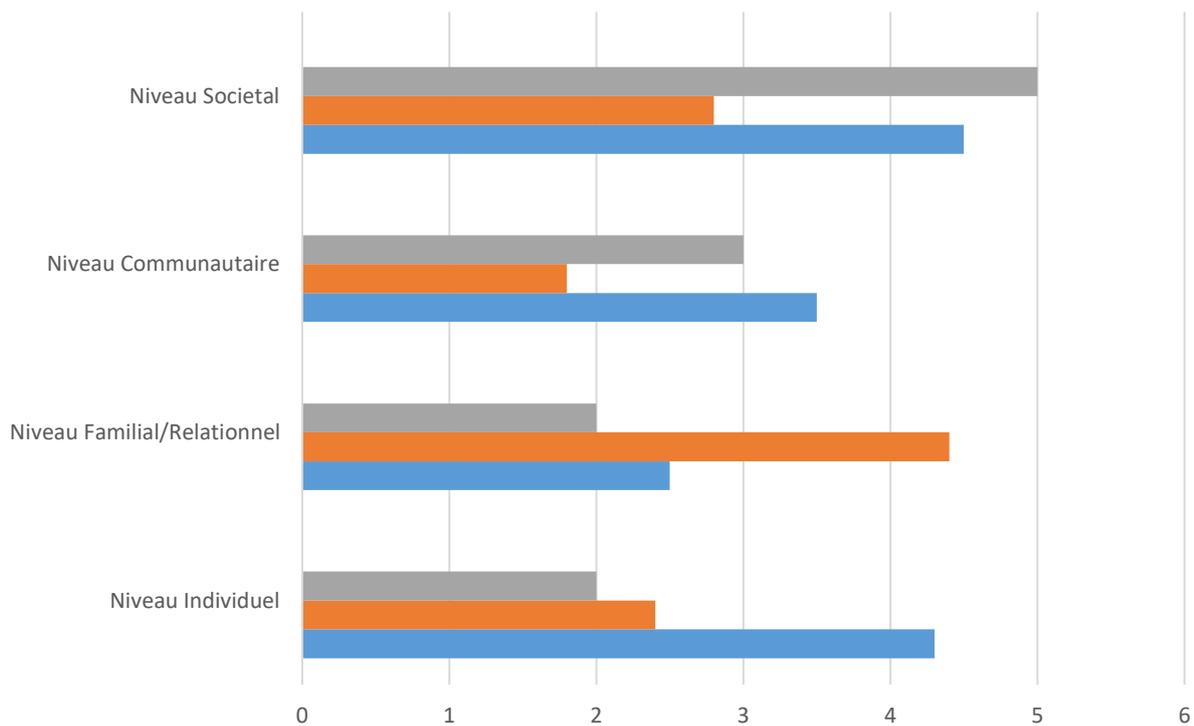
Dans la majorité des cas, la plupart des filles interrogées ont répondu avoir subi une mutilation génitale féminine, pratique couramment admise par les coutumes dans les zones sud du Mali. A la question de savoir qui sont généralement les auteurs des VBG ? 75 % des sujets ont cité des hommes inconnus, 10% ont incriminé les anciens petits amis et 5% des hommes en uniformes. A la question de savoir dans quelles circonstances surviennent les VBG et quels sont les facteurs qui favorisent les VBG ? 60% des hommes indexent l'attitude provocante des filles (habillement, dénudement), 10% le goût des filles pour l'argent facile et les fausses promesses à leur petit ami, 10% ont évoqué des stéréotypes » quand une femme dit non c'est oui », et 10% ont avancé la dépravation des mœurs.

### Types de violence identifiés par niveaux



■ niveau individuel ■ communautaire ■ familial/relationnel ■ Sociétal

### Facteurs associés par niveaux



■ Lois discriminatoires et laxistes en matière de VBG, Dysfonctionnement des systèmes de justice officiels, Conflit, Pauvreté

■ Facteurs associés •Mariage précoce/mariage forcé, Violence au sein du couple à la maison, Pauvreté, Perceptions de l'honneur familial, Niveau de soutien au sein de la famille

■ Facteurs associés •Faibles niveaux de sûreté et de sécurité communautaire• Déplacement • Manque d'information sur la VBG et des services pour les survivantes • Normes de genre et normes sociales inéquitables qui tolèrent la VBGV

■ Facteurs associés •Attitudes négatives à l'égard de l'égalité des genres dues au bas niveau d'instruction •Exacerbation de la violence due à la consommation d'alcool et de drogues • Avoir été témoin de VBG

## 6.5. Justification du plan d'action VBG

En termes de projection, le niveau de risques de VBG élevé du Projet HYDROMET- Mali pourrait être attribué à plusieurs éléments interconnectés notamment le contexte d'insécurité et de conflit persistant du pays, la précarité économique des communautés rurales en l'occurrence des femmes, des filles et des enfants, la prévalence élevée préexistant de la violence liée aux normes sociales et culturelles du pays, le contexte juridique faible, l'éloignement des zones d'intervention du projet et la faible présence des services de prise en charge, etc. Ainsi, au cours de la mise en œuvre du Projet HYDROMET- Mali, des risques de Violences Basées sur le Genre (VBG) peuvent survenir aussi bien au niveau de toutes les composantes du projet que dans la mise en œuvre des activités ; l'on peut enregistrer des risques de harcèlement sexuel des femmes au travail par des collègues et des superviseurs, des violences (VBG/HS/EAS et VCE) dans les interactions entre les bénéficiaires et les services partenaires et d'autres types de violences (viols de femmes, raptés d'enfants utilisés comme combattants, enlèvements de femmes à des fins sexuels ..) dans les interventions sporadiques des groupes armées et des risques d'harcèlements Sexuels des femmes employées aux côtés des hommes dans le projet..

Il est donc nécessaire que les dimensions des VBG soient prises en compte dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités du projet, conformément aux Normes Environnementales et Sociales (NES). Aussi, la mise en œuvre d'un Plan d'Action d'atténuation des Risques VBG se justifie par le facteur contextuel lié à la mise en œuvre des activités du projet où les risques d'EAS peuvent être commis par le personnel du projet (employé, sous-traitant, fournisseur, associé, consultants, agents de sécurité des chantiers/bases vie) ou par les représentants des services techniques (DNH, Mali météo, SAP, DGPC et leurs sous-traitants) et/ou par les communautés locales, en particulier à l'endroit des femmes et des filles particulièrement vulnérables. Ensuite du fait que le Plan d'Action Genre du projet, auquel, le plan d'Action VBG est arrimé, encourage l'implication effective des femmes et des filles dans tout le processus de mise en œuvre du projet, la promiscuité Hommes/Femmes pourrait exacerber les risques VBG. Or, l'absence de code de bonne conduite ne garantit pas un environnement de travail sûr et sécurisé pour le personnel féminin.

Il est donc indispensable d'édicter un code de bonne conduite qui prohibe et sanctionne les EAS et HS pour l'ensemble du personnel du projet.

**VII.****MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION VBG DU PROJET  
HYDROMET-MALI****a- Préalable et consignes spécifiques**

Pour la mise en œuvre du présent Plan d'Action VBG, il est indispensable d'obtenir l'approbation de la Direction Générale de la Protection Civile et d'obtenir les avis de non-objection de la Banque mondiale, avant la pleine mobilisation des équipes de mise en œuvre effective de la prévention des Violences Basées sur le Genre (VBG), des Exploitations et Abus Sexuels (EAS), du Harcèlement Sexuel (HS) et des Violences Contre les Enfants (VCE). Il est nécessaire que l'équipe de gestion des VBG du projet au sein de l'HYDROMET – Mali tiennent également des réunions trimestrielles de mise à jour pour discuter des moyens de renforcer les ressources et le soutien en matière de mesures contre les VBG, EAS, HS et VCE en faveur des travailleurs et des communautés locales riveraines aux sites des travaux du projet HYDROMET- Mali.

L'ensemble du personnel, des bénévoles, des consultants et des sous-traitants mobilisés dans le cadre des activités du projet HYDROMET - Mali sont encouragés à signaler les cas présumés ou avérés de VBG, EAS, HS et VCE. Les responsables des structures partenaires (Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), Système d'Alerte Précoce (SAP), Agence MALI-METEO, Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH)) et des structures prestataires de services sont tenus de signaler les cas présumés ou avérés de VBG et VCE. Ils sont tenus de faire respecter les engagements et de tenir leurs subordonnés directs responsables du respect du code individuel de bonnes conduites.

En outre, il faudra :

- (i) S'assurer que le Spécialiste en sauvegarde sociale du projet apporte un appui technique et continu à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action en EAS/HS, en coordination avec le Spécialiste sauvegarde environnementale ;
- (ii) Fournir une initiation aux équipes du projet (partenaires d'exécution et prestataires de services) sur le cadre environnemental et social de la Banque mondiale et plus particulièrement sur la « Note de bonne pratique sur la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel (EAS/HS) dans le financement de projets d'investissement impliquant des travaux de génie civil majeurs » (deuxième édition - février 2020 ;
- (iii) S'assurer que l'unité de gestion du projet soit dotée d'un personnel spécialisé et formé pour mener des activités de prévention, de coordination et de suivi des violences sexiste ;
- (iv) S'assurer que l'unité de gestion du projet reçoive une assistance technique régulière, en coordination avec les Spécialistes en sauvegardes sociale et environnementale du projet, lui permettant d'évaluer de manière continue, tout au long du cycle de mise en place du projet, les risques de VBG, EAS/HS du projet ainsi que la bonne mise en œuvre du plan d'action comprenant les mesures d'atténuation de ces risques ;
- (v) Recenser les acteurs de la prévention et la lutte contre la violence sexiste dans les communautés riveraines du projet. Il s'agirait notamment de procéder à une évaluation de la capacité des prestataires à offrir des services de qualité centrés sur les survivants, y compris pour prendre en charge les cas de violence sexiste, assurer la défense de la victime et fournir des recommandations pour faire le lien avec d'autres services non fournis par l'organisation elle-même ;
- (vi) S'assurer que des codes de conduite, y compris les comportements inacceptables et les conséquences des violations qui abordent explicitement l'EAS et l'HS, sont élaborés, compris

- et discutés par le personnel de l'UGP, les sous-traitants et les travailleurs ou consultants employés par eux, ainsi que par les communautés adjacentes aux zones du projet ;
- (vii) Prévoir de manière détaillée dans le cadre de responsabilisation et d'intervention comment les allégations d'EAS/HS seront traitées (procédures d'enquête) et quelles mesures disciplinaires seront prises en cas de violation du code de conduite par les travailleurs.

- **Cadre de responsabilisation et d'intervention**

Le cadre de responsabilisation et d'intervention doit indiquer au minimum :

- Le traitement des allégations, dans quels délais, ainsi que l'éventail des mesures disciplinaires possibles en cas de violation du code de conduite par les travailleurs, compte tenu des procédures régulières.
- Les procédures internes pour signaler des incidents présumés d'EAS/HS afin d'établir les responsabilités ;
- Le mécanisme d'orientation des survivants vers des services de soutien appropriés ;
- Les procédures exposant clairement les clauses de confidentialité à respecter dans la gestion des cas ;
- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes sensibles au genre (MGPG) du projet pour les cas de VBG, EAS, HS et VCE ;
- Le plan de communication sociale portant sur les modalités d'information des employés et de la population locale sur la façon de signaler au MGP les cas d'EAS et de HS ainsi que les infractions au code de conduite ;
- Le suivi actif de la zone du projet par le biais d'un mécanisme de surveillance du respect des normes et mesures prévues. Un cadre de suivi doit être complété et mis en œuvre par le Spécialiste de suivi environnemental et social ;
- Le développement d'une campagne de sensibilisation des populations dans les zones ciblées par les activités du projet ;
- La formation des femmes leaders, parties prenantes du projet, des autorités locales, le réseau des femmes pour les droits des femmes, à la VBG et aux risques de EAS, HS et VCE.

- **Consultations des parties prenantes**

Dans le cadre des consultations des parties prenantes au projet, informer dûment les personnes touchées par le projet des risques d'EAS/HS et des activités du projet afin de recueillir en retour leurs commentaires sur la conception du projet et les questions environnementales et sociales. Des consultations doivent être menées avec une diversité de parties prenantes (autorités politiques, culturelles ou religieuses, équipes de santé, administrations locales, travailleurs sociaux, organisations de femmes et groupes travaillant avec les enfants), au début et tout au long de la mise en œuvre du projet.

- **Passation de Marché**

Dans le cadre de la passation de marchés, les actions suivantes doivent être prévues :

- (i) définir clairement les exigences et attentes en matière d'EAS/HS dans les dossiers d'appel d'offres ;
- (ii) définir les dispositions à inclure dans les dossiers d'appel d'offres pour aboutir à un code de conduite qui tient compte des questions d'EAS/HS ;
- (iii) Indiquer clairement dans les dossiers de passation de marchés la façon dont les coûts raisonnablement associés aux questions d'EAS/HS seront couverts dans le contrat ;

- (iv) définir et expliquer clairement les dispositions du code de conduite aux soumissionnaires avant le dépôt de leurs offres.

- **Actions prévues pour la mise en œuvre du plan d'Action VBG**

Lors de la mise en œuvre du Plan d'Action VBG, les actions suivantes doivent être prévues :

- (i) Vérifier comment le mécanisme de gestion des plaintes reçoit et traite les plaintes afin de s'assurer que les protocoles sont suivis avec diligence et que les plaintes sont orientées vers un mécanisme établi chargé d'examiner et de juger les plaintes pour EAS/HS ;
- (ii) S'assurer que les codes de conduite sont signés et bien compris et ceux qui signent les codes de conduite en comprennent bien les dispositions ;
- (iii) Diffuser les codes de conduite au moyen d'illustrations visuelles, de canaux mass-médias, d'affiches, etc. et en discuter avec les employés et les populations locales ;
- (iv) Procéder régulièrement au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis dans les activités de prévention et de lutte contre l'EAS/HS, y compris la réévaluation des risques, le cas échéant ;
- (v) Mettre en œuvre des mesures appropriées au niveau du projet pour réduire les risques d'EAS/HS avant le démarrage des travaux de génie civil telles que les équipements séparés, sûrs et facilement accessibles pour les femmes et les hommes qui travaillent sur le chantier ;
- (vi) Mettre des verrous à l'intérieur des vestiaires et/ou latrines bien éclairées qui doivent être situés dans des zones séparées.
- (vii) Placer des panneaux d'interdiction sur les sites du projet (le cas échéant) qui signalent aux travailleurs et à la population locale que les actes d'EAS/HS sont interdits sur ce site.

#### **b- Dispositif de mise en œuvre du plan d'Action VBG**

En vue d'atteindre l'objectif assigné au Plan d'Action VBG, le projet HYDROMET – Mali mettra en place un dispositif reposant sur les éléments suivants :

- **Mise en place d'une Équipe de conformité (EC) VBG et VCE**

Une équipe de conformité sera mis en place suivant le mode opératoire du Plan d'Action Genre. Selon les directives du Plan d'Action Genre, des comités de veille de VBG issus des comités de gestion des plaintes sont mis en place et sont opérationnels. Les comités de gestion de plaintes travailleront ordinairement sur toutes les questions Genre Sensible. Mais les questions sensibles liées aux VBG seront attribuées aux personnes désignées dans les comités pour traitement. Elles seront dotées d'outils adéquats à cette fin pour éviter les conflits d'intérêt et de compétences entre les organes. Ces comités travailleront avec une équipe de conformité VBG et VCE sous la supervision directe du (i) spécialiste en sauvegardes Sociales du projet HYDROMET – Mali, (ii) du spécialiste en sauvegardes environnementales du projet HYDROMET- Mali et (iii) de la Consultante Genre de la Banque mondiale.

L'équipe de conformité doit :

- (i) veiller à l'application des codes de conduite en matière de VBG et VCE ;
- (ii) mettre en œuvre le Plan d'Action des mesures contre les VBG et VCE reflétant les codes de conduite ;
- (iii) réceptionner et assurer le suivi des résolutions et sanctions concernant les plaintes reçues en matière de VBG, EAS, HS et VCE liées au projet HYDROMET- Mali; et
- (iv) s'assurer que les statistiques des plaintes relatives aux VBG, EAS, HS et VCE sont à jour et sont incluses dans les rapports réguliers du projet HYDROMET- Mali.

Les codes de conduite comprennent (a.) les Procédures relatives aux allégations de VBG et VCE ; (b.) les Mesures de responsabilité et confidentialité ; (c.) la Stratégie de sensibilisation ; (d.) le Protocole d'intervention.

- **Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)**

Le mécanisme de gestion des plaintes est un ensemble de structures, de procédures et processus par lesquels les plaintes, les questions sur le projet, ainsi que les problèmes qui surgissent dans sa mise en œuvre sont résolus. Le mécanisme de gestion des plaintes vise à gérer les risques, diffuser les informations sur les possibilités de recours, permettre l'alerte précoce et augmenter la transparence, la responsabilisation des acteurs du projet et l'appropriation des activités du projet par les populations.

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes du projet HYDROMET- Mali en cours d'élaboration est l'entrée du système de traitement des plaintes relatives aux VBG et VCE. C'est à travers le Mécanisme de Gestion des Plaintes que toutes les plaintes seront enregistrées y compris les dénonciations et/ou autres préoccupations individuelles. Ensuite, il est opéré un tri pour séparer les plaintes relatives aux VBG, EAS, HS et VCE afin de suivre le processus de traitement de la VBG qui est confidentiel avec des acteurs spécialisés.

Toutes les plaintes concernant les VBG (EAS, HS) et VCE doivent être immédiatement signalées à l'équipe de la Banque mondiale à travers le rapportage du MGP en 24 heures de l'enregistrement.

Le Comité chargé du MGP transmettra les plaintes relatives à la VBG et VCE à la structure prestataire de gestion des cas de VBG et VCE pour leur résolution mais le cas est toujours suivi par le Spécialiste en sauvegarde sociale et genre du Projet HYDROMET - Mali, sauf si la plainte est contre lui/elle, à ce moment-là une autre personne est désignée.

Conformément au Plan d'action des mesures contre les VBG et VCE, une compétence externe sera sollicitée en collaboration avec le Spécialiste en sauvegarde sociale et genre, qui mèneront des enquêtes sur la plainte et, enfin, proposeront au Comité du MGP une résolution de la plainte, ou se référera aux services compétents, le cas échéant surtout pour ce qui concerne les plaintes à caractère criminel comme le viol.

La confidentialité de l'identité de le/a survivant(e) devrait également être préservée au moment de signaler tout incident au service compétent.

- **Dépôt de plaintes et Procédures relatives aux allégations de VBG, EAS, HS et VCE**

Le projet fournira des informations aux employés/travailleurs/prestataires sélectionnés et aux populations de ses zones d'interventions sur la façon de signaler les cas de violation du code de conduite en matière de VBG et VCE par le biais du mécanisme de gestion des plaintes du projet. Les comités de veille de VBG issus des comités de gestion des plaintes mis en place recenseront toutes les plaintes relatives aux questions Genre Sensible. Cependant, les plaintes relatives aux allégations de VBG y compris les EAS, HS et VCE feront l'objet de procédures spéciales dont le traitement sera attribué à des personnes désignées dans les comités pour traitement. L'équipe de conformité (EC) assurera le suivi des cas de violation du code de conduite en matière de VBG, EAS, HS et VCE signalés par l'intermédiaire du mécanisme de gestion des plaintes du projet.

- **Traitement des plaintes relatives aux VBG, EAS, HS et VCE**

Une plainte est une expression écrite ou orale d'une préoccupation, d'un mécontentement, d'une revendication, d'un besoin ou d'une aspiration relative au projet, à ses impacts, aux mesures

correctives y afférentes, formulée par les bénéficiaires et /ou toute partie prenante ou personne ne manifestant un intérêt pour le projet.

Les plaintes peuvent porter sur tout type de sujets relatifs aux interventions du projet tel que, les préoccupations concernant les démarches administratives, les plaintes pour non-respect des lois et réglementations, la qualité et l'accès aux services, et les plaintes portant sur la gestion environnementale et sociale.

Les plaintes vis-à-vis de la mise en œuvre des interventions du Projet peuvent porter sur des questions sensibles qui devront être traitées de façon confidentielle en respectant la volonté des éventuels plaignants. Ceci inclus les plaintes portant sur des questions de fraude ou corruption, abus de pouvoir, abus des droits humains (normes et conditions de travail, questions d'harcèlement sexuel, etc.).

Une fois la plainte traitée et résolue, le Comité du MGP en informera le plaignant, à moins que la plainte n'ait été faite de façon anonyme. Les plaintes adressées aux gestionnaires ou à l'ONG locale seront transmises au comité du MGP aux fins de leur traitement.

Si la plainte est déposée auprès du Comité du MGP par un/e survivant(e) ou au nom d'un/e survivante, le plaignant sera directement référé à l'ONG locale pour recevoir des services de soutien pendant que l'enquête sur la plainte se mènent parallèlement. Même si c'est ONG qui traite la plainte, le Spécialiste en sauvegarde sociale et genre suivra toujours la plainte et informera la Banque Mondial sur l'avancement et la résolution des plaintes.

Le Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet HYROMET- Mali qui sera élaboré intégrera l'enregistrement et le traitement des cas de VBG, EAS, HS et VCE.

En outre, les dénonciations de VBG et VCE, les autres plaintes ou autres préoccupations peuvent être enregistrées au niveau local (...) ou soumises en ligne, par téléphone, par courrier ou en personne dans tout bureau de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC).

- **Prestataire de services**

Le Prestataire de services doit être une organisation locale qui a l'expérience et la capacité nécessaires pour apporter un soutien aux survivant(e)s de VBG et VCE. Le Prestataire de services fournira également un soutien et des conseils aux assistants chargés des VBG et VCE, le cas échéant. LA DGPC, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et les prestataires sélectionnée (s) doivent établir une relation de travail afin que les cas de VBG et VCE puissent être reportés de façon appropriée et transmis en toute sécurité.

- **Prise en charge des cas de VBG et VCE**

Le spécialiste en sauvegarde sociale et genre confirmera que toutes les plaintes liées aux VBG et VCE sont documentées et tracées de façon appropriée et transmises conformément aux dispositions de rapportage du projet à la Banque mondiale pour information, en gardant toujours l'anonymat de la personne. Le partage se fait avec seulement une liste très restreinte de personne au niveau du projet et la Banque Mondial.

Il examinera toutes les plaintes liées aux VBG et VCE et conviendra d'un plan de résolution des cas avérés. Le spécialiste sauvegarde sociale et genre du projet est responsable du suivi de la mise en œuvre de ce plan conformément aux rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes. Il apportera au besoin son appui à l'ONG locale durant le processus d'enregistrement et de traitement des cas de VBG et VCE, y compris le transfert aux services compétents de prestations (sécurité et santé, justice), si nécessaire.

- **Stratégie de sensibilisation/communication**

Il sera mis en place une stratégie d'information et de sensibilisation comprenant des activités d'action d'éducation et de de formation a l'intention des entreprises sélectionnées, des sous-contractants et gestionnaires, des employés/travailleurs des entreprises, les communautés locales riveraines aux sites des travaux sur les thématiques de VBG et VCE sur le lieu de travail et leurs risques connexes,

les dispositions des codes de conduite en matière de VBG et VCE, les procédures relatives aux allégations, le principe fondamental de « *D'abord ne pas faire le mal* », ensuite « *Tolérance Zéro* » les mesures de responsabilisation et confidentialité et le protocole d'intervention.

Le Projet saisira toutes les occasions offertes pendant les ateliers, réunions et formations pour diffuser des messages sur les questions des VBG/EAS/HS. A cet effet, la communication externe cible les populations et les réseaux communautaires en vue de la prévention des violences, exploitations et abus sexuels, harcèlement sexuel, etc. Elle mettra l'accent sur l'adoption des outils incluant les codes de conduite qui doivent être vulgarisés et affichés dans les lieux stratégiques d'exécution des travaux. Plusieurs outils et méthodes de diffusion de l'information sur VBG et les VCE seront utilisés pour informer et répondre aux préoccupations des populations et acteurs du projet. Des activités de diffusion spécifiques seront menées en direction des groupes de femmes, des associations de défense des droits de la femme et de l'enfant, des associations de jeunes, du comité de gestion du site de relogement, des forces de sécurité, des agents de santé communautaires.

Les canaux de communication seront adaptés aux différents groupes (y compris les groupes vulnérables, surtout les femmes et les filles) et aux différentes étapes.

### **Encadré 1 : Les canaux préliminaires de communication**

- réunions publiques virtuelles ou avec un nombre de participants limité, ateliers et/ou groupes de discussion sur des sujets spécifiques ;
- publications sur le site web de la DGPC et du Projet HYDROMET - Mali ;
- participation à des programmes radiophoniques sur mécanisme de prévention, d'atténuation des risques et de réponse aux VBG/EAS/HS à tous les niveaux (central, régional et communautaire) ;
- les réseaux/associations de femmes leaders et de jeunes ;
- production des supports (spots, affiches, dépliants, outils promotionnels...) ;
- la communication devra mettre l'accent sur le fait que dénoncer une violence basée sur le genre est une obligation sociale et permet de sauver une vie. Les messages pourraient aussi aborder la question de la confidentialité, de la sécurité et de la dignité de la survivante qui seront préservées, afin de les encourager à signaler les cas et bénéficier d'une prise en charge. La communauté et le personnel des chantiers doivent particulièrement être informés :
- de la non-tolérance des Violences Basées sur le Genre (exploitation et abus sexuels, harcèlement sexuel) ;
- des dispositions juridiques prévues par la loi pour sanctionner les auteurs de VBG/EAS/HS ;
- des endroits où se rendre pour signaler et obtenir de l'aide ;
- des procédures de prise en charge, des services disponibles et des modalités d'accès à ces services ;
- des principes/conditions de confidentialité ;
- des principes de sécurité et de respect de la vie privée des survivants (es).

#### **• Suivi et évaluation**

Les actions à réaliser dans le cadre du suivi des cas s'appuieront sur le remplissage des formulaires de rapport d'incident en respectant les principes directeurs, en assurant la confidentialité des informations, en conservant les formulaires d'incidents renseignés dans des armoires fermées à clé avec accès restreint. Cependant, aucune information susceptible de révéler l'identité de la victime ne doit être conservée au niveau du mécanisme de gestion des plaintes.

Concernant le suivi et l'évaluation du Plan d'Action VBG, il reposera sur le dispositif classique avec rapportage. En conséquence, un rapport de suivi mensuel sera élaboré pour fournir des informations/données sur la situation de renseignement des indicateurs de suivi.

## VIII. RECOMMANDATIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre efficace du Projet HYDROMET- Mali, quelques recommandations sont nécessaires en vue d'améliorer les connaissances, les attitudes et les pratiques des femmes et des hommes engagés pour la lutte contre les violences basées sur le genre.

Premièrement, il serait nécessaire :

- d'assurer le financement de la mise en œuvre du plan d'action VBG et de réaliser le suivi de la mise en œuvre du plan d'action VBG ;
- de sélectionner des personnes faciles d'accès pour la réception des plaintes des survivant(e)s ;
- de mettre en relation le mécanisme de recueil des plaintes et les services techniques chargés des questions VBG (SLPFEF, PNVBG) pour la gestion des cas de PEAS ;
- de recruter un expert VBG pour le renforcement de capacités des agents sur les PEAS ;
- de mobiliser les ressources complémentaires conséquentes pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action VBG ;
- de mettre l'accent sur les actions d'éducation, de communication et de formation sur les VBG en se focalisant sur les messages et des images permettant de fixer les formes de VBG. Un travail préalable a déjà été effectué par le projet à travers l'élaboration d'un guide méthodologique. Il s'agira de traduire ce document en langues nationales et de le vulgariser auprès des populations, des organisations communautaires de base et de la société civile ;
- d'organiser des ateliers de disséminations du Plan d'action VBG au niveau national, régional, communal et communautaire ;
- d'entreprendre des actions de sensibilisation de la population à travers la diffusion des sketches, des messages radios, des boîtes à image, des causeries débats, des journées porte ouverte en vue de permettre aux populations et individus d'adopter des bonnes attitudes quant à la dénonciation et à la demande d'assistance ;
- de mettre en place au niveau de chaque commune d'intervention du projet une cellule de suivi des dispositions et de plaintes et confier la prise en charge holistique des VBG et sa gestion aux collectivités et aux centres créés à cet effet pour la pérennisation;
- de poursuivre la sensibilisation des ménages sur l'abandon des VBG en s'appuyant plus particulièrement sur les femmes leaders des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et du District de Bamako ; de mettre en place un système de messagerie auprès des jeunes et des adolescents (groupements) à travers les réseaux sociaux (WhatsApp, télégram, etc.) pour mieux documenter les VBG et les incidents de VBG.

## CONCLUSION

La société malienne est caractérisée par une forte hiérarchisation dans laquelle le niveau d'accès des femmes aux ressources productives, aux sphères décisionnelles publiques ou encore aux opportunités socioéconomiques, quoique variable, est généralement minime. Ainsi, la VBG dans le cadre du Projet HYDROMET- Mali pourrait être attribué à plusieurs éléments interconnectés notamment le contexte d'insécurité et de conflit persistant du pays, la précarité économique des communautés rurales en l'occurrence des femmes, des filles et des enfants, le contexte juridique faible, l'éloignement des zones d'intervention du projet et la faible présence des services de prise en charge, etc.

La prévalence élevée préexistant de la violence liée aux normes sociales et culturelles du pays s'explique, de façon globale, par la perception et les attentes de la société vis-à-vis du statut, des rôles et responsabilités de la femme et par conséquent de sa promotion, qui relèvent plus des coutumes et des dogmes religieux que des textes de droit moderne et des impératifs du développement durable.

Le contexte socioculturel et religieux du Mali s'il est fait de solidarité, de tolérance, d'intégration des groupes ethniques qui façonnent les relations entre hommes et femmes, il perpétue aussi des violences basées sur le genre.

Ainsi, au cours de la mise en œuvre du Projet HYDROMET- Mali, des risques de Violences Basées sur le Genre (VBG) peuvent survenir aussi bien au niveau de toutes les composantes du projet que dans la mise en œuvre des activités ; l'on peut enregistrer des risques de harcèlement sexuel des femmes au travail par des collègues et des superviseurs, des violences (VBG/HS/EAS et VCE) dans les interactions entre les bénéficiaires et les services partenaires et d'autres types de violences (viols de femmes, rapt d'enfants utilisés comme combattants, enlèvements de femmes à des fins sexuels ..) dans les interventions sporadiques des groupes armées et des risques d'harcèlements Sexuels des femmes employées aux côtés des hommes dans le projet..

Il faut aussi reconnaître, de façon générale, la coutume et la religion demeurent les principales références pour la gestion des rapports entre les femmes et les hommes au Mali. Elles sont également utilisées pour justifier certains comportements et pratiques traditionnelles comme le lévirat/sororat, l'excision, les violences corporelles et les mariages précoces et forcés.

C'est pourquoi, il est nécessaire que les dimensions des VBG soient prises en compte dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités du projet HYDROMET- MALI, conformément aux Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque Mondiale.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un Plan d'Action d'atténuation des Risques VBG contribuerait significativement à aplanir la gestion du projet à travers la mise en cohérence des facteurs contextuels liés aux activités du projet où les risques de VBG peuvent être apparaitre. Ces risques probables sont susceptibles d'être commis soit par le personnel du projet (employé, sous-traitant, fournisseur, associé, consultants, agents de sécurité des chantiers/bases vie) soit par les représentants des services techniques (DNIH, Mali météo, SAP, DGPC et leurs sous-traitants) et/ou soit par les communautés locales, en particulier à l'endroit des femmes et des filles particulièrement vulnérables.

## IX. Plan d'action pour la mise en place du mécanisme de prévention et de prise en charge des VBG du Projet HYDROMET-MALI

| <b>Mesures d'atténuation générales pour l'ensemble des composantes</b>   |                                |  |   |  |   |
|--|--------------------------------|--|---|--|---|
| <b>Activités/Mesures d'atténuation</b>   | <b>Responsables</b>            | <b>Échéance</b>                        | <b>Indicateurs</b>  | <b>Moyens de vérification</b>  | <b>Budget Fcfa</b>                      |
| Former les spécialistes en sauvegardes Sociales et environnementales, sur les orientations de la Banque mondiale en matière d'évaluation et atténuation des risques VBG                                  | UCP                            | Février 2024                           | Nombre de personnes ayant reçu une formation concernant les risques d'EAS/HS, y compris les codes de conduite et le MGP | Rapports de formation, photos des sessions   | 15 000 000                              |
| Mettre en place les comités de gestion des plaintes/VBG à tous les niveaux (Tombouctou, Nioro, Bougouni, Dioila)   | SSS SSE<br>Consultantes Genre. | A partir de janvier 2024               | Nombre de comités de gestion de plaintes/VBG mis en place.  | Rapports d'atelier de mise en place des comités (Photos, liste de présence, TDR, Ordre de mission) | 12 000 000                              |
| Faire des missions de suivi des comités de gestion de plaintes   | SSS SSE<br>Consultantes Genre. | A partir de Janvier 2024 et en continu | Nombre de missions de suivi   | Rapport de mission trimestriel   | 17 500 000                              |
| Renforcer les capacités institutionnelles des structures prestataires de VBG identifiées dans les zones d'activités du projet sur leurs rôles et responsabilités, le code de conduite et le mécanisme de | SSS SSE<br>Consultantes Genre  | A partir de mars 2024 et en continu    | Nombre de prestataires identifiés par région ayant reçu une formation pour renforcer les capacités                      | Liste de prestataires identifiés disponible ;<br>Contrats de prestation disponibles                | 20 000 000<br>(2 500 000/<br>structure) |

|   |                               |                                  |   |  |                    |
|---|-------------------------------|----------------------------------|---|--|--------------------|
| gestion de plaintes élaboré dans le cadre du projet.  |                               |                                  |   |  |                    |
| Organiser un atelier pour la revue et la capitalisation d'un modèle de code de bonne conduite partagé par la Banque mondiale et les parties prenantes | SSS SSE<br>Consultantes Genre | Avril 2024                       | Pourcentage de travailleurs ayant signé le code de conduite   | Rapport d'atelier                          | 3 000 000          |
| Vulgariser le Mécanisme de Gestion des Plaintes avec un accent sur les aspects de VBG/EAS/HS et VCE à travers la contractualisation avec les radios   | UCP, SSS/SSE                  | A partir juin 2024 et en continu | Nombre de radios ayant contractualisé<br><br>Nombre d'émissions radiophoniques animées                                  | Rapports mensuels et annuels               | 10 000 000         |
| Former les membres des SCAP-RU sur les orientations de la Banque mondiale en matière d'évaluation et atténuation des risques VBG                      | UCP, SSS/SSE                  | juillet 2024                     | Nombre de personnes ayant reçu une formation concernant les risques d'EAS/HS, y compris les codes de conduite et le MGP | Rapports de formation, photos des sessions | 29 000 000         |
| Total : Mesures d'atténuation générales pour l'ensemble des composantes   |                               |                                  |   |  | <b>106 500 000</b> |

| Risques et mesures d'atténuation par composantes et sous-composantes   |  |  |                                  |   |  |  |
|--|--|--|----------------------------------|---|--|--|
| Activités du Projet pertinentes aux risques VBG  | Risques VBG liés au projet   | Mesures d'atténuation/ Objectif  | Responsable                      | Échéance  | Indicateurs  | Moyens de Vérification   |
| Composante 1 : Renforcement institutionnel/ renforcement des capacités   |  |  |                                  |   |  |  |
| Sous Composante 1.1 : Renforcement institutionnel des services hydrométéorologiques de base  |  |  |                                  |   |  |  |
| <b>Activité 1 1.1:</b> Procéder à un examen du cadre de fonctionnement du MALI METEO et du DNH afin d'identifier les faiblesses et les possibilités d'amélioration; et (ii) sur la base de cet examen, réviser / mettre à jour le cas échéant le cadre opérationnel par l'élaboration de procédures opérationnelles et de concepts opérationnels normalisés pour la prestation de services | Risques d'abus ou de violences liés aux normes sociales préjudiciables dans les contextes de mise en œuvre de l'étude d'examen du cadre de fonctionnement de MALI METEO et de la DNH | Mettre en place une méthode de suivi pour l'application des codes de bonne conduite face aux EAS/HS                | UCP<br>Mali Meteo,<br>DNH et DNH | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Nombre de documents de gestion de la qualité élaborés prenant en compte les exigences en Matière d'EAS et HS | Document de procédures opérationnelles et de concepts opérationnels normalisés pour la prestation de services intégrant les codes de conduite pour les travailleurs et le personnel du projet <sup>7</sup> |
|  | Risques EAS/HS liés à l'élaboration du plan d'affaire pour MALI - METEO  | Appliquer rigoureusement les principes d'éthique et de sécurité qui gouvernent les VBG dans la passation de marché | UCP<br>Mali Meteo,               | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Nombre de réunions techniques  | Plan d'affaire intégrant la gestion des EAS/HS   |

<sup>7</sup> Le code de conduite doit porter mention des comportements interdits, la liste des sanctions Standards minimums, l'obligations de rapportage et mécanisme de recueil des plaintes

|  |  |  |                           |   |  |   |
|--|--|--|---------------------------|---|--|---|
| <b>Activité 1.1.2</b> : Renforcer les systèmes de gestion de la qualité du MALI METEO et du DNH pour relever les normes et les processus de contrôle et de vérification de la qualité. | Risque de demandes de faveurs sexuelles ou de comportements discriminatoires liés au genre dans la passation de marchés  | Veiller à l'application stricte des mesures d'atténuations des risques EAS/HS au niveau de la passation de marchés   | UCP<br>Mali Meteo,<br>DNH | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Nombre de systèmes de gestion renforcées avec intégration des orientations de la Banque mondiale | Document de gestion de la qualité portant obligation de rapportage sur le mécanisme de recueil des plaintes |
|  | Risque de demandes de faveurs sexuelles ou de comportements discriminatoires liés au genre dans la conduite des études <sup>8</sup> et des sessions de formations <sup>9</sup> | Veiller à l'application stricte des mesures d'atténuations des risques EAS/HS au niveau des études et des formations | UCP<br>Mali Meteo,<br>DNH | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Nombre d'études et de formations initiées sur les orientations de la Banque mondiale             | Rapports d'études et de formation portant obligation de rapportage sur le mécanisme de recueil des plaintes |
| <b>Activité 1.1.3</b> : Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement des capacités et de formation à long terme et à la demande pour le personnel                        | Risques d'exclusion ou d'exploitation, abus et harcèlement   | Former le personnel de Mali METEO et de la DNH sur les orientations de la Banque en matière                          | SVBG<br>SSG/SSE           | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Nombre de session de Sensibilisation/formation   | Rapports mensuels et trimestriels des   |

<sup>8</sup> Elaboration du document de gestion de la qualité - Développement des SOP (manuel technique pour les prévisions et les services climatiques) - Etude préalable à la création ou au renforcement des stations hydrologiques sur les cours d'eau pérennes, en vue d'améliorer le suivi hydrométrique et de commencer à réaliser la prévision de crue- Etude Combinée des cours d'Eau pérenne et non pérenne- Etudes diagnostiques des stations hydrologiques dans les bassins du fleuve Sénégal, du Niger supérieur et du Bani en vue du renforcement suivi hydrométrique. Conception et création d'un Système d'Alerte aux Crues et Inondations pour des bassins versants sur le Niger et le Bani - Etude qualitative globale sur un suivi potentiel de la qualité des cours d'eau suivis par la DNH (Niger, Sénégal, Volta et leurs affluents)

<sup>9</sup> Ateliers de formation des femmes leaders sur le SACI – Formation de 10 techniciens au paramétrage de stations locales de mesures, à la maintenance des stations de mesures, au jaugeage avec l'utilisation de l'ADCP et l'établissement / l'actualisation des courbes d'étalonnage ainsi qu'en comblement et validation des données hydrologiques. Ainsi qu'à la réalisation de courbes de tarage – Formation de 10 techniciens des DRH et de la DNH en SIG et télédétection – Formation de 6 techniciens sur la production, la diffusion et la communication de l'information hydrologique – Formation de 44 observateurs locaux (lecteurs d'échelle) – Formation de 44 observateurs locaux sur les prélèvements qualité de l'eau

|   |  |  |              |   |  |  |
|---|--|--|--------------|---|--|--|
| concerné du MALI METEO et du DNH, notamment en participant à des ateliers, à une formation formelle dans les universités, à des voyages d'étude et à des programmes d'enseignement à distance   | sexuels liés à la mise en œuvre des activités de formations <sup>10</sup>  | d'évaluation et atténuation les risques EAS/HS   |              |   |  | Spécialistes SVBG SSG/SSE  |
| <b>Activité 1.1.4</b> : Réaliser des voyages d'étude et visites d'échanges orientés sur les thématiques météorologiques   | Risques d'exclusion Genre ou d'exploitation, abus et harcèlement sexuels liés à la mise en œuvre de l'activité   | Proposer aux (membres du) personnels et (des)aux agences d'exécution une formation sur les questions d'éthique et de VBG   | SVBG SSG/SSE | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Nombre de cas VBG signalés   | Rapports de voyages d'études et de visites (liste de présence, Photos) |
| <b>Sous- Composante 1.2 : Renforcement institutionnel et renforcement des capacités pour les services d'alerte précoce aux inondations, la préparation et la conduite des interventions d'urgence</b>   |  |  |              |   |  |  |
| <b>Activité 1.2.1</b> : Procéder à un examen du cadre de fonctionnement pour comprendre les facteurs limitatifs rencontrés par la DGPC; et (ii) sur la base de cet examen, réviser / mettre à jour le cadre opérationnel approprié de la DGPC par l'élaboration de procédures opérationnelles standard pour l'alerte précoce, | Risques d'abus ou de violences liés aux normes sociales préjudiciables dans les contextes de mise en œuvre de l'étude d'examen du cadre de fonctionnement de la DGPC | Mettre en place une méthode de suivi pour l'application des codes de bonne conduite face aux EAS/HS dans le développement de documents stratégiques, d'outils et de base de données intégrant le genre | UCP DGPC     | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Nombre de documents stratégiques, d'outils et de base de données intégrant le genre, élaborés prenant en compte les exigences en | Documents stratégiques, outils et base de données intégrant le genre   |

<sup>10</sup> Formations d'Ingénieurs et de techniciens en climatologie, services climatiques et pollution atmosphérique, en maintenance des équipements météorologiques, en télédétection et maintenance des radars, en Master of Business Administration (ii) formation de Perfectionnement des agents techniques : techniciens de maintenance, météorologie, agro météorologie, climatologie et observateurs

|   |  |   |                               |   |  |   |
|---|--|---|-------------------------------|---|--|---|
| l'intervention d'urgence et l'intervention immédiate  |  |   |                               |   | Matière d'EAS et HS  |   |
| <b>Activité 1.2.2</b> : Concevoir et mettre en œuvre l'élaboration d'un protocole national d'alerte.  | Risques d'exclusion des genres, risques de harcèlement, de discrimination ou d'abus sexuels/ Exploitation sexuelle (échange de services contre les faveurs sexuelles) dans les exercices de validation opérationnelle mettant en œuvre l'ensemble des acteurs de la chaîne de transmission de l'alerte et les moyens matériels mis en place dans tous les secteurs névralgiques. | Mettre en place une méthode de suivi pour l'application des codes de bonne conduite face aux EAS/HS dans les exercices de validation opérationnelle | UCP / SVBG<br>SSG/SSE<br>DGPC | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Un protocole intégrant les EAS/HS et la prise en compte des survivant(e)s de VBG                 | Cadre opérationnel approprié de la DGPC intégrant les codes de conduite pour les travailleurs et le personnel du projet <sup>11</sup> |
| <b>Activité 1.2.3</b> : Renforcer les systèmes de gestion de la qualité de la DGPC pour relever les normes et les processus de contrôle et de vérification de la qualité. | Risque de demandes de faveurs sexuelles ou de comportements discriminatoires liés au genre dans la passation de marchés  | Veiller à l'application stricte des mesures d'atténuation des risques EAS/HS au niveau de la passation de marchés                                   | UCP / SVBG<br>SSG/SSE<br>DGPC | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Nombre de systèmes de gestion renforcées avec intégration des orientations de la Banque mondiale | Document de gestion de la qualité portant obligation de rapportage sur le mécanisme de recueil des plaintes                           |
|   | Risques d'exclusion ou d'exploitation, abus et harcèlement sexuels liés aux formations <sup>12</sup>   | Mettre en place des mesures de surveillance   | UCP / SVBG<br>SSG/SSE<br>DGPC | Avant le démarrage effectif de                          | Ratio hommes/femmes  | Rapports de formation   |

<sup>11</sup> Le code de conduite doit porter mention des comportements interdits, la liste des sanctions Standards minimums, l'obligation de rapportage et mécanisme de recueil des plaintes

<sup>12</sup> Formation opérationnelle des agents de la protection civile armant le CNOU et le CCO, formations et ateliers avec les décideurs, les communautés et des autres parties prenantes (décideurs, maires, députés, préfets), des institutions et des agents de terrain de la DGPC pour intégrer le genre dans toutes actions et expertises techniques, etc.

|   |   |   |  |   |  |  |
|---|---|---|--|---|--|--|
|   |   | pour réduire les risques VBG  |  | l'activité et en continu                                | participant aux formation  | Liste de présence, photos                          |
| <b>Activité 1.2.4</b> : Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement des capacités et de formation à long terme et à la demande pour le personnel concerné de la DGPC.        | Risques d'exclusion Genre ,risques d'exploitation, abus et harcèlement sexuels liés à la mise en œuvre des activités <sup>13</sup>  | Veiller à l'application stricte par le personnel de la DGPC des orientations de la Banque en matière d'évaluation et atténuation des risques EAS/HS dans les formations | UCP<br>SVBG<br>SSG/SSE                         | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Pourcentage de femmes ayant participé aux sessions de formations         | Rapports de formation<br>Liste de présence, photos |
| <b>Sous-Composante 1.3 : Renforcement institutionnel et des capacités pour la fourniture de services d'information améliorés sur la sécurité alimentaire et les interventions d'urgence</b> |   |   |  |   |  |  |
| <b>Activité 1.3.1</b> : Élaboration de procédures opérationnelles normalisées pour les systèmes SAP d'information et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire                            | Risques de harcèlement, de discrimination ou d'abus sexuels/ Exploitation sexuelle (échange de services contre les faveurs sexuelles) dans les sessions de formations <sup>14</sup> | Renforcer les capacités du personnel du SAP sur les orientations de la Banque en matière d'évaluation et atténuation des risques EAS/HS dans les formations             | UCP<br>SVBG<br>SSG/SSE<br>SAP                  | Avant le Démarrage effectif de l'activité et en Continu | Nombre d'acteurs formés /sensibilisés sur les codes de bonne conduite    | Rapports de formation                              |
| <b>Activité 1.3.2</b> : Renforcer les systèmes de gestion de la qualité de SAP pour relever les normes et les   | Risques de non prises en compte des actions EAS/HS dans les plans   | Définir et inclure clairement les exigences et attentes en matière  | Spécialiste en<br>Passation de<br>Marché (SPM) | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Nombre d'exigences et d'attentes en matière d'EAS/HS satisfaits dans les | Rapport d'évaluation des offres                    |

<sup>13</sup> Soutien à l'intégration de la gestion des catastrophes et du risque climatique dans les programmes scolaires et universitaires, la formation universitaire des médecins à la Capacité de médecine d'urgence et de catastrophe et à la formation diplômante à la Capacité de médecine d'urgence et de catastrophe

<sup>14</sup> Formation de 15 agents en logiciel SIG et télédétection - Initiation de 10 agents à l'outil GPS - Formation de 15 cadres du dispositif SAP central en analyse des données qualitatives - Formation de 15 cadres du dispositif SAP central sur l'outil urbain - Formations sur l'Approche HEA, l'Analyse des scénarii (Outcome Analysis) et conception des tableurs // Nouvelle formulation - Formation de 260 agents sur les outils modernes de collecte d'information

|  |  |   |     |   |                                       |                                 |
|--|--|---|-----|---|---------------------------------------|---------------------------------|
| processus de contrôle et de vérification de la qualité.  | de Passation de Marché pour les formations <sup>15</sup> et les études <sup>16</sup> | d'EAS/HS dans les dossiers d'appel d'offres pour aboutir à un code de conduite qui tient compte des questions d'EAS/HS  |     |   | dossiers d'appel d'offres             |                                 |
| <b>Activité 1.3.3</b> : Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement des capacités et de formation à long terme et à la demande pour le personnel concerné de SAP, y compris des exercices de simulation sur l'alerte et la réponse, et l'animation d'une salle interministérielle | Risques de non prise en compte des actions EAS/HS dans la mise en place des SCAP-RU  | Informé et sensibiliser les comités sur les exigences et attentes en matière d'EAS/HS dans la mise en place des SCAP-RU | SAP | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Nombre comité intégrant les exigences | Rapport d'évaluation des offres |

## Composante 2 : Modernisation des infrastructures d'observation, de prévision, d'alerte précoce et de réponse aux urgences

### Sous Composante 2.1 : Élargir et moderniser l'infrastructure d'observation hydrométéorologique et les TIC pour la prestation des services hydrométéorologiques de base

|  |  |   |            |                                |  |                     |
|--|--|---|------------|--------------------------------|--|---------------------|
| <b>Activité 2.1.1</b> : Élargir et moderniser l'infrastructure d'observation hydrométéorologique et les TIC pour la prestation des | Risque de chantage ou d'octroi de marché moyennant les faveurs sexuelles dans les plans de passation de marché <sup>17</sup> | Définir un code de conduite qui tient compte des questions d'EAS/HS dans l'octroi des marchés | UCP<br>DNH | Avant le démarrage effectif de | Nombre d'acteurs informés/sensibilisés | Rapports d'activité |
|--|--|---|------------|--------------------------------|--|---------------------|

<sup>15</sup> Formation des SCAP-RU- Formation des membres du gouvernement et du groupe parlementaire sur les notions, l'évolution et l'interprétation des résultats en sécurité alimentaire et nutritionnelle - Formation des cadres du comité national d'analyse en niveau 1 et 2 du cadre harmonisé (CH)- Formation du groupe National SAP sur la prise en compte du Genre dans toutes actions et expertises techniques - Organisation de voyages d'étude - Organisation d'un atelier pour échange d'informations et valorisation de bonnes pratiques

<sup>16</sup> Réalisation d'une étude portant sur la perception des communautés sur les risques naturels et des stratégies de réponses

<sup>17</sup> l'acquisition, installation (20) stations automatiques synoptiques et installation d'alimentation solaire (panneau solaire batterie et accessoires d'installation), (ii) l'acquisition, installation (10) Stations automatiques agro météorologiques et installation d'alimentation solaire (panneau solaire batterie et accessoires d'installation), (iii) l'acquisition et installation d'équipements informatiques et de mesure de la pollution atmosphérique, (iv) l'acquisition, installation d'équipements météorologiques classiques et consommables, (iv) l'acquisition d'équipements d'étalonnage et d'outillages techniques, (v) l'acquisition d'équipement hydrométrique et de collecte de données pour le SACI

| services hydrométéorologiques de base  |   |  |   | l'activité et en continu                                | Nombre d'infrastructures réhabilités   |  |
|--|---|--|---|---|--|--|
| <b>Activité 2.1.2</b> : Renforcement du matériel de transmission, de gestion et de diffusion des données au MALI METEO et au DNH grâce au développement d'une plate-forme de données partagée. | Risques de non prise en compte des actions EAS/HS dans les plans de passation de marché <sup>18</sup>                 | Définir et inclure clairement les exigences et attentes en matière d'EAS/HS dans les dossiers d'appel d'offres | Spécialiste en Passation de Marché (SPM) DNH Mali Meteo | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Nombre d'acteurs formés/sensibilisés<br>Nombre d'équipements Adéquats et adaptés | Rapports d'activité<br>Bordereau de livraison<br>Existence d'un manuel de procédure de passation de marché |
| <b>Activité 2.1.3</b> : Rénovation / réhabilitation de certains bâtiments du MALI METEO pour des observations synoptiques, y compris les salles d'entretien.                                   | Risques de non prise en compte des actions EAS/HS dans les plans de passation de marché pour les études <sup>19</sup> | Définir et inclure clairement les exigences et attentes en matière d'EAS/HS dans les dossiers d'appel d'offres | Spécialiste en Passation de Marché (SPM),               | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Nombre d'acteurs formés/sensibilisés<br>Nombre d'équipements Adéquats et adaptés | Rapports d'activité<br>Bordereau de livraison<br>Existence d'un manuel de procédure de passation de marché |

<sup>18</sup> Classement de l'ensemble du fonds d'archives existant ( Numérisation des archives - Archivage sur support traitable - Alimentation de la base de données existante CLIDATA) - Acquisition et installation d'équipements pour le renforcement du réseau hydrométrique dans le bassin du fleuve Sénégal, le SACI dans le Niger supérieur et la BANI – Fourniture de deux ordinateurs pour la BD des données provenant des stations automatiques pour doublage par sécurité- Actualisation de la plateforme informatique (Redynamisation du site web) – Redimensionnement du réseau informatique de la DNH – Fourniture de la connexion internet- Acquisition des véhicules – Appui des observateurs (crédit communication + prime) – Développement d'un outil de collecte des données par SMS – Acquisition des équipements (Kit d'analyse) identifiés par l'étude d'état des lieux du système d'observation pour les DRH pour faire des analyses in situ

<sup>19</sup> Etude d'Electrification de 50% du bâtiment par de l'énergie solaire - Etude de réhabilitation du bâtiment de la DSGRE

|  |  |  |   |   |   |  |
|--|--|--|---|---|---|--|
|  | Risques de VBG lors des travaux de chantier de construction <sup>20</sup>                                    | Mettre en place des infrastructures de toilettes séparées pour les femmes et pour les hommes et les personnes vivant avec handicaps  | UCP<br>MALI METEO<br>Chef de<br>Chantier        | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Nombre d'acteurs Formés /sensibilisées<br><br>Nombre de réunions de suivi de contrôle/qualité | Rapports d'activité<br>Rapport de missions de suivi et de contrôle |
|  | Risques d'atteinte à l'intimité  | Mettre en place des mesures de surveillance pour réduire les risques VBG   | UCP<br>MALI METEO<br>Chef de<br>Chantier        | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Nombre d'infrastructures réhabilités  | Rapports d'activité<br>Rapport de missions de suivi et de contrôle |
|  | Risque de chantage ou d'octroi de marché d'achat d'équipements <sup>21</sup> moyennant des faveurs sexuelles | Veiller à l'application stricte par le personnel de Mali météo des orientations de la Banque en matière d'évaluation et atténuation des risques EAS/HS dans les formations | Spécialiste en<br>Passation de<br>Marché (SPM), | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu | Nombre d'équipements adéquat et adapté  | Rapport de passation de marchés                                    |

Sous- Composante 2..2 : Modernisation des infrastructures physiques et des TIC pour l'alerte précoce des inondations et la gestion des interventions d'urgence

<sup>20</sup> travaux de chantier de construction du Centre de prévision et des salles d'archives, d'étalonnage et du studio , des Travaux de chantier relatifs à la modernisation du Centre de Prévisions et création d'un centre de calcul dans le bâtiment existant- Travaux d'électrification de 50% du bâtiment par de l'énergie solaire - Travaux de réhabilitation du bâtiment de la DSGRE

<sup>21</sup> Equipements pour le Système de gestion opérationnelle CNOU et du CCO de la DRPC de Bamako » (SGO) et le centre de traitement des appels d'urgence et de gestion opérationnelle des interventions (CNOU)- Équipements en moyens de transmissions pour véhicules et postes fixes - Équipements en véhicules pour la gestion de projet - Équipements en mobiliers pour la gestion de projet- Acquisition de Véhicules de secours spécialisés et de Véhicules ordinaires pour la DGPC

|   |  |  |   |  |  |   |
|---|--|--|---|--|--|---|
| <b>Activité 2..2.1.</b> Installer un centre d'opérations d'urgence (pour les opérations de sauvetage) à la DGPC et un centre de coordination d'urgence (pour la reprise après sinistre et l'aide humanitaire), y compris l'achat d'équipements de communication adéquats. | Risques de non prise en compte des actions EAS/HS dans les plans de passation de marché pour les études <sup>22</sup> et l'acquisition des biens et services d'équipements   | Définir et inclure clairement les exigences et attentes en matière d'EAS/HS dans les dossiers d'appel d'offres   | Spécialiste en Passation de Marché (SPM),                                   | Avant le démarrage effectif de l'activité et en continu                                  | Nombre d'acteurs formés/sensibilisés<br><br>Nombre d'équipements adéquats et adaptés   | Rapport de passation de marchés<br><br>Bordereau de livraison |
|   | Risque de forte affluence de travailleurs pouvant accroître la demande de travail de sexe, d'augmenter le risque de traite des femmes à des fins de travail de sexe, d'EAS/HC/VCE ou travail des enfants liés aux travaux des chantiers <sup>23</sup> en raison de la main d'œuvre local et du personnel des chantiers | Former le personnel, les partenaires et les structures prestataires sur le genre et les VBG ;<br>Élaborer et signer les codes de bonne conduite pour les travailleurs/ouvriers et le personnel du projet (Comportement interdit) | Spécialiste Sauvegarde sociale & Spécialiste en sauvegarde environnementale | Avant le démarrage effectif des activités relatives à la réalisation des infrastructures | Nombre de séances de sensibilisation organisées sur les codes de bonne conduite<br><br>Nombre de personnes ayant signé le code de conduite | Rapport mensuels et trimestriels<br>Rapports d'activités      |
| <b>Activité 2..2.2 :</b> Construction d'un centre de traitement des appels dans les locaux existants de la DGPC, y compris l'achat du matériel nécessaire.  | Risques de non prise en compte des actions EAS/HS dans les plans de passation de marché pour l'étude architecturale du centre de traitement d'alerte de la DRPC de Bamako et l'équipement du centre de traitement des appels d'urgence et de gestion opérationnelle des interventions (DRPC)                           | Définir et inclure clairement les exigences et attentes en matière d'EAS/HS dans les dossiers d'appel d'offres pour aboutir à un code de conduite qui tient compte des questions d'EAS/HS  | Spécialiste en Passation de Marché (SPM),                                   | Avant le démarrage de l'activité   | Nombre de sessions de formation organisées à l'attention du personnel du projet et des prestataires  | Existence d'un manuel de procédure de passation de marché     |

<sup>22</sup> Etude architecturale et de suivi des travaux de construction du bâtiment du Centre National des Opérations d'Urgences (CNOU)

<sup>23</sup> Travaux de construction du bâtiment du Centre National des Opérations d'Urgences (CNOU)

|  |   |   |                                    |                                  |   |   |
|--|---|---|------------------------------------|----------------------------------|---|---|
|  | Risque de forte affluence de travailleurs pouvant accroître la demande de travail de sexe, d'augmenter le risque de traite des femmes à des fins de travail de sexe, d'EAS/HC/VCE lors des travaux de chantiers de Construction d'un centre de traitement d'alerte de la DRPC de Bamako | Élaborer et signer les codes de bonne conduite pour les travailleurs/ouvriers et le personnel du projet   | UCP<br>Chef de chantier            | Avant le démarrage de l'activité | Nombre d'acteurs formés/sensibilisés  | Rapports de mission<br>PV de réception provisoire et définitif          |
| <b>Sous-Composante 2.3 : Modernisation des infrastructures physiques et des TIC pour assurer la sécurité alimentaire et la capacité de réponse</b>                                   |   |   |                                    |                                  |   |   |
| <b>Activité 2.3.1. :</b> Moderniser l'infrastructure du système d'alerte précoce de la sécurité alimentaire de SAP par le biais d'équipements et d'un système de gestion des données | Risques d'exploitation, abus et harcèlement sexuels liés aux activités de réalisation de l'étude technique et du suivi des travaux de construction du siège de SAP  | Mettre en place des mesures de surveillance pour réduire les contacts entre les deux sexes.   | SAP<br>SVBG<br>SSG/SSE             | Avant le démarrage de l'activité | Nombre d'acteurs formés/sensibilisés  | Rapports d'Étude<br>Rapports de suivi                                   |
|  | Risques de négligence des besoins spécifiques du personnel/ouvriers de sexe féminin lors de la Réalisation de travaux de construction du siège de SAP   | Mettre en place dans les bases-vie des entreprises de réalisation des infrastructures des toilettes séparées pour les femmes et pour les hommes | SAP<br>Chef de chantier<br>SSG/SSE | Avant le démarrage de l'activité | Nombre d'infrastructures ayant des toilettes et douches séparées pour les femmes et pour les hommes | Rapport de visite de terrain<br>PV de réception provisoire et définitif |
|  | Risque de chantage ou d'octroi de marché pour l'acquisition d'équipements et matériels de   | Définir et inclure clairement les exigences et attentes en matière  | Spécialiste e                      | Avant le démarrage de            | Nombre d'exigences et d'attentes en   | Rapport de passation de marchés   |

|  |   |  |  |                                  |   |  |
|--|---|--|--|----------------------------------|---|--|
|  | bureau pour le nouveau siège du SAP en construction   | d'EAS/HS dans les dossiers d'appel d'offres  | en Passation de Marché (SPM),                          | l'activité                       | matière d'EAS/HS satisfaits dans les dossiers d'appel d'offres                |  |
| <b>Activité 2.3.2.</b> : Moderniser la salle de documentation de SAP.  | Risques d'exploitation, abus et harcèlement sexuels liés aux activités de fourniture de biens et de services et des travaux de modernisation<br>passation de marchés <sup>24</sup>  | Définir et inclure clairement les exigences et attentes en matière d'EAS/HS dans les dossiers d'appel d'offres | Spécialiste en Passation de Marché (SPM) et en continu | Avant le démarrage de l'activité | Code d'éthique et déontologie   | PV de réception provisoire et définitif      |
| <b>Composante 3 : Amélioration de la fourniture de services aux utilisateurs finaux</b>  |   |  |  |                                  |   |  |
| <b>Sous Composante 3.1 : Renforcer l'accès des utilisateurs et des communautés aux principaux services d'information hydrométéorologique et climatique</b>   |   |  |  |                                  |   |  |
| <b>Activité 3.1.1.</b> : Renforcer les canaux de communication liés à l'information météorologique, hydrique et climatique auprès du grand public par le biais des médias (web, radio, télévision, journaux), des téléphones portables et des smartphones, des services en ligne sectoriels, avec une approche ventilée par sexe et une approche | Risques d'exploitation, abus et harcèlement sexuels liés aux activités de remise à niveau de dispositifs (matériels/logiciels) informatiques <sup>25</sup> la formation <sup>26</sup> , les études <sup>27</sup> et l'information/sensibilisation <sup>28</sup> | Faire signer le code de bonne conduite par les prestataires médiatiques  | UCP SSG/SSE  | Au début et en continu du projet | Nombre de médias utilisant une approche ventilée par sexe et une approche VBG | Rapports de missions<br>Rapports d'activités |

<sup>24</sup> Acquisition d'équipements informatiques (tablette, smartphone, traceur, et logiciels) Développement d'un site web. Etablissement d'un contrat formel avec les fournisseurs d'images satellitaires (centre vitoe) Acquisition d'une Pick UP pour le Responsable Technique du SAP

<sup>25</sup> Intégration du système d'information de MALI-METEO

<sup>26</sup> Appui au développement du cadre national des services climatiques - Forum sur le réseautage du SAP sous regional CEDEAO

<sup>27</sup> Intégration du système d'information de MALI-METEO Appui au développement du cadre national des services climatiques -Développement d'interface d'accès des autres structures bénéficiaires du projet à SOS SECURITE- Développement d'interface d'accès des autres structures bénéficiaires du projet à SOS SECURITE Etablissement d' un état de lieu des besoins d'information des utilisateurs et les prioriser

<sup>28</sup> Activité de diffusion de l'information (temps réel et temps différé)

|   |   |  |                                 |  |   |                      |
|---|---|--|---------------------------------|--|---|----------------------|
| particulière se concentrer sur les groupes vulnérables.   |   |  |                                 |  |   |                      |
| <b>Activité 3.1.2.</b> : Renforcer la communication de services agrométéorologiques et climatiques sur mesure en fournissant aux producteurs des services consultatifs sur les prévisions saisonnières, la durée des cultures et les risques d'évasion par les sauterelles. | Risques d'exploitation, abus et harcèlement Sexuels et demande de faveur sexuelle dans la mise en œuvre des activités <sup>29</sup>   | Faire signer les codes de bonne conduite par les services agrométéorologique et climatique en matière de fourniture de communication                                     | UCP                             | Avant le démarrage de l'activité et en continu | Nombre de protocoles signés                                 | Rapports d'activités |
| <b>Activité 3.1.3</b> : Conception et mise en œuvre d'une plate-forme intégrée open source pour l'échange de données et l'alerte rapide entre DNH, DGPC, MALI METEO et SAP.   | Risque de harcèlement et d'exploitation en ligne à travers l'utilisation de la plateforme<br>Risque de partage d'informations confidentielles VBG via la plateforme <sup>30</sup> | Sensibiliser les acteurs impliqués et faire signer le code de la bonne conduite<br>Appliquer des sanctions en cas de non-respect du contenu du code de la bonne conduite | UCP / SSG/SSE<br>SAP, DGPC, DNH | Avant le démarrage de l'activité et en continu | Nombre d'acteurs touchés par les actions de sensibilisation | Rapports d'activités |
| Sous- Composante 3.2: Renforcer l'accès des utilisateurs et des communautés aux services d'alerte précoce et aux interventions en cas d'inondation  |   |  |                                 |  |   |                      |

<sup>29</sup> Engager la Communauté d'utilisateurs finaux - Appui aux transporteurs fluviaux et pêcheurs - Animation des comités féminin de village pour la résilience face au changement climatique - Animation des comités des groupes de travail pluridisciplinaires d'assistance météorologique aux usagers – Développement des pratiques et des outils de dissémination des bulletins et alertes tenant compte de l'égalité du genre - Mise en place d'un SIG et d'une base de données par les stations de mesures - Service adapté pour la fourniture d'informations à l'utilisateur du « dernier kilomètre » sur la base de l'égalité des genres- Formation Conseillers et Gouverneurs de UJUEMOA sur la RRC aux compte de la DGPC

<sup>30</sup> Développement d'application d'alerte et de collecte/partage d'informations

|   |   |   |                           |                                      |  |                                       |
|---|---|---|---------------------------|--------------------------------------|--|---------------------------------------|
| <b>Activité 3.2.1.</b> : Pilotage de l'accès à de nouveaux services d'alerte précoce aux inondations dans certaines zones urbaines et périurbaines parmi les communautés vulnérables au climat.                                 | Risques d'exclusion des couches vulnérables au niveau de mise en œuvre des activités <sup>31</sup>  | Impliquer les couches vulnérables y compris les femmes dans le Pilotage de l'accès à de nouveaux services d'alerte précoce aux inondations  | UCP                       | Continue                             | Nombre de femme leader et personne vulnérable impliquée            | Rapports annuels                      |
| <b>Activité 3.1.2.</b> Élaboration de plans d'urgence multirisques pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence dans certaines municipalités en fonction de la plus grande vulnérabilité aux risques d'inondation | Risques d'exclusion genre<br>Risques d'exploitation, abus et harcèlement<br>Sexuels et demande de faveur sexuelle dans la mise en œuvre des activités <sup>32</sup> | Faire signer le code de bonne conduite par le personnel de mise en œuvre et mener une campagne d'information et de sensibilisation sur les risques et les modes d'alertes traditionnelles | UCP<br>SSG/SSE            | Au début de l'activité               | Nombre de plans d'urgence multirisques                             | Rapports annuels                      |
| <b>Activité 3.1.3 :</b> Élaboration d'une cartographie des risques d'inondation et d'un ou de systèmes d'information géographique pour certaines zones (répertoriées dans le PIM).  | Risque d'EAS/HS et demande de faveur sexuelle dans la mise en œuvre des activités <sup>33</sup>   | Appliquer de façon rigoureuse le code de bonne conduite et  | UCP<br>Responsable du SIG | Au début de l'activité et en continu | Nombre de fiches révisées<br>Nombre de mécanismes d'alerte précoce | Rapports Annuels<br>Rapports d'études |

<sup>31</sup> Dynamisation du site WEB de la DGPC et mise en ligne d'un système d'information sur les risques courants. Système de Gestion des Appels du CNOU et du CTA (SGA) Equipement et mise en œuvre des moyens de transmissions pour véhicules et postes fixes déploiement et mise en service des solutions (logiciels/applications) Campagne d'information et de sensibilisation sur les risques et les modes d'alertes traditionnelles Campagne de sensibilisation sur les violences du genre en terme de prévention et de réponse

<sup>32</sup> Élaboration d'un guide des risques et des menaces au profit des élus et représentants de l'état Elaboration d'un plan de réductions des risques (RRC) Dynamisation du réseau de communicateurs de la RRC Elaboration et la révision des plans de contingences Curage de caniveaux et collecteurs naturels Confection de masques et dispositifs de lavage des mains Acquisition de drones en appui aux opérations de prévention la révision de la Stratégie Nationale RRC et son Plan d'Actions au Mali - : Système de Gestion des Appels du CNOU et du CTA (SGA)- Equipement et mise en œuvre des moyens de transmissions pour véhicules et postes fixes - Déploiement et mise en service des solutions (logiciels/applications) - Campagne d'information et de sensibilisation sur les risques et les modes d'alertes traditionnelles - Campagne de sensibilisation sur les violences du genre en terme de prévention et de réponse

<sup>33</sup> Elaboration et révision de Fiche d'Identification Communale d'Analyse des Risques (FICAR) Elaboration de mécanisme d'alerte précoce spécifique aux inondations au Mali

**Sous-Composante 3.3 : Renforcer l'accès des utilisateurs et des communautés aux services d'information et de réponse en matière de sécurité alimentaire**

|  |  |   |                        |   |   |  |
|--|--|---|------------------------|---|---|--|
| <p><b>Activité 3.3.1.</b> : Améliorer l'accès de certaines communautés à des services d'information d'alerte rapide sur l'agriculture, l'élevage et la sécurité alimentaire dans les communautés souffrant d'insécurité alimentaire chronique par l'achat et l'installation d'équipements appropriés, y compris des logiciels.</p> | <p>Risque de demande de faveur sexuelle , EAS, HS dans la passation de marché pour la mise en œuvre des activités<sup>34</sup></p> | <p>Faire signer le code de bonne conduite et former le personnel ou les prestataires du Projet sur les risques VBG</p> <p>Prendre des mesures drastiques contre les présumées auteurs</p> | <p>UCP</p>             | <p>Au début de l'activité et en continu</p> | <p>Nombre de personnel ou de prestataire formé</p>  | <p>Rapports périodiques des services d'information d'alerte rapide</p> |
| <p><b>Activité 3.3.2</b> : Renforcer l'accès de certaines communautés à des données agrométéorologiques et à des conseils techniques aux petits exploitants, notamment en menant des campagnes de sensibilisation pour une diversification des pratiques visant à améliorer les rendements agricoles.</p>                          | <p>Risques d'exclusion, d'exploitation et abus sexuels liés à la mise en œuvre des activités<sup>35</sup></p>                      | <p>Elaborer faire signer des codes de bonne conduite par les travailleurs ou le personnel du projet et les former</p>   | <p>UCP</p>             | <p>Continu</p>                              | <p>Nombre du personnel ou du travailleur du projet formé sur les codes de bonne conduites</p> | <p>Rapports Trimestriels et annuels</p>                                |
| <p><b>Activité 3.3.3.</b> : Contribuer à la mise en place d'un cadre harmonisé de sécurité alimentaire dans certaines zones par le renforcement des enquêtes sur la sécurité</p>   | <p>Risques d'exclusion , d'abus EAS/HS de demande de faveur</p>  | <p>Sensibiliser et former les acteurs sur les codes de bonne conduite lié aux VBG</p>   | <p>UCP<br/>SSG/SSE</p> | <p>Avant la mise en place de l'activité</p> | <p>Nombre d'acteurs formés sur les codes de bonnes conduite</p>                               | <p>Rapports Trimestriels et annuels</p>                                |

<sup>34</sup> Traduction et diffusion des informations et messages clés pour le suivi de la campagne agropastorale et les alertes Sensibilisation pour l'implication des communautés dans la prise de décision locale (ex. diffusion des résultats, etc.) -

<sup>35</sup> Traduction et diffusion des informations et messages clés pour le suivi de la campagne agropastorale et les alertes - Sensibilisation pour l'implication des communautés dans la prise de décision locale (ex. diffusion des résultats, etc.)

|   |  |  |     |  |  |   |
|---|--|--|-----|--|--|---|
| alimentaire et le suivi des campagnes agricoles.  | dans la mise en œuvre des activités <sup>36</sup> ...  |  |     |  |  |   |
| <b>Activité 3.3.4.</b> : Mener des activités de renforcement des capacités au profit des communautés locales pour devenir des agents actifs des enquêtes de vulnérabilité sur la sécurité alimentaire, de la résilience et du suivi agricole permanent. | Risques de harcèlement sexuel et d'exclusion et de demande de faveur sexuel pour la participation aux activités <sup>37</sup>                                      | Sensibiliser et former les acteurs sur les codes de bonne conduite lié aux VBG   | SAP | Au début de l'activité et en continu   | Nombre de personnes formés sur les codes de bonnes conduites | Rapports de formations                    |
| Composante 4 : Gestion du projet  |  |  |     |  |  |   |
| <b>Activité 4.1</b> : Suivi- Evaluation de la mise en œuvre des activités d'atténuation de VBG dans le projet   | Risque de représailles sur les bénéficiaires féminins en raison de non adhésion des hommes au système de suivi Evaluation des VBG<br>Risques de Trafic d'influence | Informé et sensibiliser les responsables communautaires sur les enjeux et défis de la prise en compte des VBG dans les activités du projet | UCP | Trimestriel, semestriel et en continue | Nombre de personnes informées et sensibilisées               | Rapport de mission de suivi et évaluation |

<sup>36</sup> Appui à la réalisation de l'enquête ENSAN" : Collecte et traitement des données Formation des agents du SAP pour le suivi de la campagne agro-pastorale via les modèles SARRA (Bamako) réalisation d'une étude diagnostic pour l'adaptation de l'outil d'enquête de vulnérabilité urbaine

<sup>37</sup> Formation de 260 agents sur les outils modernes de collecte d'information Formation de 260 agents à l'outil Household Economy Approach (HEA)

## ANNEXE 1 : Clarification de concepts

### Genre

Le genre est une construction sociale basée sur les « rôles, comportements, activités et attributs correspondants attribués aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons ».

Le genre d'une personne est basé sur l'identification personnelle d'être un homme, une femme ou aucun des deux, plutôt que sur son sexe biologique. Le plus souvent, les personnes nées avec des organes reproducteurs féminins s'identifient comme des femmes, et les personnes nées avec des organes reproducteurs masculins comme des hommes. C'est une conséquence directe du choix des parents d'élever leur nouveau-né de manière différenciée selon le genre, en fonction de leur sexe (par exemple, comment s'habiller, comment se comporter, quels rôles sociaux assumer).

Certains individus ne s'identifient ni au genre féminin ni au genre masculin, mais à des catégories distinctes, indépendamment de leur sexe biologique, notamment : androgyne, genderqueer (non-binaire), pangendre et transgenre. Cette dernière catégorie d'identité de genre se réfère aux personnes nées avec des organes reproducteurs spécifiques et élevées en conséquence, mais qui estiment appartenir à un autre genre que celui qui leur a été attribué, et qui dans certains cas, mais pas nécessairement, se tournent vers des procédures médicales et médicaments afin d'aligner leur corps avec le genre qu'elles ont choisi.

Le genre d'une personne est influencé par différents facteurs internes et externes, principalement physiques, émotionnels et liés aux interactions sociales. Il est souvent le produit d'attentes communes de la société ou de communautés plus proches dans lesquelles une personne vit. Lorsque les individus ne respectent pas ces attentes, et ce qui est considéré comme « normal » dans lesdites sociétés ou communautés, ils peuvent être victimes de violence ou de discrimination fondée sur le sexe.

### Violences Basées sur le Genre (VBG)

Les Violences Basées sur le Genre désignent des actes préjudiciables perpétrés contre le gré des personnes et individus en fonction des différences socialement attribuées aux hommes et aux femmes (genre) dans une culture donnée. Ces actes peuvent se produire en public ou en privé et englobent :

La violence sexuelle, y compris l'exploitation, les abus, viols et le harcèlement ;

- Les violences psychologiques, émotionnelles et physiques
- Le mariage forcé et précoce ;
- La violence domestique et familiale, qui peut être physique, émotionnelle, psychologique ou sexuelle;
- Pratiques culturelles et traditionnelles néfastes, telles que la mutilation génitale féminine/excision, les crimes d'honneur et l'héritage des veuves ; et
- Le refus de ressources ou d'opportunités, comme l'éducation.

### Violence Basée sur le Genre (VBG)

La violence basée sur le genre (VBG), parfois appelée violence sexiste, est un terme générique désignant tout acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne et fondé sur les différences socialement attribuées entre les hommes et les femmes. Il s'agit d'actes qui infligent des dommages ou des souffrances physiques, sexuels ou mentaux, de menaces ainsi que d'actes, de coercition et d'autres privations de liberté.

## **Protection des enfants**

La protection des enfants est définie comme la liberté de toute forme d'abus, d'exploitation, de négligence et de violence, incluant le harcèlement, l'exploitation sexuelle, la violence par les pairs, les enseignants ou autres membres du personnel éducatif, les catastrophes naturelles, les armes et les munitions, les mines terrestres et les engins non explosés, le personnel des forces armées, les localisations situées entre des feux croisés, les menaces politiques et militaires et le recrutement dans des forces ou des groupes armés.

## **Exposition**

L'exposition fait référence aux personnes, aux biens, aux systèmes ou à d'autres éléments présents dans les zones dangereuses qui sont ainsi susceptibles de subir des pertes. Les mesures d'exposition peuvent inclure le nombre de personnes ou de types d'actifs dans une zone. Ceux-ci peuvent être combinés avec la vulnérabilité spécifique des éléments exposés à tout danger particulier pour estimer les risques quantitatifs associés à ce danger dans la zone d'intérêt.

## **Droits humains :**

Les droits humains sont un ensemble de droits et de libertés inhérents à tous les êtres humains, quels que soient leur sexe, leur genre, leur nationalité, leur appartenance ethnique, leur langue, leur religion ou autre. Les droits humains sont « universels, indissociables, interdépendants et intimement liés »

Les droits humains sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation.

Les droits humains incluent le droit à la vie et à la liberté. Ils impliquent que nul ne sera tenu en esclavage, que nul ne sera soumis à la torture. Chacun a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, au travail, à l'éducation, etc. Nous avons tous le droit d'exercer nos droits humains sur un pied d'égalité et sans discrimination.

## **Droits des femmes**

Les droits des femmes visent la jouissance sur un pied d'égalité des femmes et des hommes en matière de droits humains fondamentaux généraux. A cet effet, les femmes et les hommes ont tous le droit d'exercer leurs droits humains sur un pied d'égalité et sans discrimination. Ce principe d'égalité entre les hommes et les femmes est déterminant en matière de protection des droits des femmes.

Les problématiques communément associées aux notions de droits des femmes incluent, de façon non exhaustive, les droits : d'intégrité corporelle et d'autonomie, de ne pas subir de violence sexuelle, de voter, d'être élue, d'entrer dans un contrat légal, d'être considérée comme l'égale du mari et du père au sein de la famille, de travailler, d'avoir accès à des salaires justes et à l'égalité salariale, de maîtriser sa reproduction (contraception et avortement), de propriété, d'accéder à l'éducation.

## **Violation des droits humains :**

Les violations des droits humains qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles comprennent le droit de vivre sans violence et discrimination, la liberté de faire des choix sur les aspects personnels de leur vie en matière de santé reproductive (mariage, grossesse, activités sexuelles), d'avoir accès à l'éducation et à la justice, d'être embauché pour différentes catégories d'emploi, d'avoir un salaire juste et équitable et de participer à la vie sociale, publique et politique.

### **Approche centrée sur les survivants :**

L'approche centrée sur les survivants se fonde sur un ensemble de principes et de compétences conçus pour guider les professionnels — quel que soit leur rôle — dans leurs échanges avec les survivants de violences sexuelles ou d'autres formes de violence (surtout des femmes et des filles, mais aussi des hommes et des garçons).

### **Exploitation sexuelle :**

Le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les abus sexuels, 2017, p.6)

### **Abus sexuel :**

Toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p. 5).

### **Harcèlement sexuel**

Toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle.

### **Mariage d'enfants**

Le mariage d'enfants désigne un mariage officiel ou toute union non officialisée entre un enfant de moins de 18 ans et un adulte ou un autre enfant (UNICEF).

### **Mariage forcé**

Le mariage forcé est un mariage dans lequel au moins une des parties est mariée sans avoir donné son consentement ou contre sa volonté. Un mariage peut également devenir un mariage forcé même si les deux parties se marient en y ayant pleinement consenti, si l'une ou les deux sont par la suite forcées de rester dans le mariage contre leur gré.

### **Violence au sein du couple (VC)**

Un modèle de comportement dans une relation intime - souvent au sein du mariage, mais aussi dans les relations amoureuses, ou entre ex-partenaires - où une personne exerce un pouvoir et un contrôle sur l'autre personne. La violence au sein du couple (appelée aussi violence domestique, ou violence exercée par le partenaire) peut comprendre des abus physiques, sexuels, émotionnels, spirituels, reproductifs, économiques ou psychologiques.

### **Violence sexuelle**

Tout acte sexuel, tentative d'obtenir une relation sexuelle, commentaires ou avances sexuels non désirés, ou tout acte de trafic de la sexualité d'une personne, qui recourt à la contrainte, aux menaces de préjudice

ou à la force physique, ou qui se produit sans le consentement exprès d'une personne. La violence sexuelle comprend le viol/la tentative de viol, l'abus sexuel et l'exploitation sexuelle.

### **Exploitation sexuelle et abus sexuels (EAS) :**

Le terme « exploitation sexuelle » désigne tout abus réel ou toute tentative d'abus d'une position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de tirer un profit pécuniaire, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'une autre personne. De même, le terme « abus sexuel » désigne l'intrusion physique réelle ou potentielle de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.

### **Plan d'action pour la prévention et la lutte contre l'Exploitation et Abus Sexuel /Harcèlement Sexuel (EAS/HS) :**

Document décrivant comment le projet mettra en place les protocoles et mécanismes nécessaires pour faire face aux risques d'EAS/HS ; et les moyens de répondre à toute allégation qui pourrait être formulée en matière d'EAS/HS. C'est la nouvelle désignation du Plan d'action contre la VBG, tel qu'utilisé dans la version initiale (2018) de la présente note.

Le Plan d'action pour la prévention et la lutte contre l'EAS/HS devrait inclure un cadre de responsabilisation et d'intervention, qui décrit de manière détaillée comment les allégations d'EAS/HS seront traitées (procédures d'enquête) et les mesures disciplinaires en cas d'infraction au code de conduite par les travailleurs.

### **Approche centrée sur la victime**

Une approche centrée sur la victime est un processus, piloté par des prestataires de services et des praticiens formés, que les victimes s'approprient et en vertu duquel leurs besoins et leurs préoccupations sont considérés comme prioritaires<sup>12</sup>. Dans cette approche, les victimes jouent un rôle actif et participatif et leurs intérêts, leur sécurité et leur bien-être sont placés au cœur du processus. Les praticiens qui adoptent une approche centrée sur la victime doivent veiller à ce qu'une assistance complète soit fournie aux victimes pour minimiser les risques de retraumatisation, comme des mesures de protection et un soutien médical, psychologique, juridique et économique.

### **Prestataire de services de prise en charge de la VBG :**

Organisation offrant des services dédiés aux survivants de VBG, comme des services de santé, un appui psychosocial, un refuge, une aide juridique, des services de sécurité/protection, etc.

### **Violence contre les enfants (VCE)**

Un préjudice physique, sexuel, émotionnel et/ou psychologique, négligence ou traitement négligent d'enfants mineurs (c'est-à-dire de moins de 18 ans), y compris le fait qu'un enfant soit exposé à un tel préjudice envers une tierce personne, qui entraîne un préjudice réel ou potentiel pour sa santé, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. Cela comprend l'utilisation des enfants à des fins lucratives, de travail, de gratification sexuelle ou de tout autre avantage personnel ou financier. Cela inclut également d'autres activités comme l'utilisation d'ordinateurs, de téléphones portables, d'appareils vidéo, d'appareils photo numériques ou de tout autre moyen pour exploiter ou harceler les enfants ou pour accéder à de la pornographie infantile.

## **Travail des enfants**

Le phénomène est souvent défini comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental. Il s'agit d'un travail qui : - est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nocif pour les enfants ; et/ou - interfère avec leur scolarité en les privant de la possibilité d'aller à l'école ; les oblige à quitter l'école prématurément ; ou les oblige à essayer de combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et lourd.

## **L'approche basée sur les droits**

Cette approche cherche à analyser et à traiter les causes profondes de la discrimination et des inégalités pour garantir le droit de tout un chacun de vivre libre et dans la dignité, à l'abri de toute violence, exploitation et abus, conformément aux principes du droit des droits de l'homme, sans distinction de genre, d'âge, d'origine ethnique ou de religion.

## **L'approche communautaire**

Cette approche garantit que les populations touchées soient activement impliquées en qualité de partenaires dans l'élaboration des stratégies de protection et dans la fourniture de l'assistance humanitaire. Cette approche implique de mener des consultations directes auprès des femmes, des filles et des autres groupes à risque à toutes les étapes de la réponse humanitaire, afin de déterminer les risques, d'identifier des solutions et de renforcer les mécanismes de protection communautaires existants.

## **Les principes humanitaires**

Les principes d'humanité, d'impartialité, d'indépendance et de neutralité doivent sous-tendre la mise en œuvre des normes minimales. Ils sont indispensables pour veiller à ce que les populations touchées aient accès à une réponse humanitaire efficace.

## **L'approche « ne pas nuire »**

Cette approche consiste à prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter que le travail des acteurs humanitaires n'expose les personnes à d'autres préjudices.

## **Confidentialité**

La confidentialité est un principe éthique impliquant la prise de mesures et l'octroi de mesures d'assurances aux fournisseurs d'informations, y compris les victimes, les témoins ou les autres sources, en vertu desquelles leur identité et, le cas échéant, les renseignements fournis ne seront pas partagés avec une personne ou entité autre que celle censée recevoir les informations, sans obtention de leur consentement éclairé. Cela signifie que les informations sur les victimes, les témoins ou les autres sources doivent être collectées, utilisées, partagées et conservées de manière confidentielle. Pour garantir la confidentialité des informations, il est essentiel de prendre des mesures visant à protéger les informations contre les fuites lors de leur stockage ou de leur utilisation.

Même si un consentement « éclairé » a été donné pour le partage des informations, celles-ci doivent rester confidentielles si leur divulgation risque de mettre en danger la sécurité de la personne qui a fourni les informations et/ou d'autres personnes impliquées dans la situation.

La confidentialité est une question particulièrement importante lorsqu'on travaille avec des victimes de violences sexuelles et basées sur le genre, puisque celles-ci, au-delà de menaces à la sécurité et des

risques de représailles, s'exposent au risque de rejet, de stigmatisation et/ou de punition de la part de leur famille ou de leur communauté.

Il est essentiel que les personnes et les organisations participant à la collecte d'informations sur ces violations reçoivent une formation spécialisée sur leurs responsabilités en matière de confidentialité et qu'elles évaluent correctement les risques associés à la divulgation de toute information, y compris en cas de consentement.

Les praticiens concernés devraient appliquer le principe de confidentialité tout au long du processus de documentation (et, le cas échéant, de contentieux). Il est essentiel de définir des mesures et des procédures de confidentialité claires pour garantir le plein respect de ce principe. L'ensemble des membres de l'équipe chargée de la documentation devraient savoir quelles informations doivent ou ne doivent pas être recueillies et/ou consignées par écrit, où et comment elles peuvent être stockées et qui est ou doit être autorisé à y accéder. Une politique concernant les enregistrements audio ou visuels devrait être élaborée.

Toutes les informations d'identification de la victime, du témoin ou de l'autre source doivent être protégées par des mesures adaptées et adéquates. Ces mesures peuvent comprendre l'utilisation de pseudonymes et de systèmes de codage pour les témoignages et la mise en œuvre de systèmes de renvoi vers des référents et/ou de mesures de protection. L'ensemble des membres de l'équipe de documentation devraient comprendre et appliquer parfaitement les paramètres de confidentialité établis dans la méthodologie de documentation. Les conditions et limites de la confidentialité doivent être clairement et entièrement expliquées aux survivants, aux témoins et aux sources afin que ces derniers soient en mesure de donner leur consentement éclairé quant à la manière dont les informations seront utilisées. Toutefois, dans certaines circonstances, les procédures de confidentialité doivent être levées. Par exemple, les lois en matière de dénonciation obligatoire stipulent que la confidentialité ne s'applique plus lorsque la vie de la victime est menacée, lorsqu'il existe un risque pour la santé ou la sécurité des enfants, ou en cas d'allégations d'ordre sexuel impliquant des travailleurs humanitaires.

## ANNEXE 2 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), GUIDE : Violences sexuelles et basées sur le genre : un glossaire de A à Z, FIDH. org, 227 p

UNFPA, Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, 2015, 85 p

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres 2021  
Constitution du Mali, février 1992 ;

Loi N°2015-052/ du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives ;

Loi N°02-044 du 24 juin 2002 sur la santé de la reproduction adoptée par l'Assemblée Nationale du Mali, dont l'excision est une des composantes ;

Code pénal, Loi N°01-079 du 20 août 2001 ;

Code du mariage et de la tutelle qui punit le mariage forcé ;

Lettre n° 0019/MSPAS-SG du 16 janvier 1999 du Ministère de la Santé interdisant l'excision en milieu médical;

INSTAT Mali et CPS Santé (édition I-1987, II 1995-1996, III-2001, IV-2018, V-2012-2013 & VI-2018), « Enquête Démographique et de Santé du Mali ») ;

UNFPA / Rapports annuels du Système de Gestion des Informations sur les Violences Basées sur le Genre (GBVIMS 2016, 2017, 2018 & 2019) ;

Politique Nationale Genre 2011 (PNG) ;

PNLE, Stratégie Nationale holistique pour mettre fin aux Violences Basées sur le Genre au Mali 2019- 2030;

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), septembre 1985 ;

Plan d'Actions Genre du Projet de Renforcement de la Résilience Climatique au Mali, Janvier 2022

Initiative Spotlight, Violences basées sur le genre, pratiques néfastes et sante de la reproduction dans les zones d'intervention du projet SPOTLIGHT, Mai 2020

Plan d'action de prévention et réponse aux Exploitations et Abus Sexuels (EAS) et de Harcèlement Sexuel (HS) du Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation au Sahel (PCRSS)

Plan d'action VBG du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de résilience (PUDTR) pour la prévention et réponse des exploitations et abus sexuels pour la période 2021- 2025

Projet COSO, Plan d'action pour la prévention et la gestion des violences basées sur le genre, d'exploitation et abus sexuels, harcèlement sexuel et violence contre les enfants au Togo

PREEFN, Plan d'Action VBG du Projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du Fleuve Niger

Gender-Based Violence (GBV) Assessment, Évaluation et Plan d'action d'atténuation des risques de Violences Basées sur le Genre, Exploitation et Atteinte Sexuelles et Harcèlement Sexuel (EAS/HS), République Centrafricaine, Avril 2021

## ANNEXE 3 : Liste des personnes rencontrées

### Personnes ressources

HYDROMET – Mali

|                             |             |                |
|-----------------------------|-------------|----------------|
| M. Ibrahima Zacka MAIGA     | UCP/SSS     | Tel : 66748444 |
| Mme KOUYATE Goundo SISSOKO, | CONSULTANTE | Tel : 66780081 |
| M. Cheick Oumar DIOP        | UCP/SSE     | Tel: 76185454  |

DIRECTION NATIONAL DE L'HYDRAULIQUE

Youma 92 18 44 94

Idrissa DOUMBIA 76185386

SYSTEME D'ALERTE PRECOCE

Moussa GOÏTA, Coordinateur national du Système d'Alerte Précoce

**Liste de présence : Focus Groupe Femmes (NB : il a été essentiel de consulter des groupes variés de femmes et d'adolescentes et de donner la priorité à leurs points de vue sur la VBG)**

Lieu: Nossombougu

Date : 30 et 31 Octobre 2023.

| N  | PRENOMS   | NOMS      | SEXE | ORGANISATION  | ZONE DE PROVENANCE | TELEPHONE   |
|----|-----------|-----------|------|---------------|--------------------|-------------|
| 1  | Mpenin    | Traoré    | F    | Yerebo        | Massantola         | 90 30 48 99 |
| 2  | Gninè     | Diarra    | F    | Djekabara     | Massantola         | 91 21 62 78 |
| 3  | Awa       | Coulibaly | F    | Benkadi       | Massantola         | 72 58 78 46 |
| 4  | N'Dio     | Coulibaly | F    | Sabugnuma     | Massantola         | 78 96 66 58 |
| 5  | Deborah   | Diarra    | F    | conseillère   | Massantola         | 77 00 39 98 |
| 6  | Elizabeth | Coulibaly | F    | Benkadi       | Nonkan             | 93 76 19 20 |
| 7  | Mignam    | Diarra    | F    | Sabougnouma   | Tioribougou        | 75 90 16 28 |
| 8  | Sitan     | Diakité   | F    | Benkadi       | Tioribougou        | 77 70 76 95 |
| 9  | Woriba    | Coulibaly | F    | yiriwa        | Tioribougou        | 82 26 44 36 |
| 10 | Gnoukouba | Coulibaly | F    | Benkadi       | Ouolodo            | 72 09 42 93 |
| 11 | Adjaratou | Traoré    | F    | ASPROFER      | Ouolodo            | 70 03 82 52 |
| 12 | Elizabeth | Traoré    | F    | Benkadi       | Tioribougou        | 82 05 46 55 |
| 13 | konimba   | Diarra    | F    | Djiguissèmè   | Nonkon             | 96 50 88 22 |
| 14 | Nènè      | Bathily   | F    | Conseillère   | Kolokanie          | 75 05 02 00 |
| 15 | Datio     | Diarra    | F    | yeelen        | Nonkon             | 94 67 94 11 |
| 16 | Oumou     | Diarra    | F    | Conseillère   | Ouolodo            | 76 81 59 71 |
| 17 | Sadio     | koné      | F    | yèrèdèmè      | Ouolodo            |             |
| 18 | Djelika   | Coulibaly | F    | Sabali        | Kolokanie          | 83 12 09 92 |
| 19 | Kamatou   | Diakité   | F    | Sèbèkè        | Kolokani           | 90 62 74 84 |
| 20 | Oumou     | Diarra    | F    | Sinignèssigui | Ouolodo            | 82 09 67 38 |

|    |             |           |   |                |              |             |
|----|-------------|-----------|---|----------------|--------------|-------------|
| 21 | Diacé       | Coulibaly | F | Benkadi        | Kolokani     | 83 00 27 84 |
| 22 | Oumou       | Traoré    | F | Sabougnouma    | Kolokani     | 84 74 72 05 |
| 23 | Sokènè      | Traoré    | F | Benbagnouma    | Ouolodo      | 71 26 30 73 |
| 24 | Mariam      | Coulibaly | F | Conseillère    | Nonkon       | 71 03 59 91 |
| 25 | Niamanto    | Diarra    | F | Benkadi        | Nonkon       |             |
| 26 | Kadia       | Diarra    | F | Djekabara      | Nossombougou | 71 89 02 25 |
| 27 | Ami         | Diarra    | F | Djuguifa       | Nossombougou | 70 26 72 74 |
| 28 | Djeneba     | Konaré    | F | ASPROFER       | Nossombougou | 76 84 88 32 |
| 29 | Komba       | Diarra    | F | ASPROFER       | Nonkon       | 93 13 58 65 |
| 30 | Maindeleine | Diarra    | F | Conseillère    | tioribougou  | 75 86 54 43 |
| 31 | Ami         | Diarra    | F | Kotognogontala | Nossombougou |             |
| 32 | Mariam      | Diarra    | F | Benkadi        | Tioribougou  | 73 12 76 32 |
| 33 | Djeneba     | Konaré    | F | ASPROFER       | Nossombougou | 76 84 88 32 |
| 34 | Komba       | Diarra    | F | ASPROFER       | Nonkon       | 93 13 58 65 |
| 35 | Maindeleine | Diarra    | F | Conseillère    | tioribougou  | 75 86 54 43 |
| 36 | Ami         | Diarra    | F | Kotognogontala | Nossombougou |             |
| 37 | Mariam      | Diarra    | F | Benkadi        | Tioribougou  | 73 12 76 32 |
| 38 | Sounko      | Diarra    | F | Jeunesse       | Nonkon       | 72 86 88 25 |
| 39 | Mariam      | Cissé     | F | Conseillère    | Nossombougou | 90 19 38 97 |
| 40 | N'tifè      | Traoré    |   | yiriwa         | Massantola   | 91 28 18 26 |
| 41 | Komba       | Coulibaly | F | Sabougnouma    | nossombougou | 77 62 77 30 |

**Focus groupe Hommes** (NB : il a été nécessaire de rencontrer les groupes de dirigeants communautaires. Grâce à ces consultations, les dirigeants communautaires ont été non seulement en mesure de fournir des informations, mais aussi d'en apprendre davantage sur l'objectif et les méthodes de l'étude ainsi que sur l'intérêt du Plan d'Action de lutte contre la VBG, ce qui permis d'atténuer les inquiétudes ou les méfiances.)

Lieu: Nossombougou

Date: 30 et 31 Octobre 2023.

| N | PRENOMS  | NOMS      | SEXE | ORGANISATION                   | ZONE DE PROVENANCE | TELEPHONE   |
|---|----------|-----------|------|--------------------------------|--------------------|-------------|
|   | Daouda   | Traoré    | H    | Jeunesse                       | Ouolodo            | 77 17 67 40 |
|   | Mamadou  | Coulibaly | H    | Jeunesse                       | Kolokani           | 75 98 68 64 |
|   | Baki     | Diabaté   | H    | Chambre                        | Massantola         | 73 35 43 60 |
|   | Soliba   | Diarra    | H    | Chambre                        | Nonkon             | 90 45 26 89 |
|   | Seydou   | Diarra    | H    | Jeunesse                       | Massantola         | 76 65 15 85 |
|   | Kassim   | Diarra    | H    | Jeunesse                       | Tioribougou        | 70 90 87 46 |
|   | Moussa   | Diarra    | H    | Jeunesse                       | Nonkon             | 73 77 71 35 |
|   | Ousmane  | Diarra    | H    | 3 <sup>eme</sup> adjoint Maire | Nossombougou       | 79 28 11 98 |
|   | Fankelen | Diarra    | H    | Chambre                        | Ouolodo            | 73 32 82 03 |

|  |                 |           |   |          |              |             |
|--|-----------------|-----------|---|----------|--------------|-------------|
|  | Siratigui Ngolo | Diarra    | H | Chambre  | kolokani     | 73 08 49 43 |
|  | Sadji           | Traoré    | H | Jeunesse | Massantola   | 91 28 18 26 |
|  | Yacouba         | Diarra    | H | Chambre  | Nossombougou | 75 21 36 68 |
|  | Mohamed         | Coulibaly | H | CAD-Mali | Bamako       | 63 36 51 60 |

**Focus groupe mixte** (Les discussions de groupe mixte sont une approche classique pour impliquer les hommes et les femmes dans la problématique VBG. Les discussions liées aux risques de VBG ont été organisées en marge d'un atelier de renforcement des capacités sur les changements climatiques et le Genre comme une opportunité unique d'identifier les risques VBG. Les discussions ont été focalisées sur le renforcement des connaissances notamment les informations sur la protection contre l'exploitation et des abus sexuels (PSEA).

Lieu: Dio Gare

Date: les 22, 23, 24 novembre 2023

| N° | Noms et prénoms   | Structures          | provenance   | Contact     |
|----|-------------------|---------------------|--------------|-------------|
| 1  | Daouda KANE       | Marie               | Dio Gare     | 76282136    |
| 2  | Oumou KEITA       | Mairie              | Dio Gare     | 73074903    |
| 3  | Souleymane DIARRA | mairie              | Diffemou     | 66 49 38 22 |
| 4  | Ousmane DIARRA    | Conseiller village  | Dio village  | 99155551    |
| 5  | Sadio BOLLY       | Conseiller village  | Dio village  | 73074352    |
| 6  | Souleymane DIARRA | Conseiller village  | Dio village  | 78253836    |
| 7  | Lassine FANE      | Mairie              | Sotoly       | 73450743    |
| 8  | Mamadou KANE      | Conseiller village  | Magnambougou | 79399781    |
| 9  | Ousmane DIARRA    | Mairie              | Komi Komi    | 79398888    |
| 10 | Brehima SAMAKE    | Conseiller village  | Sotoly       | 72646747    |
| 11 | Mamadou DIARRA    | Conseiller village  | Komi Komi    | 79095622    |
| 12 | Adama DIARRA      | Conseiller village  | Diffemou     | 79507705    |
| 13 | Cheickné DIARRA   | Conseiller village  | Kalanzan     | 79507705    |
| 14 | Modibo DAGNOKO    | SEGAL               | Dio Gare     | 75635839    |
| 15 | Idrissa DOUMBIA   | Coordinateur projet | Bamako       | 76185386    |
| 16 | Sidy DIARRA       | Conseiller village  | Diffemou     | 91822558    |
| 17 | Moussa MAIGA      | Comptable           | Bamako       | 74420121    |

**Atelier de Renforcement de capacités des Femmes leaders et les agents des services bénéficiaires du projet HYDROMET /MALI THEME : Gestion des conflits, la réduction des risques de catastrophes et les violences basées sur le genre (VBG) (informations tirées des discussions de groupe sur les risques de VBG et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels)**

**Lieu :** Bamako

**Date :** du 16 novembre 2022 au 17 novembre 2022

| <b>N°</b> | <b>Prénoms et Noms</b>     | <b>Structures/Poste</b>    | <b>téléphone</b> |
|-----------|----------------------------|----------------------------|------------------|
| 1         | Fanta TRAORE               | RESEAU FEMMES LEADERS      | 94676908         |
| 2         | Djeneba CAMARA             | MALI METEO                 | 92697051         |
| 3         | Maimouna Karim SANOGO      | RESEAU FEMMES LEADERS      | 78608500         |
| 4         | Fatoumata CISSOKO          | DNH                        | 74854932         |
| 5         | COULIBALY Aminata BARRY    | CHARGE GENRE MFC           | 76073993         |
| 6         | Maimouna SIDIBE            | REEEDE/MALI                | 73141475         |
| 7         | Fatimata DIAWARA           | REEEDE/MALI                | 66843321         |
| 8         | COULIBALY Aïcha DIAKITE    | REEEDE/MALI                | 76480525         |
| 9         | Diaroumba Nana Aïcha CISSE | FEMMES LEADERS /RRC        | 79141459         |
| 10        | Daouda COULIBALY           | AUPIP                      | 65234017         |
| 11        | Diarrah Oumou DIARRA       | REEEDE/MALI                | 76441108         |
| 12        | DIABATE Mariam DEKA        | RESEAU FEMMES LEADERS /RRC | 76333187         |
| 13        | Nakia TRAORE               | RESEAU FEMMES LEADERS /RRC | 75302043         |
| 14        | Djeneba DIALLO             | REEEDE/MALI                | 66739820         |
| 15        | Hamsatou DIALLO            | SAP                        | 75222580         |
| 16        | Anabeth DAKOUO             | REEEDE/MALI                | 76829377         |
| 17        | Aminata FOFANA             | RESEAU                     | 76432722         |
| 18        | ROKIATOU SOW               | REEEDE/MALI                | 66952903         |
| 19        | Halimatou MALLE            | SP/REFEDE                  | 79446624         |
| 20        | Amevor KOSIWA              | CONSULTANTE                | 76027079         |
| 21        | Emmanuel DIARRA            | PRESSE                     | 73083392         |
| 22        | Sinali BERTHE              | RJ-DGPC                    | 76432561         |
| 23        | Konimba MOUNKORO           | DGPC                       | 79196445         |
| 24        | Astan DEMBELE              | DGPC                       | 66622664         |
| 25        | Moustaphe DIALLO           | MAIRIE                     | 66968724         |

## ANNEXE 4 : Guide d'entretien des informateurs clés

### GUIDE D'ENTRETIEN DES INFORMATEURS CLES ET SERVICES TECHNIQUES

Les informations que vous allez nous fournir seront utiles au Projet HYDROMET- Mali pour mettre en place un Plan d'Action Violences Basées sur le Genre

Identification de l'enquêté

Nom et prénom : ..... Structure : .....

Fonction/position : ..... contact : .....

Région : ..... Cercle : ..... Commune : .....

#### GENERALITES SUR LA VBG

1. Lorsqu'on parle de violence basée sur le genre (VBG), de quoi parle-t-on plus précisément?

.....  
.....  
.....

1. Quels sont les types de VBG que vous connaissez ?

.....  
.....  
.....

2. Quelles sont les actes que vous considérez comme VBG ?

.....  
.....  
.....

3. Avez-vous été victime des cas de VBG dans votre service ?

.....  
.....  
.....

4. Quelles sont les personnes les plus touchées par les VBG ?

.....  
.....  
.....

5. Dans quelles circonstances surviennent les VBG ?

.....  
.....  
.....

6. Qui sont généralement les auteurs des VBG ?

.....  
.....  
.....

7. Quels sont les facteurs qui favorisent les VBG ?

.....  
.....  
.....

8. Parlez-nous des dispositifs de prise en charge des cas de VBG dans le cadre du Projet HYDROMET-Mali

.....  
.....  
.....

10. Quelles recommandations faites-vous pour améliorer les connaissances, attitudes et pratiques sur les VBG dans le cadre du Projet du Projet HYDROMET- Mali

.....  
.....  
.....

9. Ces recommandations peuvent –elles faciliter la mise en place de stratégies efficaces pour les activités de sensibilisation et de plaidoyer ?

.....  
.....

Si oui ! justifiez votre réponse

.....  
.....

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

## ANNEXE 5 : Guide d'Interview des Leaders Communautaires

Nom et prénom : ..... Position : ..... Contact : .....

Région : ..... Cercle : ..... Commune : ..... Village/Quartier : .....

Q 1. Les violences basées sur le genre(VBG) surviennent-elles plus fréquemment dans votre communauté ?

Q 2. Quelle est l'attitude de la communauté envers la personne survivant(e) de VBG ?

Q 3. Quel rôle pensez-vous que devrait jouer votre organisation en la matière ?

Q 4. Quel rôle joue votre organisation si vous êtes saisi pour un cas de VBG?

Q5. Quels sont les canaux et moyens de communication qui existent dans votre localité ?

Q 6. Quels sont les obstacles (barrières) lorsqu'on veut échanger sur les VBG ?

Q 7. Quels sont les canaux et moyens de communication les mieux adaptés pour atteindre la population dans votre localité ?

Q8. Quels sont les obstacles (barrières) lorsqu'on veut échanger sur les VBG avec les femmes, hommes, filles et garçons dans votre communauté ?

Q9. Pensez-vous qu'on peut prévenir les VBG ? Si oui, comment ?

Q10. Quels sont les aspects de vie que vous aimeriez améliorer le plus dans votre village /quartier/fraction pour les femmes, les hommes et les enfants (filles et garçons) ?

Q 11. « Qu'entendez-vous par VBG ?

Q 12 De votre expérience est-ce que les couples et les familles dans ce village/quartier/fraction sont confrontés à la violence familiale ou la violence à l'égard des femmes et des enfants ?

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

## ANNEXE 6 : Questionnaire pour les Services Techniques

### CONNAISSANCE SUR LES VBG

Q1. Quelles sont les formes de violences basées sur le genre (VBG) que vous avez connues, entendues ou observées dans le cadre de vos interventions dans votre zone d'intervention ?

Q2. Comment se manifestent les cas de VBG dans la communauté/ localité citée ? Spécifier par types de VBG

|  |  |
|--|--|
| viols,   |  |
| agressions sexuelles   |  |
| MGF/E,   |  |
| agressions physiques   |  |
| mariage d'enfants  |  |
| mariage forcé  |  |
| déni de l'accès aux ressources, d'opportunités ou de services, |  |
| violences psychologiques                                       |  |
| Violences émotionnelles  |  |

### ATTITUDE FACE AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG)

Q4. Quelles est l'attitude de votre structure envers les survivant(e)s de VBG?

Q 5. Quelle est l'attitude de votre structure envers les auteurs de VBG ?

Q 6. Y a-t-il des gens dans votre structure/service technique qui sont prêts à dénoncer les cas de VGB ?

Si oui, citez-les ? Si non, pourquoi ?

Q 7. Êtes-vous prêt (e) s à dénoncer des cas de mariage d'enfant ? Justifiez votre réponse ?

### PRATIQUES EN CAS DE VBG

Q 8. Que font les gens en cas de VBG envers les survivant(e)s ?

Q 9. Que font les gens en cas de VBG contre les auteurs ?

Q10. Comment se comportent les survivant(e)s en cas de VBG dans votre communauté ?

Q11. Quels sont les services de prise en charge disponibles dans votre zone d'intervention ? Spécifier par types de VBG

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Disponibilité                        |  |
| Conditions d'accès,                  |  |
| Voies de recours dans votre localité |  |
| Difficultés rencontrées,             |  |

Q12. Quelles mesures peut-on prendre pour que les gens ne continuent plus de commettre des VBG ?

Q13. Quels sont les moyens de communication les mieux adaptés pour atteindre les communautés en matière de VBG?

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

## ANNEXE 7 : GUIDE D'ENTRETIEN DES FOCUS GROUPE

Région.....Cercle..... Commune.....

Village.....

Type de groupe : Homme  Femme

Composition du groupe

Nom et prénom Position Contact Age

Q1. Quels sont les aspects de vie que vous aimeriez améliorer le plus dans votre village /quartier/fraction pour les femmes, les hommes et les enfants (filles et garçons) ?

Q2. Qu'entendez-vous par VBG ?

Q 3. Avez-vous connaissance des VBG dans les couples et les familles au sein de votre communauté ?  
Lesquelles ?

### CONNAISSANCE SUR LES VBG

Q 4. Quels sont les types de violences basées sur le genre (VBG) que vous avez connues, entendues ou observées dans votre localité/communauté ?

Q 5. Comment se manifestent les cas de VBG dans votre communauté/ localité ?

Q 6. Avez-vous connaissance des services de prise en charge dans votre localité ?

|   |  |
|---|--|
| Centre de santé                                       |  |
| Centre d'écoute pour la prise en charge psychologique |  |
| Autres  |  |

Q 7. Avez-vous connaissance des voies de recours en cas de VBG dans votre localité ?

|                  |  |
|------------------|--|
| Famille,         |  |
| Chef de village  |  |
| Chef de quartier |  |
| Police,          |  |
| Gendarmerie,     |  |
| Justice,         |  |
| Comité de veille |  |

Q 8. Quel est la voie de recours la plus fréquente en cas de VBG ?

|  |  |
|--|--|
| viols,   |  |
| agressions sexuelles   |  |
| MGF/E,   |  |
| agressions physiques   |  |
| mariage d'enfants  |  |
| mariage forcé  |  |
| déni de l'accès aux ressources, d'opportunités ou de services, |  |
| violences psychologiques                                       |  |
| Violences émotionnelles  |  |

Q 9. Selon vous, quelles sont généralement les causes des VBG dans votre localité ?

#### ATTITUDES SUR LES VBG

Q10. Comment appréhendez-vous les VBG dans votre communauté ? Justifiez votre réponse !

Q11. En cas de VBG quelle est l'attitude de la communauté face aux survivant(es) ?

Q12. En cas de VBG; quelles sont les attitudes adoptées par les survivant(es)?

|   |  |
|---|--|
| Recours aux services de prise en charge |  |
| Résignation                             |  |
| Autres à préciser                       |  |

Q13. Que pensez-vous des services de prise en charge des VBG dans votre localité

|               |  |
|---------------|--|
| Judiciaire,   |  |
| Sanitaire,    |  |
| Sécuritaire   |  |
| Psychosociale |  |

Q14. Que pensez-vous des voies de recours en cas de VBG dans votre localité ?

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Famille                  |  |
| Chef de village/quartier |  |
| Police                   |  |
| Gendarmerie,             |  |
| Justice                  |  |
| OSC/ONG                  |  |

Q15. Y a - t-il des gens dans votre communauté qui sont prêts à dénoncer en cas de VBG ? Si oui, caractérisez-les ? Si non, pourquoi ?

#### PRATIQUES SUR LES VBG

Q16. A quelle fréquence rencontrez-vous des cas de VBG dans votre communauté/localité ?

|               |  |
|---------------|--|
| Quotidien     |  |
| Hebdomadaire  |  |
| Mensuelle     |  |
| Trimestrielle |  |
| Semestrielle  |  |
| Annuelle      |  |

Q17. Qu'arrive-t-il aux auteurs ?

Q18. Que font les survivant(es) de VBG ? Quels sont les difficultés rencontrées par les survivants

Q19. Quelles mesures peut-on prendre pour que les gens ne continuent plus de commettre des VBG ? VBG, et santé de la reproduction

Q20. Quelle est l'attitude de femmes/hommes face aux messages sur la SSR ?

Q21. Dans votre communauté quelle est l'impression de la population lorsqu'une femme part chercher de l'aide/conseils pour éviter les VBG, prise de décision et participation aux instances de gouvernances locales ?

Q22. Dans quelle mesure les femmes sont-elles impliquées dans la prise des décisions dans votre communauté ?

Q23. Quels sont les canaux et moyens de communication les mieux adaptés pour atteindre les communautés dans votre localité ? VBG et personne vivant avec un handicap/VIH Sida

Q24. Quelle est la perception que la population sur les personnes vivant avec un handicap de VBG et Sexualité

Q25. Existe-t-il dans votre communauté la pratique qu'on qualifie comme déviance sexuelle (fait d'un homme ou d'une femme qui consiste à changer d'orientation sexuelle) ? Si oui, comment votre communauté appréhende cela ?

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

**ANNEXE 8** : Guide d'entretien pour le personnel du projet et les partenaires clés de mise en oeuvre

Les questions suivantes permettent de réfléchir au contenu de la problématique VBG du projet HYDROMET - Mali pour une analyse en profondeur en vue de l'élaboration du Plan d'Action VBG

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>Identité</b>        |  |
| <b>Nom</b>             |  |
| <b>Prénoms</b>         |  |
| <b>Organisation</b>    |  |
| <b>Fonction</b>        |  |
| <b>Village/commune</b> |  |
| <b>Coordonnés</b>      |  |

1. Selon votre perception, les hommes, femmes, les filles et minorités de genre sont-ils égaux dans la mise en œuvre des activités du projet HYDROMET- Mali?

.....  
 .....

2. Le Projet fait –il attention aux différences au sein des groupes de genre présents dans un contexte particulier ?

.....  
 .....

3. Selon vous, qui sont les principaux acteurs du Projet HYDROMET- Mali (ex. : individus, organisations, institutions)?

.....  
 .....

4. Pourquoi les considérez-vous comme des acteurs principaux ?

.....  
 .....

5. Qu'est-ce qui leur confère un rôle prépondérant dans le cadre du Projet ?

.....  
 .....

6. Parmi ces acteurs, quel est l'équilibre entre les genres ?

.....  
 .....

7. Quels sont les marqueurs identitaires (ex. : richesse, âge, classe sociale) qui caractérisent les genres dans le cadre du Projet HYDROMET- Mali?

.....  
 .....

8. Comment les principaux acteurs sont-ils liés entre eux et aux autres acteurs, y compris aux groupes marginalisés ou moins influents ?

.....  
.....  
.....

9. Qui a de l'influence sur les principaux acteurs ?

.....  
.....  
.....

10. Dans les zones d'intervention du projet qu'en est-il des liens informels et des relations d'influence entre les femmes et les hommes ?

.....  
.....  
.....

11. Comment les filles et les femmes peuvent être objet de Violences basées sur le Genre ?

.....  
.....  
.....

12. Quel(s) rôle(s) la communauté joue-t-elle dans le contexte en question, notamment en vue de promouvoir les mesures d'atténuation des VBG ?

13. Le Projet est-il exemplaire en matière de lutte contre les VBG ?

.....  
.....  
.....

14. Y a-t-il eu des rapports dénonçant la mauvaise conduite du personnel en matière de VBG ?

.....  
.....  
.....

15. De quelle manière l'UCP du projet dialogue-t-il avec les hommes, femmes et minorités de genre pour atténuer les VBG ?

.....  
.....  
.....

16. Selon vous quels sont les plus grands risques VBG du Projet HYDROMET-Mali ?

.....  
.....  
.....

17. Dans la mise en œuvre des composantes du Projet HYDROMET- Mali, quels sont les plus grands risques de VBG pour les femmes, les filles ?

.....  
.....  
.....

18. Quelles sont les options d'atténuation des risques que vous pouvez explorer par composantes du projet ?

Composante 1 : Renforcement institutionnel/ renforcement des capacités

.....  
.....  
.....

Composante 2 : Modernisation des infrastructures d'observation, de prévision, d'alerte précoce et de réponse aux urgences

.....  
.....  
.....

Composante 3 : Amélioration de la fourniture de services aux utilisateurs finaux

.....  
.....  
.....

Composante 4 : Gestion du projet

.....  
.....  
.....  
.....

Composante 5 : Réponse aux situations d'urgence

.....  
.....  
.....

19. Quelles sont les stratégies d'atténuation des risques VBG qui pourraient être mises en œuvre pour que les femmes, les filles et les garçons soient plus en sécurité dans la communauté ?

.....  
.....  
.....  
.....

20. Quelles sont vos recommandations dans une situation de VBG ? Justifiez votre réponse !

.....  
.....  
.....  
.....

MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

REPUBLIQUE DU MALI

-----  
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE



## Termes de Référence

### RELATIFS A L'ELABORATION DU PLAN D'ACTION VBG DU PROJET HYDROMET

#### Composante 3

**Sous composante 3.2 :** Renforcer l'accès des utilisateurs et des communautés aux services d'alerte précoce et aux interventions en cas d'inondation

#### Activité 3.2.A.8

## I. Contexte et Justification

Le Mali s'est doté d'un Plan d'Action National 2019-2023 pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 (R1325) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur l'agenda Femmes, paix et sécurité.

La Résolution 1325 est la première à mettre un accent particulier sur l'impact de la guerre sur les femmes, de même que les initiatives et contributions féminines à la résolution des conflits et l'édification d'une paix durable. Elle reconnaît le rôle important que peuvent jouer les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix.

La Résolution 1325 reconnaît en outre l'importance de la participation des femmes sur un pied d'égalité aux efforts visant le maintien de la paix et qu'elles soient pleinement associées aux décisions prises en vue de la consolidation de la paix.

La Résolution demande aux Etats membres des Nations Unies d'intégrer le genre dans les programmes de réinsertion, de reconstruction et de relèvement communautaire.

La R1325 est construite autour de quatre piliers :

**Prevention** : Prévention de la reprise des conflits et de toute forme de violence à l'encontre des femmes et des filles.

**Participation** : Les femmes participent aux processus de décision à tous les stades de prévention, de gestion et de résolution des conflits, au sein de mécanismes nationaux, régionaux, internationaux et dans les instances de prise de décision à tous les niveaux. **Protection** : La sécurité, l'intégrité physique et mentale des femmes et des filles, ainsi que le respect de leurs droits fondamentaux.

**Relèvement économique** : La prise en compte des besoins particuliers des femmes et des filles lors du rapatriement, de la réinstallation, de la réinsertion et de la reconstruction après les conflits en vue d'un relèvement économique.

Le Cadre d'action de Hyōgo pour 2005-2015, document élaboré lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui s'est tenue en 2005 au Japon, reconnaît l'importance des rôles spécifiques joués par les femmes lors des catastrophes naturelles. Plus récemment, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 adopté en 2015 réaffirme la nécessité de prendre en compte les différentes expériences et contributions des femmes en matière de prévention des risques de catastrophes naturelles.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), adoptée en 1979 protège les droits des femmes dans la vie politique et publique, dans la vie économique, sociale et culturelle et dans le domaine du droit civil y compris le droit matrimonial et le droit de la famille. Elle exige à ses pays signataires de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éradiquer la violence contre les femmes et les filles à la maison, dans les rues, dans les écoles, au travail et dans les camps de réfugiés lors des conflits et des crises.

A l'instar des pays de la communauté internationale, le Mali a signé et ratifié toutes ces conventions. Ainsi, pour honorer ses engagements internationaux, le Gouvernement du Mali et ses partenaires, depuis lors, conjuguent leurs efforts à ceux de la société civile pour préparer la population à faire face aux conflits, aux catastrophes naturelles et aux violences basées sur le Genre. C'est dans cette dynamique que l'appui de la banque Mondiale au Gouvernement du Mali à travers les projets CREWS et Hydromet /Mali a permis la création d'un réseau national des femmes leaders sur la RRC avec la mise en place des coordinations dans toutes les capitales régionales du Mali.

Dans l'optique de consolider les acquis et d'outiller les membres du réseau des femmes leaders et en réponse à la mise en œuvre de la stratégie d'intégration du genre dans la RRC, le projet HYDROMET s'attelle à élaborer un plan d'action cohérent en matière de VBG.

Les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour servir au recrutement d'un prestataire spécialiste dans la prévention et réponses aux VBG, qui sera chargée d'appuyer l'élaboration du plan d'Action VBG, l'appropriation du processus d'élaboration et sa mise en œuvre par les sauvegardes du projet HYDROMET ainsi que sa mise en œuvre.

Il s'agira au cours de la prestation de développer des mécanismes de protection efficaces et inclusifs qui favorisent une approche cohérente, globale et coordonnée de lutte contre les VBG et d'appuyer l'organisation d'une série d'ateliers au niveau régional et national pour accompagner le processus.

## **II. Objectif général :**

Elaborer un plan d'action prenant en compte les mécanismes de protection efficaces et inclusifs qui favorisent une approche cohérente, globale et coordonnée de lutte contre les VBG

## **III. Objectifs spécifiques :**

- Effectuer un état des lieux de l'existant et un diagnostic précis des forces et faiblesses dans le domaine de la prise en charge des VBG dans la RRC au Mali en lien avec le Genre ;
- Déterminer les domaines prioritaires du plan d'action triennal stratégique (2023-2025) pour l'élimination des VBG dans la RRC en lien avec le Genre ;
- Elaborer une matrice d'action avec des activités concrètes et des résultats à atteindre concourant tous à l'objectif général recherché ;
- Proposer des indicateurs mesurables avec le timing associé à chaque type d'activité et déterminer les responsables de mise en œuvre ;
- Bâtir de façon consensuelle un plan d'action dynamique budgétisé, qui détaille les activités à mettre en œuvre afin de rendre opérationnelles les priorités stratégiques en matière d'élimination des VBG au Mali ;
- Fournir de nouvelles pistes d'actions pour pallier les manques de coordination en matière de lutte contre les VBG dans la RRC ;
- Proposer des recommandations pour une meilleure prise en charge des cas de VBG
- Appuyer l'organisation d'une série d'ateliers au niveau régional et national pour accompagner le processus

## **IV. Résultats attendus**

- Le bilan analytique des forces et faiblesses dans le domaine de la prise en charge du Genre et des VBG dans la RRC au Mali est établi ;
- ✓ Les domaines prioritaires du plan d'action triennal stratégique (2023-2025) pour l'élimination des VBG dans la RRC sont déterminés ;
- ✓ Une matrice d'action avec des activités concrètes et des résultats à atteindre concourant tous à l'objectif général recherché est élaboré ;
- ✓ Des indicateurs mesurables avec le timing associé à chaque type d'activités sont proposés et les responsables de mise en œuvre sont déterminés ;
- ✓ Les objectifs, les activités et les stratégies de mise en œuvre du plan opérationnel sont identifiés ;

- ✓ Le budget du plan d'action est élaboré ;
- ✓ Un système de suivi et d'évaluation est élaboré.

## V. Méthodologie

Le processus d'élaboration du plan d'action VBG sera participatif. Sous la conduite d'un consultant/modérateur, il impliquera les sauvegardes du projet HYDROMET, les consultantes genres et quelques ONG qui seront ciblées pour les permettre de se l'approprier.

- ✓ La première étape du processus consistera à l'élaboration d'un draft du plan d'action VBG du projet en se basant sur une revue documentaire (PTBA global, PAG, rapport d'évaluation des risques VBG du projet) et les expériences d'autres partenaires. Cette première étape s'étalera sur une dizaine de jours.
- ✓ La deuxième étape concerne l'organisation des ateliers régionaux de partage et d'appropriation du plan d'action avec les femmes leaders membres du réseau. Les régions concernées seront celle de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou Koutiala, Mopti, Kita et le District de Bamako. Ces ateliers permettront au maximum de participants(es) de s'exprimer en partageant leurs expériences en la matière et leurs préoccupations. Cette deuxième étape s'étalera sur trente-deux (32) jours soit 02 jours par atelier pour 7 régions et le district de Bamako. La méthodologie qui sera adoptée pour ces ateliers régionaux sera basée sur l'andragogie, l'approche participative, pratique et interactive et focalisée sur des présentations suivies de débats, des travaux de groupe, les témoignages et le partage d'expériences. Dans un premier temps les facilitateurs(trices) vont présenter en plénière la structure et l'ossature de la matrice du plan d'action pour permettre aux participant(e)s de développer et partager une même vision sur le « document ». Après la présentation du draft de canevas présentant les composantes et les objectifs y afférents, les participant(e)s seront reparti(e)s en groupes de travail.

Chaque groupe de travail devra se focaliser sur les tâches prioritaires par rapport à une composante clé :

- Fixer les objectifs selon les composantes du projet
- Définir les activités
- Répartir les activités en tâches
- Définir l'ordre des activités et des tâches
- Etablir un calendrier réaliste
- Définir les étapes importantes
- Déterminer un budget
- Déterminer l'attribution et l'exécution des responsabilités
- Présenter le plan d'action de la composante

NB : Le groupe de travail devra travailler sur la base des connaissances capitalisées grâce aux études et au rapport d'évaluation déjà réalisés ainsi que des analyses approfondies sur certains aspects jugés nécessaires.

Les résultats des travaux de groupe feront ensuite l'objet d'une mise en commun en plénière sur la base duquel sera bâti le plan d'action avec l'ensemble des parties prenantes.

Plus spécifiquement, le mandat de l'atelier en plénière consistera à :

- établir une analyse approfondie de la situation Genre au Mali, identifier les actions concrètes à mener et faire des propositions concrètes Genre et VBG qui intègre les rôles et les

responsabilités des acteurs dans la RRC y compris les aspects liés à la participation des différents acteurs.

- faire ressortir les stratégies, interventions et mesures qui doivent prioritairement être conduites pour accélérer le changement social et l'abandon de la pratique des VBG,
- définir les axes d'interventions stratégiques des différents secteurs concernés, et mieux informer la participation des femmes leaders dans la planification des programmes RRC ;
- développer un plan d'action triennal national VBG susceptible d'identifier les priorités locales et les mesures appropriées prises pour réduire les risques de catastrophes ;
- présenter le budget pour l'exécution du plan d'action conformément aux dispositions de partenariat ;
- proposer un mécanisme de coordination de suivi et d'évaluation de la stratégie.

Cette méthodologie d'animation devra assurer une démarche inclusive et participative durant toute la session de planification.

- ✓ La troisième étape consistera à la finalisation du Plan d'actions VBG qui va tenir compte des recommandations formulées lors des ateliers régionaux. Elle s'étalera sur dix jours dont neuf jours pour l'affinement et la rédaction finale et un jour de restitution et validation.

La finalité recherchée est la mise à disposition d'un plan d'action VBG qui va contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs du projet.

## **V. Participants**

L'atelier national et les ateliers régionaux regrouperont par session une trentaine (30) de participants pour les régions et une cinquantaine (50) pour le district de Bamako issus des représentants des services techniques de l'Etat, des collectivités territoriales, des femmes leaders et personnes ressources. Il reste attendu que les acteurs provenant de divers secteurs impliqués dans les droits humains, les VBG et la gestion des catastrophes ainsi que les acteurs clés de la société civile soient impliqués dans le processus de d'élaboration du plan d'action.

## **VI. Mandat du prestataire**

L'intervention du prestataire portera sur les tâches suivantes :

1. Identifier et cartographier les risques de VBG à travers des consultations et approches participatives ;
2. Définir l'accès des survivant(e)s aux soins holistiques, notamment la prise en charge psychosociale, médicale et juridique/judiciaire ;
3. Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et formation des femmes leaders pour la prévention des risques VBG aussi bien au niveau des communautés concernées qu'auprès du personnel du projet et les parties prenantes de mise en œuvre ;
4. Proposer des mesures de prévention et d'atténuation efficaces et éthiques de VBG pour la mise en place par les différentes parties prenantes au projet ;
5. Appuyer l'Unité Environnementale et Sociale (UES) de l'Unité de Coordination du Projet HYDROMET dans la mise en place du plan d'action Genre et VBG ;
6. Accompagner le processus d'appropriation et de validation du plan d'action genre et VBG.

**VII. Période et lieux :** De juin à Aout, à Bamako et dans sept régions

**ANNEXE 10** : Rapport de l'atelier de validation du Plan d'Action VBG du Projet HYDROMET- Mali

MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE



RAPPORT DE L'ATELIER DE VALIDATION  
DU PLAN D'ACTION VBG

Décembre 2023

## I. INTRODUCTION

La violence sexuelle basée sur le genre (VBS) est une réalité mondiale, utilisée comme arme en temps de guerre et de paix. Elle cible les individus en raison de leur identité de genre, enracinée dans l'inégalité et les normes néfastes. Bien que principalement dirigée contre les femmes, la VBS peut toucher également les hommes, les garçons et les populations LGBTQI+. Cette violence, souvent méconnue et insuffisamment documentée, demeure impunie, laissant les victimes sans réparation.

La Banque mondiale intègre la prévention de la VBS dans ses projets d'investissement via son Cadre Environnemental et Social (CES), soulignant l'importance des droits de l'homme. Le projet HYDROMET-MALI, axé sur la résilience climatique, a développé un Plan d'Action Genre en collaboration avec des femmes leaders. À la suite de formations sur la Réduction des Risques de Catastrophes, la Gestion des Conflits et les VBS, un Plan d'Action VBS a été élaboré pour renforcer le projet, répondant aux exigences du CES. Ce plan identifie les risques de VBS, propose des mécanismes de gestion des plaintes, et formule des recommandations pour atténuer ces risques. Ce plan fournit un cadre réglementaire, mettant en évidence les risques liés au projet, présente des activités de réduction des risques et recommande des mécanismes de gestion des plaintes VBS.

En vue de l'examen, de l'amélioration et de la validation du document en prenant en compte les besoins de toutes les parties prenantes, il a été organisé du 21 au 22 Décembre 2023 dans la salle du Mémorial MODIBO KEITA, un atelier de validation du plan d'action VBS du projet de Renforcement de la Résilience Climatique au Mali (HYDROMET-MALI) sous la présidence du Médecin Colonel Cheick Fanta Mady KONE, Coordonnateur du projet.

L'atelier a enregistré la participation des experts de la Banque Mondiale et du Fonds vert Climat via un processus de vidéoconférence, des représentants et points focaux des ONG et Programmes, des représentants des structures techniques du projet HYDROMET-MALI, les représentants de la Société civile et du secteur privé, les Universités et Instituts partenaires, les membres de l'Unité de Coordination du Projet, les agences et médias et le personnel d'appui.

## II. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

### 1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été marquée par deux (2) interventions : celle de la consultante genre du projet HYDROMET-MALI et celle du coordinateur du projet HYDROMET-MALI.



- **Le Mot introductif de Mme KOUYATÉ Goundo SISSOKO**, consultante genre du projet HYDROMET :

La consultante genre a vivement remercié les participants, notamment les organisations de la société civile qui inlassablement travaillent sur les questions de genre et qui ont volontairement accepté

d'accompagner le projet HYDROMET-MALI par leur expertise technique dans cet exercice d'analyse du document de plan d'actions VBG. Elle a exhorté les participants à un échange fructueux afin de mieux parfaire le projet de plan d'actions VBG, élaboré par un expert consultant.

- **Le discours d'ouverture coordinateur du projet HYDROMET, Colonel Cheick Fanta Madi KONÉ :**

Dans son discours d'ouverture, le **Colonel Cheick Fanta Madi KONÉ**, il a indiqué que l'organisation de cette activité témoigne de l'engagement des partenaires notamment la Banque Mondiale et le Fond vert climat. Le coordinateur national du projet HYDROMET-MALI a rappelé le processus d'élaboration du document de plan d'action VBG, qui a été participatif, avec l'implication des différentes parties prenantes. La validation des idées collectées dans ce processus suit cette logique. Il a aussi rappelé que le projet HYDROMET-MALI est une initiative du Gouvernement du Mali, lancé en 2019, avec l'appui de la Banque Mondiale d'un coût de 33 millions de Dollars. HYDROMET-MALI concourt à la réduction de la vulnérabilité climatique des communautés par la gestion des risques des catastrophes, les vents violents et l'information météorologique et hydraulique, conformément à ses différentes composantes. Il a invité les participants à une analyse critique sans complaisance du draft de plan d'action VBG afin de mieux doter HYDROMET-MALI d'un document opérationnel.

## **2. Présentation de la matrice du Plan d'Action VBG du Projet**

### **a. Présentations des objectifs de l'atelier**

Les objectifs de l'atelier ont été présentés par le facilitateur Mr Aly Ousmane BERTHE, et le consultant chargé de l'élaboration du plan d'action VBG. Il s'agit de façon générale d'élaborer un plan d'action prenant en compte les mécanismes de protection efficace et inclusif qui favorisent une approche cohérente, globale et coordonnée de lutte contre les VBG. L'atelier vise spécifiquement à bâtir de façon consensuelle un plan d'action dynamique budgétisé, qui détaille les activités à mettre en œuvre afin rendre opérationnelles les priorités stratégiques en matière d'élimination des VBG au Mali. Il s'agit également d'effectuer l'état de lieux de l'existant et un diagnostic précis des forces et faiblesses dans le domaine de la prise en charge des VBG dans la RRC au Mali en lien avec le genre.

### **b. Présentation du rapport et de la Matrice du Plan d'Action VBG du Projet**

Le rapport et la matrice ont été présentés par M. Abdrahamane DEME, consultant, chargé de l'étude. Le rapport énumère un résumé analytique qui fait référence aux textes et conventions nationaux et internationaux en matière de violence basée sur le genre. Une partie introductive, un cadre conceptuel : Clarification de concepts, un rappel du contexte, des objectifs et résultats de l'étude, un passage sur l'approche méthodologique. Il fait également mention du cadre institutionnel juridique et politique afférent aux violences basées sur le genre (VBG), la situation générale des VBG au Mali et se penche sur la mise en œuvre du Plan d'Action VBG du projet HYDROMET-Mali. La présentation du rapport a suscité des questions de compréhension posées par les participants, des commentaires et recommandations. Il s'agit entre autres : quel est le lien entre VBG et la résilience climatique ? Quels sont les types de violences observées ? Est-ce que le plan d'action prend en compte les autres aspects du genre ? Quel outil d'analyse a été utilisé ? Les changements climatiques frappent-ils indifféremment les femmes et les hommes ?

Les réponses à ces questions ont permis de mieux édifier les participants sur le concept et éventuellement la démarche du plan d'action.



### c. Travaux de groupe

Le but des travaux de groupes était de mettre à disposition un plan d'action VBG avec l'ensemble des parties prenantes, qui va contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs du projet.

Chaque groupe a travaillé sur la base des connaissances capitalisées grâce aux études et au rapport d'évaluation déjà réalisés.

Quatre (04) composantes sont concernées par le Plan d'Actions VBG à savoir :

- **Composante 1** : Renforcement institutionnel des services hydrométéorologiques de base ;
- **Composante 2** : Modernisation des infrastructures d'observation, de prévision, d'alerte précoce et de réponse aux urgences ;
- **Composante 3** : Amélioration de la fourniture de services aux utilisateurs finaux ;
- **Composante 4** : Gestion du projet.

A cet effet, quatre (4) groupes de travail ont été constitués selon chaque composante afin d'examiner les contenus.



### 3. Restitution des travaux de groupe

Les travaux de la deuxième journée sont soldés par la restitution des travaux de groupe qui ont fait l'objet de discussions d'amélioration sur la forme (dispositions) et le fond (formulations et reformulations).

### 4. Les recommandations

Les recommandations des différents groupes se présentent comme suit :

- ✓ Groupe 1
  - Mettre à la disposition des participants les documents en amont des activités pour une meilleure facilitation ;
  - Sélectionner des personnes faciles d'accès pour la réception des plaintes des survivant(e)s ;
  - Mettre en relation le mécanisme de recueil des plaintes et le service technique chargée de question VBG (SLPFEF, PNVBG) pour la gestion des cas de PEAS ;
  - Recruter un expert VBG pour le renforcement de capacités des agents sur les PEAS
- ✓ Groupe 2
  - Assurer le financement de la mise en œuvre du plan d'action VBG ;
  - Réaliser le suivi de la mise en œuvre du plan d'action VBG.
- ✓ Groupe 3
  - Donner plus d'information hydrométéorologique et climatique en milieu rural ;
  - Mettre en place des systèmes d'alerte précoce et des comités d'intervention en cas d'inondation.
- ✓ Groupe 4
  - Mobiliser les ressources conséquentes pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action VBG.

### 5. Cérémonie de clôture

La séance a pris fin, après que tout le document a été parcouru et que les avis sont tous convergents, avec les mots de remerciements par les mots de clôture de Mme KOUYATE Goundo SISSOKO consultante Genre au nom du Coordinateur du Projet HYDROMET.

## III- Annexe

### A. Résultats des travaux de groupes



Matrice des activités VBG groupe



Matrice des activités VBG groupe



Matrice des activités VBG groupe



Matrice des activités VBG\_GROU

## B. Quelques photos



